

Le Comité aviseur de
l'action communautaire autonome

Dix ans de luttes
pour la reconnaissance

Eliana Sotomayor
Madeleine Lacombe

**Le Comité aviseur de
l'action communautaire autonome**

**Dix ans de luttes
pour la reconnaissance**

Préface de Daniel Lamoureux



Recherche et rédaction de l'historique : Eliana Sotomayor
Entrevues : Madeleine Lacombe
Coordination : Daniel Lamoureux
Révision du texte et correction des épreuves : Monique Moisan
Soutien technique, index des sigles : Céline Métivier

Conception graphique et mise en page : Monique Moisan
Maquette de la couverture : Monique Moisan
Illustration : Sonio Benvenuto, *Red Wave*, 2000, 17 x 12,5 cm (6,5 x 5 po.), acrylique sur masonite.

Édition et distribution : Comité aviseur de l'action communautaire autonome
4360, rue D'Iberville
Montréal, QC
H2H 2L8
info@comavis-aca.org

© Comité aviseur de l'action communautaire autonome, 2006
Tous droits réservés pour tous pays

Imprimé au Canada sur les presses des ateliers de l'Imprimerie Marquis

ISBN-13 : 978-2-9809663-0-9

ISBN-10 : 2-9809663-0-4

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2006

Remerciements

Le COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME remercie chaleureusement les coauteures du présent ouvrage, Eliana Sotomayor et Madeleine Lacombe, qui ont accompli un remarquable travail de recherche et de synthèse dans un délai si court.

Il remercie les autres membres de l'équipe de production : Monique Moisan, Jean Panet-Raymond, Pierre Valois, Daniel Lamoureux.

Il remercie la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Centre de formation populaire et le Secrétariat à l'action communautaire autonome (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gouvernement du Québec) pour leur soutien financier.

Il remercie les 14 pionnières et pionniers du COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, qui éclairent et colorent par leurs propos sa trajectoire historique.

Il remercie toutes les personnes qui, au fil des ans, ont contribué à bâtir le COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME et ont participé à ses luttes pour la reconnaissance.

Préface

Par Daniel Lamoureux, coordonnateur,
pour le comité exécutif du Comité aviseur de l'ACA

Qui aurait prédit avec conviction, au sortir de la Rencontre nationale de novembre 1996, que dix ans plus tard la concertation et la solidarité des groupes d'action communautaire autonome (ACA) auraient généré de si remarquables retombées :

- au-delà de 4 000 groupes se réclament aujourd'hui de l'action communautaire autonome, emploient quelque 30 000 personnes, génèrent sur l'ensemble des régions un impact financier dépassant le milliard de dollars annuellement;
- l'action communautaire autonome est reconnue par le gouvernement du Québec à travers une politique, un cadre de référence, un plan d'action, des programmes, des protocoles;
- le soutien financier de l'État québécois aux groupes communautaires a progressé (en dollars courants) de 130 % (croissance concentrée, il est vrai, chez les groupes attachés au ministère de la Santé et des Services sociaux, alors que les fruits de la mise en œuvre de la Politique tardent à venir pour un grand nombre d'organismes et de regroupements);
- quelque 59 % du soutien financier est attribué en appui à la mission globale;
- à la fois lieu et effet de cette concertation intersectorielle, le **Comité aviseur de l'action communautaire autonome** s'est imposé durant cette décennie comme un interlocuteur incontournable du gouvernement québécois.

Ces gains, ces résultats, ces succès ne furent pas acquis sans heurt ni effort, sans échec ni compromis. Ils furent l'œuvre d'hommes et de femmes, de pionnières et de pionniers qu'il faut saluer, qu'il faut écouter, car porteurs de nos valeurs et de notre mémoire. Une mémoire que nous choisissons de révéler dans le cadre de cet espace privilégié de réflexion et d'action que fut et demeure le **Comité aviseur de l'action communautaire autonome**, à travers l'histoire de ses luttes qui s'inscrivent sur une décennie dans la conjoncture sociopolitique du Québec.

Dans cette perspective, nous avons réuni une équipe de production constituée des coauteures Eliana Sotomayor (recherche, analyse et rédaction de l'historique) et Madeleine Lacombe (entrevues), de Monique Moisan (mise en page et révision linguistique), de Pierre Valois et Jean Panet-Raymond (encadrement), sous la coordination de Daniel Lamoureux. Avec l'appui du Centre de formation populaire, nous avons obtenu le soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). D'avril à septembre 2006, cette équipe a exploré des archives publiques ou privées, recueilli le témoignage de huit actrices et de six acteurs d'une décennie d'ACA segmentée sur quatre périodes, décortiqué les textes, colligé les faits, sélectionné, écrit, réécrit, élagué, mis en page, imprimé.

Il en résulte un document rare, car issu de l'intérieur du mouvement de l'action communautaire autonome, écho de voix communautaires du passé comme du présent, reflet du sillage d'un modeste instrument de concertation et de représentation que se sont donné il y a dix ans les grands regroupements nationaux d'organismes communautaires. Un document de référence, sans prétention, qui embrasse l'épopée du **Comité aviseur de l'action communautaire autonome**, qui célèbre moins ses résultats (remarquables par ailleurs) que son existence même, sa durée, sa résilience.

La publication de l'ouvrage *LE COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME : Dix ans de luttes pour la reconnaissance* coïncide avec la tenue en octobre 2006 de son premier congrès, ayant pour thème *Agir ensemble*. Un congrès qui marquera un nouveau jalon dans l'évolution du mouvement ou des mouvements de l'action communautaire autonome au Québec, et sans doute dans la trajectoire de son Comité aviseur.

Introduction

La création du **Comité adviseur de l'action communautaire autonome** est reliée, de façon inéluctable au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, réalisé depuis 1996. Il s'agit de reconnaître formellement la contribution de l'action communautaire autonome au développement du Québec, tout en définissant l'apport de l'État québécois dans le cadre d'un financement public, stable et adéquat en appui à la mission des organismes communautaires. Cette démarche conduit à l'émergence de deux acteurs incontournables : le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et le Comité adviseur de l'action communautaire autonome, le premier représentant les intérêts de l'État québécois et le deuxième mobilisant une partie importante du mouvement communautaire autonome*.

Pendant dix ans, les pourparlers concernant la politique se déroulent dans un climat de collaboration conflictuelle toujours imprévisible. Les acteurs, influencés par le contexte sociopolitique, se positionnent et se repositionnent, pour parvenir à des accords. Nombreux sont les moments charnières à l'intérieur de cette démarche : les Rencontres nationales de 1996, 1998 et 2001; la proposition de politique de l'année 2000; l'adoption de la politique en 2001; le *Plan d'action* et le *Cadre de référence* en 2004. Le Comité adviseur discute, propose, négocie. Les lignes qui suivent font état des principaux événements entourant les luttes menées par le Comité adviseur en vue de la reconnaissance

* Il y aurait autour de 6 000 organismes communautaires (dont quelque 3 000 organismes œuvrant dans le secteur des services sociaux et de la santé) au Québec, selon Gagné, J., (2000), *Évolution du rôle du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec*, Formation et réflexion, Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome, http://www.tabledesfedes.qc.ca/formation_evolution2.html#mouvements. Le SACA, quant à lui, fait état d'environ 8 000 organismes communautaires au Québec, 5 000 d'entre eux recevant du financement du gouvernement du Québec (*SACAction.com*, vol. 1, no. 3, www.mess.gouv.qc.ca/sacaction/index.asp).

de la contribution de l'action communautaire autonome à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Les événements sélectionnés témoignent de ces interactions, parfois « conflictuelles », en ayant comme axe fondamental d'analyse les positionnements du Comité aviseur de l'action communautaire autonome.

Le travail de révision historique s'appuie principalement sur des sources primaires, notamment des documents inédits, d'abord, du Comité aviseur et des comités qui y siègent; ensuite, des regroupements et organismes d'action communautaire autonome et, enfin, des interlocuteurs inévitables : le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et les ministères responsables de l'action communautaire autonome. Par ailleurs, nous avons eu accès à toutes les archives du Comité aviseur ainsi qu'à la documentation gouvernementale pertinente, nous permettant de préciser les événements, d'éclaircir certaines zones « grises » et de transmettre, le plus fidèlement possible, les faits, les enjeux et les dynamiques vécues au cours des dix dernières années.

Cette histoire des luttes du Comité aviseur comporte quatre grandes périodes, présentées ici en autant de chapitres. La première, avant 1995, est la période pendant laquelle les demandes de reconnaissance germent à l'abri des coalitions sectorielles, porteuses d'une organisation communautaire engagée dans des luttes citoyennes, les pratiques d'éducation populaire et l'action bénévole. Au cours de cette période, la loi 120 transforme les structures de gestion du réseau de la santé et les organismes communautaires s'inscrivent dans une perspective de développement des services. Les organismes communautaires sont reconnus formellement pour la première fois, mais les circonstances de cette reconnaissance, régie par la stratégie étatique, ouvrent le débat sur l'autonomie et l'institutionnalisation. Qui plus est, c'est la période où l'État « *tend la main* » au mouvement communautaire et s'engage à reconnaître formellement la contribution de l'action communautaire autonome au développement social du Québec en respectant sa spécificité.

La deuxième période, de 1995 à 1998, soulève les enjeux entourant l'émergence et la structuration des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la politique gouvernementale : le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), le Comité aviseur de l'action communautaire autonome et le comité interministériel. Durant cette période, les Rencontres nationales de 1996 et de 1998 sont des événements majeurs. La première Rencontre parce qu'elle permet au mouvement communautaire d'explicitier son identité

autonome et d'investir le Comité aviseur de sa représentation. Et la seconde Rencontre nationale, parce qu'elle permet au Comité aviseur de réaffirmer ses perspectives vis-à-vis l'État québécois, notamment à l'égard des revendications historiques du mouvement communautaire autonome à l'heure de l'élaboration de la politique de reconnaissance.

La période suivante, de 1999 à 2001, traite des discussions internes ainsi que des débats du mouvement communautaire autonome autour des propositions les plus significatives de la politique gouvernementale, incluant : le rejet des conclusions de la consultation Larose effectuée au cours de l'année 2000, la résolution de la troisième Rencontre nationale 2001 et la promulgation de la politique gouvernementale de reconnaissance en septembre de cette même année.

La dernière période, de 2002 à 2006, se concentre sur la mise en œuvre de la politique. À cette époque, les aspects opérationnels de la politique gouvernementale s'ajoutent aux enjeux historiques : les spécifications du Fonds d'aide, les mécanismes des transferts ministériels des organismes communautaires, le cadre de référence sur les balises nationales et la réforme du droit associatif. Le Comité aviseur se déclare en « négociation continue » avec le gouvernement en vue de la bonification et de l'application des orientations gouvernementales. Dans cette étape, le Comité aviseur s'engage dans la préparation d'une nouvelle Rencontre nationale : le Congrès d'orientation 2006. La préparation du congrès constitue, certes, un moment clé, tout particulièrement parce qu'il survient dans la période d'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, étape qui marque de façon évidente un nouvel élan dans ce processus.

Cet ouvrage se veut un récit synthétique des événements les plus marquants de l'histoire du Comité aviseur. Une histoire passionnante, engagée et militante de luttes pour la reconnaissance et le soutien de l'action communautaire autonome du Québec.

Bonne lecture !

Chapitre 1

Avant 1995 : Un mouvement en quête d'identité

Les demandes de reconnaissance de l'action communautaire autonome remontent aux années 80. À l'époque, les pratiques d'éducation populaire et de la défense des droits s'inscrivent dans une mouvance sociopolitique sous l'influence de la pensée marxiste¹. Les comités de citoyens des années 60, les groupes populaires, majoritairement de défense collective des droits, constituant le mouvement « populaire et communautaire » des années 70 et les groupes, organisations communautaires et mouvements à caractère principalement identitaire (femmes, jeunes, aînés, personnes handicapées, etc.) du début des années 80 illustrent bien cette tendance. Elle est l'expression d'une pratique communautaire revendicative et politique, construite à l'écart des appareils de l'État et fondée sur des valeurs de justice, de respect de la dignité humaine et de solidarité entre les membres de la communauté².

Avant la Révolution tranquille, toutes les activités charitables et la plupart des services sociaux de santé étaient sous la tutelle du clergé. Avec la Révolution tranquille, sous la poigne d'une nouvelle élite maintenant formée de professionnels libéraux et laïques, ces activités furent mises sous la gouverne directe de l'État : la santé et l'éducation s'inscrivent alors dans le fonctionnariat. À ce moment, nombre de problèmes sociaux auparavant considérés comme relatifs au vice et à la pauvreté, c'est-à-dire à de mauvais penchants individuels, deviennent des pathologies sociales. Ainsi, les orphelins deviennent des malades mentaux, et les vagabonds des alcooliques. Déjà à cette époque, la perspective est assez économiste sur la question de la solidarité. Aussi l'État va-t-il financer des services précis. C'est ce qui

explique la naissance du mouvement populaire dont les racines sont antérieures aux années 1960. Les groupes populaires calquent alors leurs actions sur le mouvement syndical. Ils revendiquent des services à l'État et une redistribution plus équitable de la richesse. D'où l'intérêt prononcé des groupes populaires de l'époque pour la promotion du changement social, voire économique, et de la mobilisation³.

Le mouvement des femmes occupe une place significative au cours des années 60. Deux regroupements sont constitués en 1966 : la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas). Les groupes féministes, qui visent à modifier radicalement le sort et la place des femmes dans notre société, sont à l'origine des initiatives locales d'éducation et d'action pour les droits et l'égalité des femmes.

Le mouvement populaire et communautaire, en concertation avec le mouvement des femmes, développe une pratique articulée sur des principes d'action autonome et militante ainsi que sur la représentation des besoins des collectivités dans le cadre de la démocratie directe. Les pratiques communautaires sont imprégnées d'une complicité du social et du politique caractérisant son action autonome. Ce modèle de pratiques militantes reliant les actions collectives à des perspectives de transformation des structures politiques marque, au début des années 80, un tournant déterminant.

La récession économique mondiale frappe fortement le Québec et entraîne des conditions socioéconomiques difficiles pour les secteurs défavorisés. La crise accentue l'augmentation des déficits du gouvernement et les réductions budgétaires et de services. Un débat s'ouvre alors sur le rôle de l'État, de la démocratie et du financement des organismes⁴, alimenté par les discours sur la revitalisation de l'entreprise privée comme moteur de l'économie et la remise en question du rôle de l'État-providence. Le gouvernement fédéral change sa politique de financement⁵ des projets des groupes communautaires pour des mesures d'employabilité. Les organisations populaires sont particulièrement touchées, car elles doivent faire face à une augmentation de la demande des services et à des difficultés de financement⁶. Ce changement conduit plusieurs groupes communautaires à formuler des revendications communes et à tenter de créer un rapport de force afin de contrecarrer la stratégie gouvernementale. Dans ce contexte, les priorités sociales et politiques modifient les pratiques militantes d'alors, en privilégiant la formation de coalitions et en jetant les bases de nouveaux rapports avec l'État.

Le mouvement populaire et communautaire, perméable aux fluctuations de la conjoncture et faisant preuve de pragmatisme, réalise au cours de cette décennie un virage décisif. Il est invité à participer à la création et à la prestation des services, particulièrement dans le secteur des affaires sociales et de la santé, en renforçant ses partenariats avec les institutions du secteur public. La concertation et le partenariat s'imposent comme réponse d'un certain milieu communautaire à la crise économique et à la redéfinition du rôle de l'État. Cet appel, qui porte le germe de la restructuration du modèle de gestion du social, ouvre le débat sur le rôle des organismes communautaires dans les divers programmes gouvernementaux.

Les années 80 : l'heure des coalitions sectorielles

La nouvelle conjoncture confronte l'acteur communautaire à la fragmentation des pratiques communautaires, caractérisées par des différences organisationnelles, idéologiques et stratégiques remettant en question la cohérence mobilisatrice en tant que mouvement social⁷. La croissance du nombre des groupes populaires et communautaires et leur diversification, caractéristique des années 80, ainsi que l'existence de multiples coalitions sectorielles, rendent compte de ce phénomène.

Les dirigeants des organismes communautaires prennent conscience qu'il faut créer un regroupement intersectoriel pouvant faire face à l'État dans la négociation des conditions liées à la reconnaissance et au financement de l'action communautaire autonome : « *les milieux communautaires se sont organisés autour des questions du financement et de l'autonomie, c'est-à-dire autour du dossier de la reconnaissance* »⁸. Déjà en 1983, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) organise le colloque : « *Le financement, une question de fond* ». Selon Jean-Yves Joannette, coordonnateur du MÉPACQ à cette époque, pendant les années 80, « *le cadre revendicatif s'accroît et les premières craintes autour de la perte d'autonomie des organismes, du sous-financement et du contrôle de la part de l'État, seront exprimées* »⁹. Cette conjoncture encourage l'émergence d'un nouvel acteur : la Coalition des organismes communautaires du Québec.

La mise sur pied en 1985 de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) émerge de la nécessité de réunifier les pratiques

collectives, « *en augmentant le poids politique des revendications des regroupements membres, en interpellant l'ensemble des politiques gouvernementales et en rendant plus visible la contribution spécifique des organisations communautaires et populaires* »¹⁰. Ainsi, en privilégiant les liens de solidarité intersectorielle, la COCQ revendique auprès des responsables politiques québécois « *la reconnaissance de l'action communautaire dans le respect de son autonomie, le droit à un financement stable et décent (...) et le respect des structures de représentation collectives que les groupes locaux se donnent* »¹¹. Cette expérience suscite dans le mouvement populaire et communautaire la réappropriation de la gestion politique et, tout particulièrement, la structuration d'un espace de négociation dans un rapport de force avec l'État sur les affaires communautaires. Autrement dit, il s'agit d'un rapport politique de revendications sociales entre les initiatives citoyennes de la société civile et l'État. Selon Michel Parazelli, coordonnateur de la COCQ, le mouvement communautaire et populaire montre ainsi sa volonté de résister aux tentatives de gestion tutélaire du gouvernement, en se réappropriant la définition de son action par la voie d'une affirmation identitaire de l'action autonome¹². Ce précédent politico-historique relance la mobilisation du mouvement populaire et communautaire et ouvre la voie à la négociation avec l'État, sur la base d'un projet collectif intersectoriel de revendications liées à la reconnaissance de l'action communautaire.

La stratégie politique collective des groupes et des organismes du mouvement communautaire devient un enjeu incontournable avec une composante

Liste des regroupements membres de la COCQ en 1989

Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain, Regroupement des centres des femmes du Québec, Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal, Mouvement québécois des camps familiaux, Regroupement d'organismes de promotion du Montréal métropolitain, Regroupement provincial de maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, L'R des centres de femmes du Québec et le Réseau québécois des groupes écologistes. Observateurs : Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités et Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec.

Parazelli, M., (COCQ), (1989), *Journée de mobilisation et de visibilité du Mouvement communautaire et populaire autonome du Québec, lundi le 30 octobre 1989, Projet, Communiqué, 19 avril 1989.*

économique précise, entraînant cette génération des groupes populaires à œuvrer prioritairement dans le développement local et dans les services sanitaires*. Les rapports avec l'État québécois deviennent un enjeu majeur plaçant le mouvement communautaire au centre de la conjoncture politique, autant pour les aspects à négocier que pour les conditions de négociation ainsi que pour les interlocuteurs impliqués dans ce rapport. Sous cet aspect, l'articulation de la dynamique État-société civile prend une importance accrue.

Les groupes populaires et communautaires autonomes, ainsi que l'appareil administratif-étatique, remettent en cause le providentialisme de l'État et recherchent des nouvelles alternatives. La mise sur pied de la Commission Rochon pour la santé et les services sociaux et les rapports du Conseil des affaires sociales (1989 et 1990) en témoignent.

Les années 80 se terminent avec les travaux de la Commission Rochon (1987), qui centre ses efforts sur l'évaluation du fonctionnement et du financement des services de santé et des services sociaux, au regard de quatre objectifs spécifiques : les fonctions des différentes parties du système; le financement des services; les solutions possibles aux différents problèmes (connus) et les recommandations afin d'assurer le maintien et le développement des services de santé et des services sociaux¹³. Le mouvement communautaire est présent dans la consultation et, en agissant de façon concertée, formule trois importantes revendications¹⁴ :

- un financement étatique adéquat dans le respect de l'autonomie du communautaire;
- la reconnaissance que le champ du social ne se limite pas aux services sociaux publics, mais comprend également l'action sociale générée par le communautaire et l'élaboration de véritables politiques sociales;

* Les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) sont créées aux alentours des années 1987-1988 et sont subventionnées principalement par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. À partir de 1990, elles sont financées par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et, pour ce qui concerne la ville de Montréal, par les programmes de soutien aux CDÉC et aux initiatives locales (PROSIL). Dans : Favreau, L., (2000), *Le mouvement communautaire au Québec : 40 ans de développement*, Conférence, Chaire de recherche en développement communautaire, Université du Québec à Hull, document complémentaire, 17 novembre 2000.

- la reconnaissance d'un partenariat égalitaire et non la complémentarité obligée avec le réseau public.

Le mouvement communautaire et bénévole manifeste sa satisfaction face à l'idée d'une réforme centrée sur le citoyen mais, simultanément, exprime sa préoccupation face au processus de régionalisation et s'inquiète de la possibilité que cette réforme mette en péril le caractère alternatif du mouvement communautaire autonome.

[Les organismes communautaires] *réclament la reconnaissance du pluralisme des approches, la reconnaissance de leur autonomie et le maintien du financement de leurs regroupements provinciaux*¹⁵.

Après une vaste consultation, le rapport Rochon recommande de développer une approche dite « de résultat » dans une vision globale et intersectorielle, qui se concrétise d'abord par la mise en place d'une *Politique de santé et bien-être*, ensuite par une réforme des structures et des ressources allouées selon une logique de population, de clientèle, de problématique et, finalement, par une importante décentralisation de ces activités accompagnée d'une démocratisation de toutes les structures du réseau de la santé et des services sociaux.

Le *Rapport Rochon* (1989-1990) met en évidence la reconnaissance des groupes populaires comme partie prenante d'un modèle de développement économique exigeant la mise en place d'un cadre partenarial entre les secteurs étatique, privé, syndical et communautaire¹⁶. Selon Favreau (1989), le partenariat avec l'État, c'est-à-dire la complémentarité avec les services étatiques, est accepté par un nombre élevé de groupes, situation apportant des changements significatifs à la conception de l'action communautaire autonome : l'expression groupe communautaire remplace de plus en plus celle de groupe populaire¹⁷.

La COCQ perd le poids politique sur lequel s'assoit sa stratégie mobilisatrice par concertation, et sa logique de négociation avec l'État se complexifie. En 1991, les organismes communautaires adhèrent, dans une certaine mesure, à une logique de développement des services, certains regroupements provinciaux sont soutenus financièrement par le Service de soutien aux organismes communautaires (SSOC), et la Commission d'enquête sur les services de santé et services sociaux (Commission Rochon) souligne la nécessité de réformer le système public de services de santé et de services sociaux. Dans ce contexte, survient la rupture de la solidarité intersectorielle.

Un tournant important : la loi 120

Le ministre libéral Marc-Yvan Côté, inspiré par la Commission Rochon, met en œuvre une réforme des services de santé et services sociaux « *fondée sur la notion du citoyen au centre du système* », privilégie « *l'accès universel aux services gratuits* »¹⁸ et préconise la décentralisation et la régionalisation, remplaçant les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS) par les Régies régionales. La loi 120 concrétise cette tendance.

La loi 120, qui transforme les structures de gestion du réseau de la santé et des services sociaux, est adoptée par l'Assemblée nationale en 1991. Avec cette loi, un processus de régionalisation est enclenché par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, anciennement ministère des Affaires sociales), qui se traduit par la transformation de la mission de la structure régionale. Le ministère met en place 16 Régies régionales de la santé et des services sociaux. Elles ont pour mandat de planifier, organiser, mettre en œuvre et évaluer les programmes de santé et de services sociaux élaborés par le ministère. Les Régies voient à fixer les priorités en fonction des particularités de leur région, elles élaborent les plans d'organisation des services, y allouent les budgets nécessaires et assurent la coordination des activités entre les établissements et les organismes du milieu¹⁹.

La réforme Côté reconnaît officiellement, et pour la première fois, la contribution des organismes communautaires à la santé et au bien-être de la population²⁰. La loi 120 identifie les organismes communautaires comme des partenaires potentiels du système public et formalise les rapports entre l'État et le secteur communautaire :

Article 334. Dans la présente loi, on entend par « organisme communautaire », une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à fins non lucratives, dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs de services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert et dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux.

*Article 335. Un organisme communautaire qui reçoit une subvention en vertu du présent titre définit librement ses orientations, ses politiques et ses approches.*²¹

La réforme des services de santé et des services sociaux ouvre la voie à l'intégration des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé au réseau public et au financement de l'État²². Parallèlement, le ministre Côté reconnaît la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), en légitimant un espace de négociation sectorielle où le gouvernement incite les citoyennes et citoyens à s'impliquer dans la gestion publique²³.

Dans ce contexte de précarité financière, de nombreux organismes communautaires s'inscrivent dans la ligne de développement des services, surtout en ce qui a trait aux affaires sociales et à la santé, au sein d'une stratégie de partenariat avec les institutions du secteur public dans le cadre des Régies régionales et des services sociaux issus de la réforme Côté. Les Tables régionales d'organismes communautaires (TROC) jouent un rôle significatif à l'intérieur de ce nouvel espace de transaction sociale, en devenant des interlocuteurs entre les groupes communautaires, les Régies régionales et divers organismes du milieu. La TRPOCB est née dans une période où le partenariat, « *mécanisme hégémonique de l'État* » pour certains, « *nouvel espace de partage de pouvoir citoyen* »²⁴ selon d'autres, devient la stratégie prépondérante dans la négociation en matière communautaire.

Liste des regroupements membres de la TRPOCB en 1991

Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux, Association des groupes d'intervention en défense des droits/santé mentale du Québec, Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et prérétraitées, Association des cuisines collectives, Association des ressources intervenant auprès des hommes violents, Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA, Fédération d'organismes bénévoles d'aide et de soutien aux toxicomanes, Fédération québécoise des associations des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale, Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, Fédération des centres d'action bénévole du Québec, Fédération du Québec pour le planning des naissances, L'R des centres de femmes du Québec, Moisson Montréal-Moisson Québec, Mouvement d'Éducation populaire et d'action communautaire du Québec, Naissance-Renaissance, Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec, Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, Regroupement des centres de santé des femmes du Québec, Regroupement des équipes régionales Espace, Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, Regroupement des organismes orienteurs du Québec, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec et Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale.

Lamontagne, L., *Revendications communes de la Table des regroupements provinciaux d'organismes et bénévoles*, Document de synthèse, mars 1993, p. 29-30.

Les organismes communautaires manifestent leur accord avec les grandes balises d'une réforme respectueuse de la contribution spécifique du communautaire. Néanmoins, des appréhensions font surface quant à sa mise en œuvre. La notion de complémentarité qu'introduit la réforme laisse aux organismes communautaires l'autonomie de définir leur approche d'intervention mais, en même temps, les Régies régionales surveillent l'administration des services. D'après la TRPOCB, cette notion est ambiguë et peut mettre en péril leur autonomie²⁵. De plus, le partenariat contenu dans cette réforme s'inscrit, selon la Table, dans une « *logique strictement de services qui ne respecte pas l'approche globale, éducative et démocratique préconisée par les organismes communautaires* »²⁶. La TRPOCB se plaint du « *sillage des revendications portées par le mouvement communautaire* », d'une sorte de « *récupération opportuniste* » à travers un mode de gestion technocratique qui est en marche²⁷. C'est aussi à cette période que les événements sociopolitiques, particulièrement ceux provenant des politiques sociales gouvernementales, deviennent incontournables pour la survie et la continuité du secteur communautaire.

Autonomie ou institutionnalisation ?

Le communautaire, dit le tiers-secteur, participe aux ententes « partenariales » entre le gouvernement et les tables de concertation sectorielles. Dans ce cadre, ces organismes obtiennent un financement public des ministères associés à la formation de la main-d'œuvre (ministère de la Sécurité du revenu) et au développement de l'emploi (Développement des ressources humaines Canada, puis Bureau fédéral de développement régional et, enfin, Québec*). L'État devient l'interlocuteur privilégié pour plusieurs groupes parce que c'est lui qui finance, « *qui tient les cordons de la bourse* ». Cette tendance entraîne, selon Fortin (1991), « *l'institutionnalisation du mouvement communautaire au moment de la désinstitutionnalisation des affaires sociales* »²⁸.

Bien que la logique partenariale reconnaisse les organismes populaires et communautaires comme des interlocuteurs valides en matière communautaire, selon Parazelli, elle met en question les stratégies de reconnaissance de

* En guise d'exemple, dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le nombre d'organismes financés est passé de 31 à 547 et le financement de 600 000 \$ à 43 millions \$ en 1989. Dans : Bélanger, P. et B. Lévesque, (1992), *op. cit.*, p. 713-747.

l'action communautaire autonome comme acteur, notamment par l'assujettissement de l'action communautaire à des impératifs institutionnels²⁹.

Au cours de cette période, de nombreux débats sur l'action communautaire font surface : « les organismes communautaires, opportunisme ou naïveté ? »; « l'hybridation de l'action communautaire »; « l'action communautaire, *communautaire** ou communautaire ? ». Michel Parazelli (1994) se positionne de manière critique en affirmant qu'une telle politique d'intervention de l'État envers le milieu communautaire nuit à l'efficacité politique du travail de coalition, régule le rapport de force avec l'État et balise l'un des principes fondamentaux de l'action communautaire : l'autodétermination citoyenne dans la définition des problématiques, des besoins et de ses projets³⁰. Bref, le débat autour de la reconnaissance de l'action communautaire se situe entre deux pôles : la défense de l'autonomie ou bien la soumission à l'institutionnalisation étatique (par la voie du marché, critère *économiste*). Malgré cette forte intervention de l'État dans le champ de l'action communautaire en 1989 et le fait que les demandes de reconnaissance portées par la COCQ soient restées, selon Parazelli (1994), « *lettre morte* »³¹, le mouvement communautaire réussit à se faire entendre sur la scène sociopolitique québécoise.

La main tendue de l'État

Au début des années 90, les responsables politiques développent une volonté d'assurer un soutien financier aux organismes communautaires dans le respect de leur autonomie. Ainsi, lors des élections générales de 1994, le Parti québécois s'engage formellement à reconnaître l'apport de l'action communautaire, en explicitant quatre priorités :

- l'élaboration d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome;

* « Le néologisme *communautaire* désigne les organismes ou programmes d'intervention simulant l'appartenance communautaire tout en adoptant une approche technocratique institutionnelle par des interventions de compensation et de réparation dans un contexte de pratiques assistentielles et de contrôle social ». Ce concept a été utilisé par le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain dès 1987. Il est cité par Parazelli, M. (2001), « Dissonances politiques de la reconnaissance de l'action communautaire autonome », Dans : *L'action nationale*, LCL, XCI, p. 19-41.

- l'assurance d'un financement mieux adapté au rôle des organismes populaires et communautaires autonomes;
- la création d'un Secrétariat à l'action communautaire;
- l'attribution d'un minimum de 1 % du budget de l'État à l'action communautaire.

Les organismes communautaires, en tant que société civile organisée, prennent la relève de l'État particulièrement dans l'offre des services ainsi que dans la création d'emplois, aspects décisifs dans la lutte contre le chômage et la pauvreté. Dans ce contexte, l'acteur communautaire devient un interlocuteur valide face à l'État, en ce qui a trait aux problématiques sociales particulièrement liées à l'intégration des plus démunis au développement social. Plus encore, l'action communautaire autonome se profile comme un acteur incontournable pour le projet politique alternatif porté par le Parti québécois des années 90. La promesse électorale de Jacques Parizeau ainsi que le compromis du Parti québécois visant à baliser son rapport avec l'acteur communautaire dans le Programme politique gouvernemental rendent compte de ce fait³².

Jacques Parizeau prend le pouvoir le 26 septembre 1994 en ayant comme priorité la tenue d'un référendum sur la question de la souveraineté, dans un contexte de crise des finances publiques et de critiques sévères des interventions de l'État dans le domaine social.

Le nouveau gouvernement, en cohérence avec son slogan électoral « *une autre façon de gouverner* », consacre ses énergies principalement à la réalisation de changements dans l'administration publique et à la mise en place de mesures pour faire face à la crise de l'emploi³³. En ce qui concerne l'administration publique, les changements entraînent la réduction du nombre de ministères (de 21 à 18), l'introduction d'une politique de gestion par résultats au Conseil du trésor et la réduction des effectifs cadres de l'administration publique³⁴.

En ce qui a trait à la crise de l'emploi, le premier ministre propose un travail de concert entre la société civile et le gouvernement, favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans par la voie de la mise en place des Carrefours jeunesse-emploi (CJE). Ce projet, qui engage le gouvernement à assurer le soutien des CJE par un financement spécifique, exige la participation active des acteurs locaux, notamment des groupes communautaires, des CLSC, des municipalités locales et des députés provinciaux. Ce nouveau « partenariat », ou « effort communautaire »³⁵, est à la base de la création du Secrétariat gouvernemental à l'action communautaire au Québec.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le dossier du communautaire repose entre les mains de Lisette Lapointe, épouse du premier ministre, nommée « *conseillère spéciale non rétribuée en matière de politiques communautaires* »³⁶, poste et fonctionnement rattachés administrativement au budget du bureau du premier ministre. Elle se consacre à la recherche d'un soutien permanent et stable pour les initiatives locales, en particulier à la mise en place d'un « *mécanisme mettant le financement du milieu communautaire à l'abri des aléas des compressions budgétaires* »³⁷.

En janvier 2005, le premier ministre organise une rencontre de consultation sur le Secrétariat à l'action communautaire où le gouvernement invite sept regroupements à entreprendre une démarche de collaboration en vue de reconnaître l'apport des groupes d'action communautaire au développement du Québec. L'idée était de discuter des responsabilités du nouveau référent gouvernemental sur la base d'un document de consultation, notamment sur les priorités et les modes de financement. Ce document se terminait par la question suivante³⁸ : « *le Secrétariat devrait-il devenir l'ombudsman des groupes communautaires et travailler à l'élaboration d'une charte de l'action communautaire ?* »

À la suite de cette rencontre, un document de réflexion sur le Secrétariat d'État à l'action communautaire est produit*. Il avance, de façon hypothétique, trois responsabilités inéluctables du Secrétariat. **D'abord**, il doit amorcer un processus visant à doter l'État québécois d'une véritable politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome du Québec, sur la base des acquis incontournables pour le mouvement communautaire autonome³⁹, notamment :

- la reconnaissance de leur identité propre, de leur autonomie et de leur polyvalence;
- la reconnaissance de leur apport particulier, original, novateur dans la transformation de la société québécoise et l'amélioration de la qualité du tissu social;
- la reconnaissance de leur liberté d'orientation, de politiques et d'approches;
- la reconnaissance de la nécessité d'un financement global de leur mission, stable, adéquat, récurrent (minimalement sur une base triennale);

* Dans ce document, il est proposé, pour la première fois, d'ajouter le mot « autonome » au nom du Secrétariat à l'action communautaire.

- la reconnaissance des structures d'organisation, de concertation et de représentation que se sont données les organismes communautaires et bénévoles tant au niveau local, municipal, régional que national, et tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel.

Ensuite, le document spécifie comme responsabilité du Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome qu'il doit identifier les sources possibles de financement public afin de permettre au gouvernement d'atteindre son objectif de consacrer 1 % du budget de l'État à l'action communautaire autonome.

Enfin, il spécifie que le Secrétariat doit mettre en place un comité consultatif, composé majoritairement de délégués choisis démocratiquement et assurant un arrimage significatif avec les régions et un respect de l'équité homme-femme dans la composition du comité. Dans cette ligne, un **comité d'orientation** est mis sur pied lors de la négociation, afin de mettre en œuvre la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome en 1998.

Un tournant important : la loi 120

« Avec la régionalisation, les TROCs et les tables de CDC ont eu le vent dans les voiles par rapport aux regroupements nationaux pour un certain temps. On a cru, un moment, que tout allait se passer en région et que les regroupements nationaux étaient désuets. Les groupes de base voient beaucoup plus clair aujourd'hui sur l'importance de chaque niveau d'intervention. Ils se sont rendus compte que leur regroupement provincial est encore le lieu où le contenu se joue et où les grands choix financiers se font. Le Comité aviseur, un peu à son insu, a permis aux gens de se faire une tête plus fine sur les vrais enjeux régionaux et nationaux. »

Nicole Lacelle

La main tendue de l'État

« Lorsque madame Lapointe s'est informée de nos besoins, j'ai répondu que nous n'avions pas juste des besoins mais des opinions politiques aussi ! À la fin de cette rencontre, nous étions convaincus que ce Secrétariat serait mis en place de toute façon, avec ou sans nous. »

Lorraine Guay

« Très rapidement, nous avons affirmé que les organismes d'employabilité ne faisaient pas partie du mouvement communautaire autonome. Nous les avons sensibilisés à la réalité des organismes communautaires autonomes et, en ce sens, affirmé que si secrétariat il y avait, ce devait être un Secrétariat à l'action communautaire autonome. La réponse fut qu'il n'y avait pas de problème, que ce n'était après tout qu'un mot de plus ! »

Lorraine Guay

Chapitre 2

De 1995 à 1998 : L'ère de la structuration

La naissance mouvementée du Secrétariat à l'action communautaire autonome

Le 15 mars 1995, en pleine période préréférendaire, le gouvernement du Parti québécois pose son premier geste concret dans la démarche de reconnaissance et de financement en créant, par décision du Conseil des ministres⁴⁰, le Secrétariat d'État à l'action communautaire (SAC). Bien que ce geste constitue l'expression de la volonté gouvernementale vers le projet **politique** de reconnaissance de l'action communautaire autonome, il répond aussi à une demande du mouvement communautaire exprimée par la COCQ dans le document de base pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome⁴¹.

La mise sur pied unilatérale du SAC par le gouvernement provoque une série de réactions. Le mouvement communautaire se déclare d'abord contre l'idée que la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome soit élaborée par des fonctionnaires sans une participation active du mouvement communautaire autonome. Les regroupements dénoncent également l'absence de consultation préalable à la mise sur pied du SAC et la vision restrictive et réductrice de l'approche communautaire imposée par le gouvernement, en particulier en ce qui a trait à la question de l'insertion au travail. En même temps, les organismes du mouvement communautaire autonome saluent la proposition qui sous-tend la création du SAC qui, selon ses propres mots, « *dépeint le milieu communautaire comme pluraliste et autonome* »⁴².

Le 24 mai 1995, lors d'une conférence de presse, cinq regroupements nationaux* d'action communautaire autonome rendent public leur avis critique. La position des regroupements communautaires revendique la tenue de consultations publiques autour du soutien à l'action communautaire autonome et recommande, d'une part, la création d'un Comité aviseur et, d'autre part, que le Secrétariat à l'action communautaire considère la spécificité du mouvement en ajoutant le mot « autonome » à la définition de ce nouvel acteur étatique.

Les organismes d'action communautaire autonome réalisent une consultation auprès de cinq regroupements sous le thème « Le chat est sorti du SAC ». Sur 1 200 organismes approchés, 474 répondent au questionnaire. Cette consultation donne comme résultat l'opposition massive (84 %) des organismes communautaires au Secrétariat tel que proposé par le gouvernement⁴³.

Dans la synthèse des résultats de cette consultation, les organismes communautaires déclarent que le SAC demeure un projet du gouvernement qui n'appartient pas au milieu communautaire. Par ailleurs, ils rejettent d'emblée l'implantation massive des Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) « qu'aucun milieu n'a revendiqué ».

Après quelques semaines de pressions, « victoire du mouvement communautaire » : le qualificatif « autonome » est ajouté au Secrétariat de l'action communautaire.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), mis sur pied le 27 avril 1995, est une structure gouvernementale instaurée dans le but d'exercer, au sein de l'appareil étatique, un leadership à l'intérieur de la démarche d'élaboration et de mise en place du projet du politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Le mandat du SACA consiste à « faciliter l'accès des organismes aux ressources gouvernementales et (...) fournir des avis sur le soutien gouvernemental à être accordé aux organismes communautaires »⁴⁴. Plus particulièrement, il s'agit de soutenir les différents secteurs

* Les cinq regroupements sont les suivants : le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome (TFONEPA), la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) et le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ).

du mouvement communautaire et d'inciter les ministères et les organismes gouvernementaux à accroître leur soutien aux organismes communautaires autonomes. Le SACA est également tenu d'évaluer la mise en marche des programmes et projets pour atteindre le minimum de 1 % du budget global de l'État⁴⁵.

Le Comité aviseur provisoire du SACA

La fondation du **SACA** amène la mise en place d'un **Comité aviseur** provisoire responsable de porter, au sein du SACA, les avis des organismes du mouvement communautaire relatifs à la politique. La formalisation de cette participation du mouvement communautaire à la démarche d'élaboration de la politique de reconnaissance de l'action communautaire donne lieu à une **consultation** ample au sein du mouvement, afin d'établir le mandat et les orientations (encadrant la mission) d'un Comité aviseur **permanent** du SACA. Cette mobilisation, amorcée dès l'annonce gouvernementale de la mise en place d'un Comité aviseur de l'action communautaire, en décembre 1995, met de l'avant un processus de discussion dans lequel les représentants du mouvement communautaire autonome et de l'État québécois recherchent des ententes majeures sur le sujet en débat.

La **consultation** des secteurs du mouvement communautaire autonome est organisée en deux phases : d'abord, la consultation directe des organismes lors de rencontres sectorielles et intersectorielles de niveau régional, et ensuite la tenue d'une Rencontre nationale réunissant des représentantes et représentants de tous les secteurs consultés afin d'adopter le mandat et les orientations du Comité aviseur. La consultation, qui recueille la participation directe de 18 regroupements sectoriels et multisectoriels rassemblés autour du **Comité aviseur provisoire du SACA**, poursuit les objectifs suivants :

- *établir la composition et le mandat du Comité aviseur permanent de manière à refléter l'ensemble des secteurs québécois du mouvement communautaire autonome;*
- *faire valider par les différents secteurs les éléments essentiels d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action effective, du rôle, de l'expertise et de la mission des organismes du mouvement communautaire autonome;*

- *préciser les orientations qui devront guider le travail du Comité aviseur permanent dans l'attribution des budgets du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome*⁴⁶.

Cette consultation s'avère significative dans la légitimation d'un référent représentatif du mouvement communautaire autonome, dans le cadre de l'élaboration de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

En parallèle à la consultation du mouvement communautaire autonome, deux événements sociopolitiques majeurs sont en cours : la Marche des femmes « Du pain et des roses » et le Référendum sur la souveraineté du Québec.

La Fédération des femmes du Québec organise, en mai et juin 1995, la marche contre la pauvreté « **Du pain et des roses** », regroupant principalement : les groupes de femmes affiliés à la Fédération des femmes du Québec, les sections *condition féminine* des syndicats du Québec, le regroupement provincial « l'R » des centres de femmes ainsi que divers groupes communautaires. Pendant dix jours de marche vers le Parlement québécois, 800 femmes réclament du gouvernement des changements visant l'amélioration de leurs conditions de vie. Les marcheuses, qui suscitent une solidarité sans précédent de la population québécoise, sont reçues à l'Assemblée nationale par le premier ministre Jacques Parizeau et par près de 20 000 personnes, hommes et femmes, qui appuient leurs demandes⁴⁷. La marche « Du pain et des roses » s'imprime dans l'opinion publique comme un événement rassembleur, « emblématique », où la convergence des différents milieux de la société civile, particulièrement celui du mouvement des femmes, témoigne de la force mobilisatrice du communautaire en tant qu'acteur significatif de la société québécoise.

Le **référendum sur la souveraineté du Québec**, le 30 octobre 1995, est la deuxième tentative du mouvement souverainiste du Québec en vue de faire du Québec, province de la fédération canadienne depuis 1867, un État souverain. La mobilisation populaire rejoint une multitude d'organisations regroupées au sein des « Partenaires pour la souveraineté » : le Parti québécois, le Bloc québécois, les syndicats, les organismes communautaires, les groupes de femmes, d'artistes, d'intellectuels, etc. Malgré cette alliance indépendantiste, l'option souverainiste perd de justesse, recueillant 49,4 % des voix. La défaite de l'option du Parti québécois entraîne la démission du premier ministre Jacques Parizeau. Lucien Bouchard lui succède et est assermenté le

29 janvier 1996. Dans cette nouvelle configuration gouvernementale, Louise Harel devient ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, responsable du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA).

Quelques semaines après le référendum, le 15 décembre, le gouvernement Bouchard institue le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome⁴⁸, en adoptant la loi 111 qui modifie la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec.

La loi 111 est affectée au financement de l'aide à l'action communautaire, sous la responsabilité du premier ministre ou du ministre désigné par le gouvernement. Le Fonds d'aide est constitué de 5 % des profits nets des casinos et des commerces y contribuant versés par la Société des loteries du Québec ainsi que des dons et des avances alloués par le ministre des Finances. Du Fonds d'aide proviennent les revenus du SACA qui, la première année (1995-1996), totalisent 9 400 000 \$ et 8 100 000 \$ l'année suivante.

Les représentantes et représentants du mouvement communautaire sont, dans ce dossier, en état de « **vigilance-critique** ». Ainsi, le Fonds d'aide a été instauré pour faciliter l'accès des organismes aux ressources gouvernementales et fournir des avis sur le soutien gouvernemental à être accordé aux organismes communautaires, mais le mandat principal du SACA est d'implanter les Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) dans tous les comtés du Québec. Les représentants du mouvement communautaire s'opposent à que les CJE soient les premiers bénéficiaires du Fonds d'aide parce que, selon l'opinion de plusieurs, « ils correspondent au réseau du gouvernement plutôt qu'à celui du communautaire », tandis que pour d'autres « ils ne sont, carrément, pas autonomes ».

Les discussions avec la ministre Harel se poursuivent, entendu qu'elle assume la poursuite des pourparlers avec le SACA et le Comité aviseur provisoire en vue de la reconnaissance de l'action communautaire autonome, qu'elle considère comme la « *plus-value* »⁴⁹ de la vie communautaire dans la société québécoise.

Le Comité aviseur provisoire du SACA, composé de 18 représentantes et représentants des différents secteurs de l'action communautaire autonome, donne suite à la consultation et focalise son travail sur la concertation afin de déterminer la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome. La démarche débute par la **nomination** des membres provisoires

du Comité aviseur du SACA « où les *représentants* [communautaires] *obtiennent de nommer eux-mêmes leurs mandataires* »⁵⁰.

La négociation se poursuit avec une consultation nationale et régionale sur la base d'une *Proposition commune*, que le Comité aviseur soumet aux organismes membres des secteurs du Comité aviseur provisoire du SACA, en vue de doter le Québec d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome⁵¹.

Comité aviseur provisoire élargi du SACA au 14 novembre 1996

Représentantes des Regroupements multisectoriels

<i>Lucie Bélanger</i>	Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome (TFNOEPA)
<i>Serge Charbonneau</i>	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)
<i>Roch Lafrance</i>	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
<i>Claude Lapointe</i>	Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC)
<i>Pierre Maheux</i>	Coalition des tables régionales des organismes communautaires du secteur santé et services sociaux (CTROCs)

Représentantes des Regroupements sectoriels

<i>Raymond Bonneau</i>	Secteur Loisirs
<i>Lucie Lemieux-Brassard</i>	Secteur Personnes handicapées
<i>Marie-Josée Corriveau</i>	Secteur Logement
<i>Yves Côté</i>	Secteur Jeunes
<i>Lianne Flibotte</i>	Secteur Défense des droits
<i>Marie-Paule Godin</i>	Secteur Femmes
<i>Lise Joly</i>	Secteur Action bénévole
<i>Sylvie Lévesque</i>	Secteur Famille
<i>Martin-Pierre Nombré</i>	Secteur Alphabétisation populaire
<i>Gabrielle Pelletier</i>	Secteur Environnement
<i>Stephan Reichhold</i>	Secteur Réfugiés, personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles
<i>Roger Fritz Rhéaume</i>	Secteur Communications
<i>Nathalie Saint-Pierre</i>	Secteur Consommation
<i>Vacant</i>	Secteur Autochtones
<i>Vacant</i>	Secteur Éducation à la solidarité internationale

La *Proposition*⁵² s'articule selon trois axes : les principes d'une politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire autonome, l'établissement des priorités d'attribution des budgets du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et la mise en place du Comité aviseur.

En ce qui concerne **les principes d'une politique de reconnaissance**, la *Proposition* du Comité aviseur fait référence, **d'abord**, à la nature du mouvement communautaire autonome, notamment aux actions et luttes quotidiennes pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie, ainsi que la responsabilité collective face aux problématiques sociales. **Ensuite**, elle fait référence aux principes d'action des organismes du mouvement communautaire en fonction de la prise en charge des individus et des collectivités, du respect des différences, ainsi que des actions à entreprendre pour la transformation sociale et l'établissement d'une société juste et démocratique. **De plus**, elle met en évidence le mode de fonctionnement des organismes et leur reconnaît une identité propre, en tant qu'instances de vie associative favorisant la participation, la responsabilisation collective et la vie démocratique, le développement social et culturel en vue de la mise en place des services alternatifs ainsi que les pratiques de conscientisation. **Enfin**, la *Proposition* fait référence à l'autonomie et au financement de base, aspects définissant une action communautaire déterminée et orientée en fonction des besoins du milieu et des pratiques communautaires plutôt qu'en fonction des mandats et des priorités étatiques, et où l'autonomie financière représente une condition essentielle à la mise en œuvre des orientations des organismes.

Par rapport à l'établissement des **priorités d'attribution des budgets du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**, la *Proposition* met de l'avant trois principes fondamentaux : les priorités d'attribution, l'appréciation des besoins de financement et l'affectation des fonds. D'après la *Proposition*, les priorités, non exclusives, doivent être attribuées à la consolidation des organismes et des regroupements dans le respect de leurs actions et de leur expertise et à ceux œuvrant dans la défense des droits. Comme critères d'appréciation des besoins de financement, la *Proposition* précise qu'il faut considérer : la situation économique et les conditions de vie des populations rejointes par les interventions, la situation financière de l'organisme et les caractéristiques du milieu d'intervention. Selon la *Proposition*, l'affectation des fonds devrait suivre les priorités énoncées plus haut, consacrant au moins 50 % au financement des organismes en lien direct avec la population.

Elle spécifie aussi que le SACA, le Comité aviseur ainsi que les organismes et regroupements doivent avoir un budget alloué au fonctionnement (fonctionnement de base pour les derniers), que ce financement doit être stable, adéquat, récurrent et qu'il devra être accessible pour des projets ponctuels ainsi que pour de nouveaux organismes.

Concernant la **mission du Comité aviseur**, la *Proposition* met de l'avant cinq considérations spécifiques reliées au mandat, aux tâches et à sa composition. Le mandat propose que le Comité aviseur formule les avis-conseils au gouvernement et au SACA à l'égard des éléments clés d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome; des orientations gouvernementales, de la promotion et de l'autonomie des organismes et du mouvement communautaire autonome; de l'impact de la régionalisation et de la décentralisation, de même que des liens avec les ministères; des activités du SACA, de l'allocation du budget ainsi que des règles et des critères d'attribution des divers types d'assistance financière administrée par le SACA.

La *Proposition* définit parmi les premières tâches du Comité aviseur celle de préciser la structure la plus appropriée à l'égard de l'action communautaire autonome; le statut du Comité aviseur; son rôle, ses pouvoirs, ses tâches, ses responsabilités; ses règles de fonctionnement; ses liens avec les instances politiques et administratives du gouvernement et ses liens avec les organismes d'action communautaire autonome. En plus, le Comité aviseur doit spécifier son plan de travail, ses priorités, ses mécanismes de consultation et sa composition.

Selon la *Proposition*, le Comité aviseur devra être formé à partir de délégations désignées par chaque secteur ou regroupement et sa composition ratifiée lors d'une Rencontre nationale, à partir d'une démarche représentative qui précise les règles spécifiques de légitimation du processus par la ministre responsable et les organismes d'action communautaire. La *Proposition* suggère aussi que la composition du Comité aviseur provisoire serve de base à la formation du Comité aviseur et, afin d'assurer la continuité des travaux, qu'elle soit maintenue, c'est-à-dire, que les membres communautaires siégeant au Comité aviseur provisoire du SACA en novembre 1996 soient reconduits dans leurs fonctions.

Le résultat de la consultation qui soumet à la considération des organismes du mouvement communautaires autonome la *Proposition commune* constitue le document de base pour la première rencontre nationale tenue en 1996.

1996 Première Rencontre nationale : on se définit

La première Rencontre nationale du mouvement communautaire se déroule les 14 et 15 novembre 1996 au Campus Notre-Dame-de-Foy, Pavillon André-Coindre, à Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle réunit les représentants des 19 secteurs de l'action communautaire autonome du Québec, donc 125 personnes déléguées par les divers regroupements nationaux. La Rencontre est l'aboutissement d'un processus de consultation visant à entériner une proposition commune sur l'action communautaire autonome, notamment à l'égard des grands axes d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, qui soit respectueuse de sa spécificité. Le fruit de cette démarche réside dans une *Recommandation d'ensemble*⁵³ alors adoptée par les organismes membres du Comité aviseur du SACA et soumise à la ministre responsable de l'action communautaire autonome.

La *Recommandation d'ensemble* : « *Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome* » s'avère être la première prise de position officielle des organismes d'action communautaire autonome sur le projet de politique de reconnaissance. Elle reprend le contenu de la *Proposition commune* soumise à la consultation des organismes communautaires et précise les orientations concernant la mise en place et le mandat du Comité aviseur du SACA :

- les principes d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement;
- les priorités d'attribution des budgets du Fonds d'aide de l'action communautaire autonome;
- la mise en place du Comité aviseur, c'est-à-dire, son mandat, son mode de nomination et sa composition⁵⁴.

Cette *Recommandation d'ensemble* est considérée par la ministre responsable de l'action communautaire, Louise Harel, ainsi que par les représentantes et représentants du mouvement communautaire, comme un document

historique, un « gain » dans la démarche de reconnaissance et de respect des particularités des acteurs communautaires :

On assiste présentement à l'inscription du mouvement communautaire comme secteur à part entière de la société québécoise, au même titre que les trois partenaires traditionnels que sont le gouvernement, le patronat et les syndicats (...) Les échanges qui auront lieu ici contribueront à jeter les bases d'une politique qui soit véritablement conforme aux besoins et aspirations du milieu communautaire et des milliers de Québécoises et de Québécois qui, quotidiennement, bénéficient de vos interventions.⁵⁵

Une nouvelle étape du mouvement communautaire a été franchie avec maturité et cohésion. Nous devons maintenant exercer notre vigilance et un véritable rapport de force afin de nous assurer de la mise en application des orientations décidées durant ces deux jours. Les intervenantes et intervenants du mouvement communautaire autonome peuvent être certains que nous poursuivrons les travaux en appliquant les principes de transparence et de démocratie attendus du Comité avisé.⁵⁶

Recommandation d'ensemble

**« Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome »
novembre 1996**

Il est résolu que le mandat du Comité avisé soit le suivant :

Formuler les avis-conseils, au gouvernement et au SACA, à l'égard :

1. des éléments d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome;
2. des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire autonome;
3. de la promotion et de la défense de l'autonomie des organismes du mouvement communautaire autonome;
4. de l'impact de la régionalisation et de la décentralisation, de même que des liens avec les différents ministères impliqués ou à être impliqués dans le financement d'organismes, en regard de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome;
5. du mandat et des activités du SACA concernant l'action communautaire autonome;
6. de l'allocation du budget de l'État consacré à l'action communautaire autonome;
7. des règles et des critères d'attribution des divers types d'assistance financière administrée par le Secrétariat;
8. des cadres juridiques des organismes d'action communautaire autonome.

Le Comité aviseur se définit comme l'entité responsable pour « *formuler les avis-conseils* » au gouvernement et au SACA, en accord avec les perspectives et les positions du mouvement communautaire à l'égard du processus d'élaboration de la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

La définition du rôle du Comité aviseur laisse transparaître une stratégie démocratique dans laquelle les organismes du mouvement communautaire participent activement à la détermination de leurs conditions d'action et des modes d'articulation dans le processus à venir, en particulier en ce qui a trait à la délimitation d'un nombre précis d'attributions balisant son intervention dans la démarche d'élaboration de la politique de reconnaissance. Cette stratégie participative-démocratique marque la zone d'influence du mouvement communautaire autonome en restreignant sa participation à un niveau consultatif, non résolutif et, plus encore, en laissant de côté la dimension de représentativité directe de l'action communautaire autonome. En dépit de cette considération, la *Déclaration d'ensemble* adoptée lors de la Rencontre nationale de novembre 1996 a été reconnue par les acteurs étatiques et communautaires et, par la suite, sera reprise par le Comité aviseur dans le but de redéfinir ses zones d'influence et de réévaluer, de façon permanente, la pertinence de sa contribution dans la démarche établie.

La définition du rôle du Comité aviseur de l'action communautaire autonome à l'heure de la discussion du projet politique revêt une importance majeure. L'action communautaire autonome fait valoir sa légitimité en tant qu'acteur incontournable de la société québécoise; l'enjeu de l'autonomie demeure un aspect central dans son rapport avec l'État. Lorraine Guay l'expose avec énergie lors de la conférence d'ouverture de la Rencontre nationale de 1996 :

Le mouvement communautaire existe en dehors de l'État. Il tire sa pertinence de son enracinement dans les diverses communautés, constituant la société civile (géographique, d'appartenance, etc.). Il tire sa légitimité de sa démarche démocratique et de ses visées de citoyenneté. Se constituer en un mouvement social autonome sur ses propres bases est une condition sine qua non pour entrer en rapport avec l'État.⁵⁷

La participation du Comité aviseur au processus d'élaboration de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome n'origine pas d'une invitation de l'appareil étatique faite au

mouvement communautaire en vue de ratifier un corpus légal préétabli. Elle origine plutôt d'une invitation du milieu à se concerter devant le défi d'élaborer une politique gouvernementale de reconnaissance. De fait, cette concertation se traduit par l'établissement d'un rapport de force en vue d'une négociation « politique » qui définisse et précise non seulement le rôle du Comité aviseur du SACA, mais aussi les assises constitutives de l'action communautaire autonome. En ce sens, la définition du **rôle** du Comité aviseur du SACA devient un enjeu majeur pour l'action communautaire autonome, surtout en considérant que même si l'acteur communautaire est présent, le maître d'œuvre de cette politique demeure l'État québécois.

Après la Rencontre nationale de 1996, les pourparlers en vue de l'élaboration d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome se poursuivent, notamment entre la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, le SACA et le Comité aviseur du SACA. Ainsi, dans une lettre du 16 décembre 1996⁵⁸, Lucie Bélanger, représentante des membres du Comité aviseur du SACA, manifeste à M^{me} Harel « *notre entière collaboration dans ce dossier* ». M^{me} Bélanger réitère aussi le désir du Comité aviseur d'être consulté concernant :

- toute matière relative au statut et au rôle du Comité aviseur, ou à ceux du SACA;
- sa préoccupation à l'égard du sort réservé au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- son désir d'être entendu au sujet des changements envisagés au statut légal des organismes sans but lucratif (OSBL).

En février 1997, donnant suite aux priorités d'action établies lors de la Rencontre nationale, le Comité aviseur adopte les principes de son fonctionnement ainsi que les mandats et la composition de ses comités de travail. Le mandat du Comité aviseur est défini en deux parties⁵⁹ :

- donner des avis-conseils au gouvernement du Québec et au SACA concernant tous les volets de l'action gouvernementale touchant l'action communautaire autonome, soit en premier lieu les éléments clés d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, et la détermination des priorités d'attribution des budgets du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;

- préciser prioritairement les aspects de son fonctionnement ayant des incidences sur l'exécution de son mandat dans le respect des orientations déterminées, et cela, en lien suivi avec les organismes d'action communautaire autonome.

Le Comité aviseur définit ses priorités :

- l'adoption d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome;
- la mise en application des priorités établies pour l'attribution du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- la clarification de la composition du Comité aviseur du SACA, en consultation avec les organismes communautaires.

Un **comité de coordination** de six personnes est alors formé en prévision du fonctionnement de base des comités de travail selon les priorités établies. Deux mois plus tard, le Comité aviseur adopte le *Programme de travail 1997-1998*⁶⁰ et met sur pied trois comités :

1. le comité de travail sur la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement;
2. le comité de travail sur l'attribution du Fonds d'aide;
3. le comité de travail sur la composition et la restructuration du Comité aviseur.

Parallèlement à la définition des priorités d'action, différents regroupements et organismes témoignent de leur intérêt pour la création éventuelle de nouveaux secteurs au Comité aviseur⁶¹.

Le Comité interministériel

Toujours en février, le gouvernement met en place un **Comité interministériel** composé de représentantes et représentants de 11 ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'action communautaire. Le Comité interministériel a pour mandat de faire le bilan de l'intervention gouvernementale en milieu communautaire et d'émettre des recommandations à l'égard d'un projet de politique de reconnaissance⁶². Cette nouvelle instance gouvernementale œuvre au niveau des pratiques sectorielles dans l'attribution des fonds au milieu communautaire, des approches en matière de fixation des

objectifs et priorités relatives au financement des organismes communautaires et de l'évaluation. Les ministères et organismes composant le Comité interministériel sont : Santé et Services sociaux, Éducation, Sécurité du revenu, Environnement et Faune, Culture et Communications, Relations avec les citoyens et Immigration, Affaires municipales, Société d'habitation du Québec, Secrétariat au développement des régions et Secrétariat à l'action communautaire autonome⁶³.

Le premier mandat du Comité interministériel est de produire un rapport sur « *L'état de situation de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires autonomes* ». Dans la démarche gouvernementale, ce mandat constitue l'étape préalable à l'élaboration d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

Le Comité aviseur travaille quant à lui à l'élaboration de la politique gouvernementale et à la détermination des critères d'attribution des budgets du Fonds d'aide, selon les orientations définies lors de la Rencontre nationale de 1996. Selon ces directives, l'on prévoit la tenue d'une nouvelle Rencontre nationale afin de faire le point sur les avancées des 12 premiers mois et afin de se positionner par rapport au processus en marche⁶⁴. Parallèlement, le Comité interministériel prépare le rapport concernant le portrait de l'intervention gouvernementale et ses recommandations relatives à la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, à rendre à la ministre Harel.

Dans ce contexte, et prévoyant pour le mois d'août une consultation massive du gouvernement auprès des organismes et regroupements, le Comité aviseur prépare une période de débats sur les enjeux de la spécificité de l'action communautaire autonome, notamment par rapport à l'économie sociale, l'insertion en emploi et la livraison des services. Le rapport de la rencontre élargie du Comité aviseur sur les enjeux de la future politique gouvernementale concernant la reconnaissance de l'action communautaire autonome tenue le 21 mai 1997 rend compte de ce processus.

La rencontre élargie du Comité aviseur du SACA réunit quelques 33 représentants des différents secteurs de l'action communautaire autonome. Elle vise à identifier les différences et similitudes entre les champs d'intervention des secteurs, dans le but de définir la spécificité de l'action communautaire autonome ainsi que les enjeux d'une politique gouvernementale de

reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome⁶⁵. À la fin de la journée de travail, trois défis sont relevés :

1. garder le cap sur les objectifs propres au mouvement communautaire autonome;
2. différencier les champs d'intervention;
3. se différencier pour se démarquer.

Constituent des facteurs de convergence :

1. des valeurs communes;
2. les contraintes des modes de financement;
3. une différenciation soulevée par l'État... préjudiciable ?
4. un rapport de force à accroître;
5. une représentation exigeante et problématique;
6. la reconnaissance légale et le financement.

Ce document est largement diffusé largement dans le cadre de la consultation sur la future politique désormais prévue pour le mois de novembre. En dépit de cette information, le Comité aviseur planifie une deuxième rencontre nationale pour février 1998.

La négociation entre le Comité aviseur et le SACA porte sur les orientations relatives à l'attribution des programmes d'aide financière. En mai, dans le cadre des budgets du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, le SACA présente à la ministre Louise Harel le *Document de présentation des programmes de soutien financier aux organismes communautaires 1997-1998*. Ce document fait l'objet d'un Avis critique du Comité aviseur*, en particulier parce que le Fonds d'aide ne soutient pas de façon significative la mission des organismes et des regroupements, et que la hauteur du soutien à la défense collective des droits n'est pas suffisante, aux yeux du Comité aviseur, et ce, d'autant plus qu'il s'agit d'un champ d'activités n'étant pas financé par les ministères et organismes gouvernementaux. Malgré la critique et sans modification majeure au projet initial, le SACA met en place, un mois plus tard, trois programmes d'aide financière :

- le *Programme de soutien à la défense collective des droits*;
- le *Programme de soutien aux cibles communautaires*;
- le *Programme de soutien à des projets de développement de l'action communautaire autonome*.

Le Comité aviseur réagit de façon critique, considérant que ces trois programmes de soutien financier aux organismes communautaires, tels que présentés par le SACA, ne doivent être considérés qu'à titre provisoire, car « *le Fonds ne constitue toujours qu'un fonds de dépannage* »⁶⁶.

La ministre Louise Harel ne revient pas sur les décisions prises par le SACA et publie un échéancier gouvernemental en vue de l'adoption d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Cet échéancier inclut une consultation publique des organismes communautaires sur ces orientations. Devant ces événements, le Comité aviseur s'attache à définir de nouvelles stratégies d'action à adopter :

- procéder à une consultation sectorielle en janvier 1998, indépendamment de l'échéancier gouvernemental;
- tenir une rencontre nationale au printemps sur les orientations retenues par le gouvernement.

Le Comité aviseur organise un séminaire de travail⁶⁷ pour préciser les orientations et élaborer des positions communes en vue de la future politique gouvernementale.

Dans ce contexte, marqué par la mise en évidence des enjeux de la démarche gouvernementale notamment reliés à l'attribution du Fonds d'aide, le Comité aviseur convoque les organismes d'action communautaire à une **Assemblée extraordinaire** le 18 avril 1998 « *afin de statuer son mandat, son rôle et ses stratégies face au processus d'élaboration de la politique dans la conjoncture actuelle* »⁶⁸. Durant cette période, les rencontres du 26 janvier et du 9 mars 1998 aboutissent à la proposition de l'Assemblée extraordinaire qui fait le résumé des résultats obtenus depuis décembre 1997 par le Comité aviseur, en spécifiant « *le rôle et la stratégie du Comité aviseur de l'action communautaire autonome face à la future politique gouvernementale et aux programmes d'aide financière* »⁶⁹. L'assemblée vise à élargir le rôle du Comité aviseur ainsi qu'à établir de meilleures conditions pour la démarche d'élaboration de la politique de reconnaissance.

* *Le Document de présentation des programmes de soutien financier aux organismes communautaires 1997-1998* a fait l'objet d'un avis critique du Comité aviseur le 28 mai 1997. Voir : Comité aviseur du SACA, (1997), *Avis du Comité aviseur du SACA, Réaction au « Document de présentation des programmes de soutien financier aux organismes communautaires 1997-1998 »*, mai 1997.

1998 Deuxième Rencontre nationale : une réaffirmation

La deuxième Rencontre nationale donne lieu à l'Assemblée extraordinaire des organismes d'action communautaire autonome, tenue le 18 avril 1998 au Centre des Congrès de Rosemont. Elle réunit plus de 140 personnes issues des regroupements nationaux et régionaux dans le but de déterminer les orientations sur lesquelles fonder la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

La *Déclaration commune* de l'Assemblée extraordinaire exprime le positionnement des organismes et des regroupements d'action communautaire autonome envers la politique gouvernementale. Elle précise que l'adoption d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome est une revendication historique du mouvement communautaire autonome, qui vise « à faire reconnaître à sa juste valeur le rôle particulier, original et novateur des organismes communautaires dans la transformation de la société québécoise et dans l'amélioration de la qualité du tissu social »⁷⁰. La *Déclaration* réitère la demande de reconnaissance et de respect de l'État québécois envers l'autonomie des structures et des organisations que se sont données les communautés, ainsi qu'envers les pratiques qu'elles ont développées afin de répondre aux besoins des populations⁷¹. Les orientations déterminées par le mouvement communautaire autonome sont articulées selon trois pôles : la reconnaissance, le financement et la structure de liaison au niveau national.

D'abord, le mouvement communautaire autonome déclare que le gouvernement doit le reconnaître sur la base des caractéristiques propres à ses actions, telles que définies collectivement lors de la Rencontre nationale de 1996, c'est-à-dire la reconnaissance de l'action communautaire autonome en tant que mouvement d'intérêt public, engagé dans des actions et des luttes sociales et politiques ainsi que dans la création d'espaces démocratiques pour l'ensemble des membres de la société civile. Il réclame le respect de la pluralité et de la diversité des pratiques et des approches des organisations composant l'action communautaire autonome, ainsi que le respect de leurs choix quant aux moyens d'intervenir dans les enjeux sociaux. Le mouvement exige la reconnaissance des structures autonomes de représentation

et de concertation mises sur pied par les milieux communautaires autonomes, tant sur le plan local, régional, national et international, que sectoriel, intersectoriel ou multisectoriel. Il défend la prise en charge des communautés locales et régionales et le respect de leur identité face à la déconcentration et à la rationalisation des ressources de l'État, aux disparités régionales et locales ainsi qu'aux initiatives des différents milieux en fonction des besoins qui leur sont propres.

Ensuite, le mouvement communautaire autonome revendique un financement public, stable, adéquat, récurrent et « *minimalement* » triennal. D'une part, ce financement se veut en appui à la mission globale du mouvement, c'est pourquoi on demande un accroissement substantiel et une indexation régulière de l'enveloppe budgétaire assignée à cette fin. D'autre part, en contribution au financement de base pour contrecarrer la précarité des organismes d'action communautaire autonome, le gouvernement doit mettre de l'avant l'obligation, pour tous les ministères, de dégager des enveloppes afin d'assurer le financement de base des organismes communautaires autonomes. Les revendications reliées au financement spécifient aussi le refus des organismes communautaires autonomes d'un « guichet unique » comme seule source de financement, et la demande expresse du maintien des acquis. Qui plus est, la *Déclaration d'ensemble* revendique que le gouvernement établisse le principe de la nécessité d'attribution d'un soutien financier de base aux structures autonomes, le principe de la liberté de participation des organismes aux concertations, partenariats ou consultations d'initiative étatique, et que le Fonds d'aide accorde la priorité à la consolidation des organismes de défense des droits.

Enfin, les organismes communautaires autonomes revendiquent une structure de liaison avec les ministères et organismes gouvernementaux qui assure une réponse adéquate à leurs besoins et à leurs priorités, prévoyant la participation des représentants du mouvement communautaire autonome à la détermination de ses orientations et à la définition des priorités des milieux communautaires. Cette structure devrait exercer un leadership quant au soutien à apporter aux organismes communautaires et à la mise de l'avant des mesures d'accessibilité au financement gouvernemental.

À la suite de la Rencontre historique du 18 avril 1998, le Comité aviseur* et le SACA poursuivent les échanges en vue de l'élaboration d'une politique de reconnaissance. Ainsi, en mai suivant, deux priorités sont discutées :

* Dans les documents officiels issus de cette rencontre, le Comité aviseur est nommé, pour la première fois, Comité aviseur de l'action communautaire autonome.

le lancement de la **consultation** sur les enjeux spécifiques de la politique gouvernementale, dont la reconnaissance et le financement, ainsi que la mise en place d'un *Comité d'orientation* de la démarche gouvernementale.

Une consultation contestée

La consultation gouvernementale porte sur la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome et vise la validation de la démarche gouvernementale auprès de ces organismes. Réalisée par le SACA à l'automne 1998, la consultation rejoint 8 000 organismes communautaires, parmi lesquels 3 000 ont répondu au questionnaire comportant sept blocs thématiques :

1. portrait de l'organisme;
2. conseil d'administration et ressources humaines de l'organisme;
3. ressources financières et matérielles;
4. activités conjointes et activités de consultation et de concertation;
5. reconnaissance;
6. autres commentaires;
7. Secrétariat à l'action communautaire autonome.

Le document de consultation a été contesté par le Comité aviseur qui, sur la base de l'analyse du contenu et de la méthodologie utilisée⁷², constate certains problèmes méthodologiques dans le traitement et la présentation des résultats. La mise en garde concerne essentiellement le fait que la consultation « ne porte pas sur les orientations de la politique gouvernementale », mais plutôt sur les organismes dans leur nature, diversité et pluralité. Bien que le Comité aviseur manifeste son accord quant à la nécessité de saisir et d'analyser cette réalité, il précise que le mouvement communautaire autonome est composé d'une grande variété d'organismes ayant des approches diversifiées, et que cette analyse exige dès lors une interprétation très nuancée.

La consultation gouvernementale amène la discussion, au sein du mouvement communautaire autonome, sur la définition opérationnelle de ses actions.

La naissance mouvementée du Secrétariat à l'action communautaire autonome

« La balle était maintenant dans notre camp, mais nous étions éparpillés comme mouvement et nous n'avions aucune structure de représentation unitaire après la mort de la tentative de la COCQ en 1990. Nous avons pensé à la nécessité de tenir des états généraux, car nous ne pouvions négocier quoi que ce soit sur des questions aussi importantes que celles-là sans savoir exactement qui nous étions et ce que nous voulions. Nous n'avons jamais réussi à même amorcer cette initiative. Le gouvernement, lui, est allé de l'avant et nous n'avons plus eu comme position possible, par la suite, que de boycotter l'annonce de la mise sur pied du SACA et de dénoncer la vision très incomplète du gouvernement sur l'action communautaire autonome. C'est un Secrétariat qui est né dans la controverse complète. Controverse avec l'État, mais aussi controverse au sein même du mouvement communautaire. Controverse qui ne se règlera pas non plus par la création du Comité aviseur que nous avons pourtant demandée. »

Lorraine Guay

* * * * *

Le Comité aviseur provisoire du SACA

« La voie était déjà bien tracée en 1996 et les cinq grands regroupements traditionnellement alliés (TRPOCB, MÉPACQ, RGPAQ, Table nationale des CDC, Table des Fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome) avaient déjà mis la table à plusieurs reprises quant aux revendications de reconnaissance des organismes communautaires autonomes du Québec. Certains secteurs avaient déjà obtenu des percées importantes en ce sens et il y avait là une somme assez considérable d'expertises diverses. »

Marie Leclerc

Le Comité aviseur provisoire du SACA

« Cette structure est donc née des revendications traditionnelles des milieux communautaires autour des questions de reconnaissance et d'autonomie. Comme tous les organismes communautaires autonomes, le Comité aviseur a demandé à être reconnu et financé par l'État, ce qu'il a gagné par la force de sa représentativité et la crédibilité qu'il a su établir. »

Marie Leclerc

« Louise Harel consentit à cette demande de la mise sur pied d'un Comité aviseur, à la condition que cet organisme soit représentatif de tout le milieu communautaire. C'est à ce moment-là que s'est créée la structure de représentation par secteurs avec un double mandat : d'une part, conseiller la ministre sur l'administration des fonds du SACA ainsi que sur l'élaboration d'une éventuelle politique de reconnaissance et, d'autre part, mobiliser et représenter le mouvement communautaire sur ces questions. »

Sylvie Lévesque

« Cela a eu un effet structurant sur le mouvement communautaire autonome. Cette structuration fut porteuse, par la suite, de ses forces et de ses faiblesses. Forces, parce que cela a créé des liens, des alliances intersectorielles, et élargi la base du mouvement. Une forme de solidarité plus large. Faiblesses, parce que c'est une hyperstructure, et qu'elle est compliquée. Il y a des chevauchements multiples dans la représentation, ce qui donne lieu à de la lenteur et de la lourdeur et aboutit parfois à une certaine cacophonie. Un tel fonctionnement au travers des années finit par poser problème sur le plan de la cohésion. »

Marie Leclerc

1996 Première Rencontre nationale : on se définit

« La première rencontre nationale est venue camper notre crédibilité comme structure. C'a été un travail de préparation immense et très rigoureux. Des consultations sectorielles ont été organisées. Les résultats furent impressionnants. Avec l'adoption de la Recommandation d'ensemble, nous avons été capables de nous poser en tant qu'acteurs incontournables. Nous avons affirmé que nous ne voulions pas seulement donner des avis sur le Fonds d'aide, mais aussi sur l'élaboration de la politique que l'on revendiquait. Cela a fait tomber la méfiance de la part du SACA quant à notre capacité de représenter l'ensemble du mouvement. Cela nous a permis d'avoir une influence réelle lors de nos représentations par la suite. »

Marie Leclerc

« S'il y a eu apparence d'une ouverture à l'autre au départ, après la première Rencontre nationale j'ai senti les positions se figer et le mouvement se diviser. Si une grande majorité du mouvement voulait aller de l'avant et obtenir une politique le plus près possible de ce que nous voulions, d'autres semblaient tout faire pour aller à l'encontre de cette adoption. Certains organismes m'ont paru avoir des stratégies contre-productives. Nous avons souvent fait du surplace à cause de cela. »

Stephan Reichhold

* * * * *

Le Comité interministériel

« Le fait d'avoir un vis-à-vis officiel, le SACA, à l'intérieur de l'appareil gouvernemental plutôt que d'être dispersés dans 25 ministères est aussi un acquis important pour le mouvement. Compte tenu de toute la complexité des bureaucraties, il est important d'avoir ce lieu pour recueillir les informations pertinentes sur le mouvement et nous y donner accès. Le Comité interministériel, avec son réseau de répondants pour le communautaire dans chacun des ministères, est un autre élément non négligeable. Cela veut dire 24 ministères qui doivent répondre, avec le SACA, de l'implantation de la politique. »

Lorraine Guay

1998 Deuxième Rencontre nationale : une réaffirmation

« Le plus marquant pour moi dans toute cette aventure fut le “entre nous” : la gestion de toutes ces tensions entre les différentes idéologies qui s’affrontent et la nécessité de se concerter. C’était épuisant parce que nous faisons face à des idéologies à prime abord irréconciliables. Certains représentants revenaient de leur secteur avec des mandats figés dans le béton et peu de personnes acceptaient d’assumer réellement une responsabilité collective. »

Sylvie Lévesque

« La multiplication des lieux de décision, les reports de discussions à l’infini, la multiplication des séances délibérantes au Comité aviseur m’apparaissent aujourd’hui comme une manière de s’approprier le contrôle du processus de décision. Cet étirement des processus crée de l’usure chez certains organismes, car tous les organismes ne sont pas égaux face à la possibilité d’assurer une participation réelle et constante dans ces circonstances. Il y a des organismes dont c’est la mission première et la nature de débattre, de mobiliser. Cela leur donne beaucoup plus de temps et d’énergie à mettre dans les processus que d’autres organismes qui ont aussi des services à donner. »

Serge Charbonneau

« Si nous avons formulé une belle définition de l’action communautaire autonome, nous n’avons pas eu le courage par la suite d’aller au bout de cette démarche et de définir qui en faisait partie et qui n’en faisait pas partie. C’était sans doute trop déchirant comme débat. Je ne parle pas ici de la légitimité de certains organismes mais de la nature de ce qu’ils sont. Point à la ligne. »

Roch Lafrance

Chapitre 3

De 1999 à 2001 : Une politique de reconnaissance

Le Comité d'orientation

Le **Comité d'orientation** est composé de représentantes et représentants du Comité aviseur de l'action communautaire autonome et des ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation et des Affaires municipales. Ce comité a pour mandat de définir les grandes orientations et les principaux axes de travail en vue de l'articulation de la politique gouvernementale et de déterminer les moyens à mettre en œuvre afin d'y parvenir, notamment la mise en place et l'encadrement de comités de travail bipartites ou l'organisation de sessions de travail thématiques⁷³. Il agit sous la responsabilité du SACA et sous le regard attentif du Comité ministériel de développement social (CMDS), qui entérine ses travaux. Dès août 1999, les travaux du Comité d'orientation s'articulent autour de quatre thèmes majeurs⁷⁴ :

1. la généralisation du principe de financement sur une base triennale des organismes communautaires;
2. la valorisation des lieux d'influence du milieu communautaire auprès du gouvernement du Québec et les orientations à privilégier face à la multiplicité des organismes communautaires et des instances de concertation qui leur sont propres;
3. la mise en œuvre de mécanismes de coordination afin de favoriser la cohérence des orientations gouvernementales en matière de relations

avec le milieu communautaire ainsi que la transparence et la simplification des processus d'octroi de financement;

4. l'évaluation des budgets consentis aux organismes communautaires et l'élaboration de recommandations d'ajustement en regard de l'évolution des besoins de la population.

Selon la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, c'est « *le premier comité mixte dans une politique gouvernementale où le communautaire autonome est l'espace de liberté* »⁷⁵. Le Comité aviseur, enregistré sous le nom de « *Comité aviseur de l'action communautaire autonome* », fait partie du Comité d'orientation jusqu'en novembre 1999.

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome *Incorporation et objets*

Le 17 mars 1999, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome s'est vu attribuer des lettres patentes (sous le matricule 1148409437) en vertu de la 3^e partie de la Loi des compagnies du Québec, à la demande de Roch Lafrance, Sylvie Lévesque, Gervais L'Heureux, Roger Rhéaume et Normand Robert. Les objets de la corporation consistent à :

- défendre et promouvoir les intérêts des organismes d'action communautaire autonome;
- assurer la représentation des organismes d'action communautaire autonome du Québec;
- informer les organismes d'action communautaire autonome sur les questions reliées à l'action communautaire autonome;
- sensibiliser la population en général sur la réalité des organismes d'action communautaire autonome;
- favoriser la consultation et la concertation des organismes d'action communautaire autonome sur les questions reliées à l'action communautaire autonome;
- effectuer des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome.

Au sein du Comité aviseur, les travaux des comités sur le financement et la reconnaissance de l'action communautaire autonome ainsi que sur la composition du Comité aviseur se poursuivent. Le comité de financement travaille sur les *Programmes d'aide financière pour 1999-2000* et sur le volet financement de la future politique gouvernementale. Le comité sur la reconnaissance centre ses travaux sur l'identification des éléments de la définition « opérationnelle » d'organisme communautaire afin d'émettre des recommandations concernant la politique. Le comité sur la composition analyse les données recueillies auprès des secteurs à ce sujet afin de formuler des recommandations dans le contexte de la politique.

Parallèlement à ce processus, les élections générales de novembre 1998 réitèrent l'appui populaire au Parti québécois et confirment un scénario politico-gouvernemental favorable au projet politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire. Le premier ministre sortant, Lucien Bouchard, remporte les élections générales (réélection du Parti québécois) et André Boisclair devient ministre de la Solidarité, responsable de l'action communautaire autonome. Le premier ministre réaffirme, dans son discours inaugural de mars 1999, la volonté gouvernementale de reconnaître la contribution de l'action communautaire autonome au développement social, à la lutte contre la pauvreté, et au développement des collectivités⁷⁶. En dépit du discours favorable du premier ministre par rapport à la politique, la discussion au sein du mouvement communautaire autonome se concentre autour de l'identification des revendications, ainsi que dans la constatation de « *zones grises* »*, qui sont à la base de la validation des organismes communautaires face à la structure gouvernementale, élément clé de la future politique. À ce sujet, les éléments les plus débattus et soumis par la suite aux membres du Comité aviseur de l'action communautaire autonome sont : la définition opérationnelle de l'action communautaire autonome et la notion « d'intermédiation », ainsi que le financement de l'action communautaire autonome⁷⁷.

* « *Zones grises* » : catégories d'organismes contestées par le gouvernement parce que ne correspondant pas aux caractéristiques de l'action communautaire autonome. Dans : Comité aviseur de l'action communautaire autonome, (1999), *Éléments de réflexion : Définition opérationnelle vs intermédiation*, document de travail, Rapport en vue de l'atelier sur la reconnaissance, 29-30 mars 1999.

Les spécificités de l'ACA

La discussion sur la définition opérationnelle de l'action communautaire autonome (ACA) fait suite à la validation des organismes communautaires recensés par le SACA lors de la consultation gouvernementale de 1998. Elle place les organismes du milieu communautaire en période de réflexion : qu'est-ce qui fait que les organismes communautaires se reconnaissent (ou non) comme faisant partie de l'action communautaire autonome ? Où en sommes-nous ?

Force est de constater la « mixité » de certains secteurs du Comité aviseur regroupant des organismes qui ne s'identifient pas à l'action communautaire ou qui appartiennent aux catégories appelées « zones grises ». Les organismes peuvent s'identifier à l'action communautaire autonome et, en même temps, se reconnaître dans ces catégories. Ils peuvent aussi se retrouver dans plusieurs structures de représentation et, pourtant, se définir de façon différente selon des interprétations divergentes dépendant des différentes régions et secteurs. Bref, l'on constate la difficulté d'élaborer une définition opérationnelle applicable à l'ensemble des organismes de chacun des secteurs du Comité aviseur. Face aux enjeux identifiés, le Comité aviseur revendique une politique qui porte sur la reconnaissance de l'action communautaire autonome plutôt qu'une politique axée strictement sur la reconnaissance des organismes et l'obtention d'un cadre général de reconnaissance valable pour l'ensemble des secteurs, validation à effectuer à la suite de la négociation d'un cadre de reconnaissance pour chaque secteur.

De façon générale, la notion « **d'intermédiation** » est applicable aux ressources mises en place par l'État et les nouveaux organismes communautaires sans implantation par le milieu. Pour l'essentiel, ils réfèrent à quatre dimensions spécifiques : la définition légale, le processus de transformation du statut et des pratiques d'un organisme, le mode de financement et la mise en place des structures de concertation non issues du milieu. Concernant les enjeux soulevés, le Comité aviseur revendique quatre aspects cruciaux pour la reconnaissance des organismes communautaires⁷⁸ :

- préserver la spécificité de l'action communautaire autonome;
- contrer le processus « d'intermédiation » des organismes d'action communautaire autonome;

- réduire les pressions à la complémentarité exercées par les différents ministères et institutions sur les organismes d'action communautaire autonome;
- contrer la tendance de l'État à utiliser les organismes d'action communautaire autonome comme réservoir de main-d'œuvre à bon marché et substituts dans le cadre de la réorganisation des services publics.

Ces débats donnent lieu au positionnement des différents secteurs par rapport au projet de politique gouvernementale. Ainsi, **la déclaration « *Le mouvement communautaire autonome, une richesse à préserver* »**, signée par le comité de chercheurs du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (1999), et appuyée par une trentaine d'intervenants spécialisés issus du milieu universitaire, exprime leur inquiétude. On craint que le gouvernement s'appuie sur cette future politique pour encadrer les activités du mouvement communautaire autonome selon les objectifs propres à l'État, sans prendre en compte la richesse du mouvement et son action autonome. Les signataires de cette déclaration dénoncent le fait que le gouvernement exerce de fortes pressions sur les organismes communautaires, en finançant de façon prioritaire ceux qui s'insèrent en parfaite « complémentarité » avec ses objectifs, et en laissant pour compte ceux ne répondant pas à ses orientations⁷⁹.

Le comité de chercheurs encourage le gouvernement à respecter la spécificité de l'action communautaire autonome plutôt qu'à imposer des règles qui enlèveraient sa contribution particulière à la société québécoise. En dépit de la forte réaction publique provoquée par les enjeux soulevés par cette déclaration, le Comité aviseur propose des voies d'entente avec les représentants du gouvernement en fonction de la politique, notamment du rôle significatif que le mouvement communautaire autonome joue dans la préservation du tissu social et dans l'amélioration des conditions de vie de la population.

En juin 1999, le ministre Boisclair rencontre le Comité aviseur de l'action communautaire autonome après avoir déposé au Comité ministériel de développement social (CMDS) les principes directeurs proposés pour la future politique. Il s'engage à déposer au **Comité d'orientation** un avant-projet de politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome au cours de l'automne suivant. Les orientations de travail du ministre pour l'élaboration de l'avant-projet de politique sont les suivantes⁸⁰ :

- canaliser les relations entre le milieu communautaire et l'État dans la fixation des priorités gouvernementales au gré de l'évolution des besoins de la population;
- préserver la diversité des relations et des modes de financement, tout en reconnaissant le concept d'autonomie des groupes tel que défini par le milieu communautaire;
- assurer la continuité de ce qui existe déjà dans les limites du contexte budgétaire actuel;
- privilégier la continuité des services à la population au travers d'ententes de financement stables et triennales;
- tracer un canevas de référence pour le financement de base, tout en tenant compte de la multiplicité des sources de financement des organismes;
- assurer une meilleure coordination, une plus grande cohérence et une simplification des processus d'attribution de l'aide gouvernementale;
- fixer et établir des mécanismes de saine gestion et de reddition de comptes;
- octroyer les crédits sur trois ans.

Devant l'imminence de l'adoption d'une politique gouvernementale de reconnaissance, le Comité aviseur lance une invitation à se solidariser autour de l'obtention de cette politique. Ainsi, sous le thème « *La politique gouvernementale : enjeux et défis. Agir pour faire changer les choses* », Sylvie Lévesque, porte-parole du Comité aviseur, appelle le mouvement communautaire à prendre position et à faire savoir « *haut et fort* » que le gouvernement du Québec doit : « *reconnaître officiellement l'action communautaire autonome et sa spécificité sur la base des caractéristiques adoptées par l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome; reconnaître l'autonomie des organismes et assurer le respect de leur mission, de leurs orientations et de leurs pratiques; soutenir adéquatement les organismes dans l'accomplissement de leur mission auprès des personnes et des communautés par un financement de base, adéquat, récurrent et minimalement triennal* »⁸¹. Elle invite le mouvement communautaire autonome à réclamer la tenue d'une commission parlementaire sur le projet de politique. Son appel réclame par ailleurs du Parti québécois qu'il remplit ses engagements envers le milieu communautaire, à savoir l'adoption d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

Vers une mobilisation plus organisée

En septembre 1999, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, conscient de l'importance des enjeux liés à la politique, met en œuvre un plan de sensibilisation et de mobilisation adressé aux regroupements d'organismes d'action communautaire autonome, sur la base de sessions de formation et d'actions de mobilisation sur la scène publique. Les sessions de formation poursuivent les objectifs suivants⁸² :

- situer les enjeux actuels ainsi que l'impact de l'adoption d'une politique gouvernementale;
- se doter d'une vision commune face à l'adoption d'une telle politique;
- soutenir la mobilisation des secteurs face à l'adoption de la politique.

Le plan de sensibilisation comporte deux phases. La première, se déroulant de septembre à octobre, vise à informer les organismes des enjeux de la politique. Elle comprend la publication très large de l'appel à l'action du Comité aviseur ainsi que des tournées régionales de formation sur les enjeux. La deuxième phase, d'octobre à décembre, a trois objectifs spécifiques : faire pression sur le plan politique pour assurer la reconnaissance et le soutien adéquat de l'action communautaire, obtenir un appui public à l'adoption de la politique et intervenir sur la place publique de façon concertée. Le Comité aviseur cherche, grâce à ce plan de sensibilisation, à ce que la politique « *nous ressemble et nous rassemble* », c'est-à-dire qu'elle permette la consolidation des organisations et des réseaux, le renforcement des interventions quotidiennes et, surtout, qu'elle permette aux regroupements d'organismes d'action communautaire autonome de prendre une part active dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la politique gouvernementale⁸³.

Dans ce même esprit, les actions mobilisatrices organisées par le Comité aviseur visent à démontrer la détermination du mouvement communautaire autonome à obtenir une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement qui corresponde à ses attentes⁸⁴. Ainsi, le 31 octobre, Lise Nantel, porte-parole du Comité aviseur, annonce lors d'une conférence de presse la tenue, le 1^{er} novembre 1999, de la **Journée nationale de visibilité** pour soulever les enjeux de la future politique gouvernementale, sous le thème « *Nous reconnaissez-vous ?* » Elle indique également que depuis la fin de

septembre, plus de 550 lettres d'appui aux travaux du Comité aviseur ont été acheminées, par des organismes et regroupements, au ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair.

La démarche de reconnaissance auprès du gouvernement fait la manchette, particulièrement depuis la participation de quelques organismes et regroupements à la journée de mobilisation organisée par le Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Ainsi, pour témoigner du mécontentement des groupes, de nombreuses manifestations, conférences de presse et rassemblements ont lieu dans différentes régions du Québec : Mauricie et Centre du Québec, Montérégie, Laurentides, Québec/Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Lanaudière, Outaouais, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent et Montréal.

Les organismes communautaires revendiquent un partage plus équitable de la richesse et l'amélioration des conditions d'intervention des organismes communautaires :

Depuis dix ans, les conditions dans lesquelles interviennent les organismes d'action communautaire autonome se sont largement détériorées (...) En raison du désengagement de l'État dans les services à la population et des compressions budgétaires, leur tâche s'est alourdie sans que leur rôle ne soit reconnu et soutenu financièrement de façon adéquate. Dans le même temps, au fil de ses différents programmes de financement, l'État n'a cessé d'exercer des pressions pour imposer ses priorités d'action aux organismes au détriment de leur mission première⁸⁵.

Pour leur part, les représentants de la CDC du Roc de Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la TROC-02 et du MÉPACQ contestent les promesses et engagements politiques du Parti québécois en explicitant clairement que l'État est en train de détourner la mission de l'action communautaire autonome :

On veut être reconnu pour ce qu'on fait, dans le respect de notre autonomie et de nos différences. Pas question que les organisations communautaires deviennent de simples appendices des organismes publics et parapublics et surtout pas un réservoir de main-d'œuvre à bon marché qui pallie au désengagement de l'État⁸⁶.

En Mauricie, plus de 600 personnes provenant des différents organismes communautaires de la région participent à cette journée de mobilisation, aux-

quelles s'ajoutent une dizaine de députés. La journée de visibilité réussit à sensibiliser l'opinion publique sur les enjeux de la politique gouvernementale et sur les problématiques associées à la reconnaissance et au financement de l'action communautaire autonome.

En novembre 1999, à la suite des difficultés exprimées par le Comité aviseur au sujet de la consultation gouvernementale, les membres décident de se retirer du Comité d'orientation et de poser des conditions à leur future participation à l'élaboration de la politique. Ainsi, à moins qu'un avant-projet de politique ne soit déposé, le Comité aviseur ne retournera pas au Comité d'orientation. À la suite de cette décision du Comité aviseur, le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, rend publique, le 20 décembre 1999⁸⁷, une proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome. La proposition est soumise au Comité aviseur le même jour.

Une première proposition de politique gouvernementale

Le 5 avril 2000, le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, dépose à l'Assemblée nationale une **proposition de politique** de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Dans le document intitulé « *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec* », le ministre précise qu'à travers cette politique, « *c'est tout le rôle et la contribution des organismes communautaires au développement du Québec qui est mis en relief* », en tant que partenaires du gouvernement du Québec. Le ministre ajoute aussi qu'il s'agit d'une proposition résultant de discussions engagées entre plusieurs acteurs, notamment le Secrétariat à l'action communautaire autonome, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome et une dizaine de ministères et organismes gouvernementaux⁸⁸.

Dès le lendemain, le Comité aviseur émet un communiqué⁸⁹ pour faire connaître son étonnement devant le « *dépôt précipité* » de la proposition de politique par le ministre de la Solidarité sociale, au moment où des pourparlers sont toujours en cours. En effet, le 12 mars précédent, le Comité aviseur avait soumis au ministre ses commentaires sur la proposition de politique⁹⁰ et, depuis, il était dans l'attente d'une prochaine rencontre afin de continuer la démarche et discuter du processus de consultation gouvernementale. Le

Comité aviseur déclare officiellement qu'il ne s'est pas prononcé sur le texte venant d'être rendu public et demande que la consultation soit repoussée à la fin de l'été, afin que le mouvement dispose du temps nécessaire pour se concerter et se prononcer sur la proposition.

Cette proposition de politique est structurée en trois chapitres :

1. La reconnaissance de l'action communautaire : Pour qui ? Pourquoi ?
2. Comment reconnaître l'action communautaire ?
3. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et la mise en œuvre de la politique.

Le premier chapitre⁹¹ présente un portrait historique de l'action communautaire au Québec, décrivant les principales dimensions de l'action communautaire autonome, le champ d'application de la politique, les objectifs et les fondements gouvernementaux de cette démarche. Le second chapitre dévoile les orientations que le gouvernement entend mettre en œuvre afin de soutenir l'action communautaire, spécifiant deux axes : la relation partenariale entre l'État et les organismes communautaires, et le soutien financier. Le troisième chapitre porte sur le rôle du Secrétariat à l'action communautaire autonome, sur le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ainsi que sur le Comité aviseur; il conclut sur les responsabilités des ministères et des organismes gouvernementaux.

Dans le premier chapitre, la proposition de politique situe les organismes communautaires « *en vertu de leur statut* » dans le « **tiers secteur** », c'est-à-dire dans un secteur associé à l'économie sociale qui privilégie la contribution au patrimoine collectif par la voie d'un investissement individuel⁹². Cette perspective est mise en évidence par le statut conféré à l'intervention des organismes communautaires autonomes, plus particulièrement à l'intérieur des **dimensions** attribuées à l'action communautaire, comprises essentiellement comme une offre de services « complémentaires » n'ayant pour objet que d'être en quelque sorte « le bras de l'État » dans sa mission sociale :

La nature de leur intervention (de l'action communautaire) ou de leur prestation de services; il est question ici de services alternatifs, de pratiques novatrices, de défense collective des droits, d'éducation, de prise de conscience. (Proposition de politique, avril 2000, Section 1.3.1.)

Sous cet angle, la proposition de politique vise à préciser les relations existantes ou à établir entre le gouvernement et le milieu communautaire afin de favoriser la consolidation des interventions et des services offerts à la population. Le **champ d'application** de la politique cible l'ensemble des organismes d'action communautaire au sens large, et non uniquement les groupes d'action communautaire autonome.

En ce qui concerne les **objectifs généraux**, ceux-ci visent la reconnaissance de la contribution de l'action communautaire au développement social et à l'exercice de la citoyenneté confirmant, de façon explicite, l'expertise des organismes communautaires dans la prestation de services et dans leurs interventions auprès de la population. Au niveau général, nulle mention n'est faite de l'autonomie des organismes. Les objectifs spécifiques expriment de façon explicite l'établissement d'une véritable relation partenariale entre le gouvernement et les organismes communautaires ainsi que la mise en place des conditions favorisant cette relation (section 1.5.1.).

En cohérence avec les objectifs énoncés, les **fondements** de la reconnaissance de l'action communautaire (au sens large) s'articulent selon trois axes : 1) leur rôle dans l'exercice de la citoyenneté et le développement des collectivités; 2) leur rôle en tant que partenaires du développement; et 3) leur rôle dans la prestation de services à la population. En ce sens, « *le réseau de services issu de l'action communautaire* » est reconnu comme un pôle « *dynamisateur* » du développement social et économique, bien adapté aux besoins de la population.

Le **second chapitre**⁹³ porte sur le **partenariat** comme condition de transformation sociale, reconnaissant *de facto* les organismes communautaires comme des partenaires essentiels au rôle de l'État. À cet égard, la politique soulève des enjeux stratégiques en raison du rapport asymétrique entre l'État et les organismes communautaires, spécialement en ce qui concerne l'application des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire. En ce sens, la politique propose la mise sur pied d'un mécanisme formel de régulation des discussions, des analyses et des perspectives entre le gouvernement et le milieu communautaire.

Les mesures de soutien financier sont délimitées essentiellement par les besoins de la population, la responsabilité de l'État, sa capacité financière, l'équité inter et intra-régionale, l'équilibre entre les objectifs de consolidation des organismes et leur développement, leur marge de manœuvre et la saine

gestion des ressources. En ce qui a trait au **financement** des organismes communautaires, le projet de politique propose que le gouvernement s'engage à octroyer un financement de base, favorisant la participation de diverses sources de soutien, privées comme publiques. De même, entrent dans cette catégorie la participation des bénévoles ou les prêts de locaux et équipement. Les critères d'accès au financement de base sont définis comme suit : être un organisme sans but lucratif fonctionnant de façon démocratique, être enraciné dans la communauté et participer à son développement et avoir une mission sociale répondant globalement aux principes de l'action communautaire.

Le **soutien financier** pour les organismes communautaires est défini sur une base triennale. Il est spécifié qu'une aide pour des projets ponctuels ou de courte durée peut être octroyée. En ce qui a trait aux orientations relatives à la reddition de comptes et à l'évaluation des résultats (sections 2.5.1. et 2.5.2.), le gouvernement s'engage à simplifier les pratiques gouvernementales et les documents administratifs et à développer des « indicateurs relatifs », tels que des comités de travail sous la responsabilité du SACA. Au sujet des **mesures de soutien** des organismes communautaires, la proposition spécifie le rôle du palier régional (ou local) qui agira à titre de responsable de l'application des orientations gouvernementales, sous la responsabilité des conférences administratives à qui ces tâches seront confiées.

Le **dernier chapitre** de la proposition de politique⁹⁴ confirme le rôle du Secrétariat à l'action communautaire autonome en tant que responsable de la coordination de la mise en œuvre de la politique, et interlocuteur de l'action communautaire. De plus, il est établi que le **Fonds d'aide à l'action communautaire autonome** sera appelé à soutenir les aspects novateurs de l'action communautaire autonome qui n'apparaissent pas toujours conciliables avec les critères d'admissibilité aux programmes gouvernementaux. Ce chapitre concerne aussi le **rôle du Comité aviseur**, rôle stratégique selon la proposition de politique, à titre d'interlocuteur privilégié avec l'État en matière communautaire.

Une réponse ferme à la première proposition de politique

Le 12 mars 2000, moins de deux semaines après le dépôt du projet de politique, le Comité aviseur publie son analyse de la proposition du ministre Boisclair à la lumière des positions exprimées antérieurement, et souligne les dimensions qui demeurent, à son avis, problématiques. L'analyse du Comité aviseur porte sur les aspects suivants⁹⁵ :

1. l'objet de la politique;
2. le cadre partenarial;
3. l'autonomie;
4. le financement de la mission;
5. les regroupements;
6. la défense collective des droits et le Fonds d'aide à l'ACA.

Aux yeux du Comité aviseur, il subsiste des problèmes sérieux en ce qui concerne la politique, particulièrement sur les champs d'application, le soutien spécifique de l'action communautaire autonome, les balises nationales et la notion de continuité des services. C'est pourquoi le Comité aviseur demande :

1. que soient retirées de façon explicite du champ d'application de la politique les catégories suivantes :
 - les ressources intermédiaires,
 - les cadres complémentaires,
 - les fondations;
2. que la politique prévoie un objectif de soutien spécifique aux organismes d'ACA;
3. qu'il soit clarifié que le développement de l'action communautaire se fera à partir des balises nationales fournissant les grands orientations aux différents ministères et organismes gouvernementaux en matière de reconnaissance et de financement, en prenant en compte les dynamiques et les caractéristiques régionales et locales;
4. que l'arrimage à la notion de continuité de services à la population soit retiré des objectifs concernant le soutien de l'action communautaire autonome.

Concernant le cadre partenarial, le Comité aviseur souhaite que le texte remanié énonce une offre de partenariat globale de participation libre et

volontaire, où le soutien financier de l'État à l'action communautaire autonome n'est pas conditionné par la participation des organismes aux divers partenariats offerts par le gouvernement. Cependant, le Comité aviseur précise que la demande du mouvement communautaire « *n'est pas l'obtention d'un cadre partenarial, mais une politique qui assure une véritable reconnaissance de la spécificité de l'action communautaire autonome et un financement adéquat des organismes en appui à leur mission globale* »⁹⁶.

La proposition de politique confirme le respect de l'autonomie des groupes à déterminer leur mission, leurs orientations et leurs modes de gestion, mais le mouvement réclame de plus le respect de l'autodétermination de leurs priorités et de l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de leur mission et de leurs pratiques. Ainsi, le Comité aviseur demande que la notion d'autonomie soit prise en compte de façon systématique dans l'articulation de l'ensemble des chapitres de la politique.

En ce qui concerne le financement de la mission, le Comité aviseur exige un apport prépondérant de l'État au financement de la mission globale des organismes dans le respect de leur autonomie, et le principe du financement sur une base triennale sans contrainte au partenariat. De même, il demande à ce que la détermination des balises nationales se fasse avec les représentants du mouvement communautaire et que les modes d'évaluation soient négociés, au préalable, avec les organismes concernés⁹⁷.

La consultation Larose et le rejet de ses conclusions

Le jour même où il dépose sa proposition de politique à l'Assemblée nationale, le ministre Boisclair profite de la remise du prix *Hommage bénévolat-Québec 2000* pour lancer une **consultation publique** autour du projet de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome. En conférence de presse, le ministre de la Solidarité sociale explique :

C'est un document substantiel que je soumetts à la discussion. Je souhaite que les acteurs sur le terrain, surtout les organismes locaux, puissent se l'approprier sans plus tarder. Il importe que leurs voix s'ajoutent à celles du Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA). Des travaux soutenus avec les représentantes et les

*représentants du milieu des organismes communautaires autonomes et une dizaine de ministères nous permettent de soumettre aujourd'hui au débat public des propositions qui répondent aux champs d'intérêt du milieu et qui suscitent un degré de confort suffisant pour que la discussion puisse s'élargir*⁹⁸.

La consultation est présidée par **Gérald Larose**, qui a pour mandat d'analyser les avis écrits et verbaux des instances concernées dans le cadre de cette consultation et de déposer un rapport formulant des recommandations sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome⁹⁹. Au cours de la consultation publique, il devra rencontrer les réseaux institutionnels, publics et parapublics ainsi que le Comité aviseur, les regroupements sectoriels et territoriaux et les organismes d'action communautaire autonome.

La consultation, qui était d'abord prévue pour le mois de juin, est reportée à la fin de l'été. Il s'agit d'une tournée des 17 régions administratives du Québec qui aura lieu entre le 31 août et le 20 septembre 2000. Le Comité aviseur se réjouit de ce report, résultat de quelques 250 lettres d'appui à la demande qu'il avait faite en ce sens à M. Larose. Il s'agit aussi du fruit d'un **comité de mobilisation** formé par le Comité aviseur en février, qui met en branle un **plan d'action** concernant la proposition de politique. Ce plan d'action s'amorce par le report de la consultation publique à l'automne et contemple des activités de concertation sectorielle et intersectorielle telles que : une tournée régionale, la production et la diffusion d'un outil d'appropriation de la proposition de politique, des journées de visibilité médiatique, la participation aux consultations publiques et la tenue d'une Rencontre nationale du mouvement communautaire autonome.

La consultation publique gouvernementale prend trois formes : le dépôt de mémoires sur la proposition de politique, des rencontres avec les réseaux institutionnels et les organismes intéressés à l'action communautaire et des séances de consultation publique dans toutes les régions du Québec.

Le Comité aviseur et M. Larose conviennent de se rencontrer à deux reprises durant la consultation : au début des audiences régionales et à la fin de celles-ci. Les échanges se dérouleront autour du contenu de la proposition, mais porteront surtout sur les enjeux liés à la politique gouvernementale. Le Comité aviseur encourage les organismes communautaires, et plus

particulièrement les regroupements nationaux, à participer massivement à la consultation et à exprimer leurs réflexions afin d'accroître leur influence sur les énoncés qui seront contenus dans le rapport final.

Certains documents de réflexion élaborés par les organismes et regroupements du mouvement communautaire autonome donnent une lecture critique de la proposition de politique et pointent les enjeux majeurs qu'elle soulève. Ainsi, concernant l'objet de la politique, ces documents dénoncent le fait que cette politique ne constitue pas vraiment un énoncé touchant la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome, mais plutôt une reconnaissance du secteur communautaire au sens large, tout en privilégiant l'offre de services dans une logique de complémentarité plutôt que d'autonomie¹⁰⁰. En ce qui concerne le **cadre partenarial** proposé, de nombreux regroupements signalent que celui-ci est fondé sur des relations accordant la priorité aux responsabilités et aux prérogatives propres aux ministères et organismes gouvernementaux plutôt qu'aux besoins de la population, ce qui est loin des revendications historiques du mouvement communautaire autonome et des engagements politiques du gouvernement au début de ce processus. En somme, les regroupements réitèrent leur désaccord avec la perspective dite « *utilitariste* » de l'État, notamment dans l'exercice d'une autonomie communautaire limitée par les prérogatives, intérêts et intentions gouvernementales¹⁰¹. Selon Raymond Johnston, l'identification d'un tel « *encadrement étatique* »¹⁰² est perçue comme une limitation aux services ciblés par les ministères et orientés selon leurs visions, ce qui constitue une atteinte à l'autonomie des organismes et regroupements du mouvement communautaire.

Dans le cadre des audiences publiques de consultation sur la politique, le Comité aviseur rencontre la presse le 24 août 2000. Il salue la mise en consultation de la proposition de politique. Cependant, il déclare que les orientations proposées sont très éloignées de celles que le gouvernement du Parti québécois avait promises et de celles revendiquées par le mouvement communautaire autonome. En fait, la proposition de politique du ministre Boisclair « *est perçue comme une menace à l'autonomie des groupes* ».

Le Comité aviseur expose fermement sa critique :

La politique proposée ne correspond pas aux attentes du mouvement communautaire autonome. Elle apparaît plutôt comme une tentative du

*gouvernement d'arrimer les organismes communautaires au réseau des services publics, au détriment de leur mission et de leur autonomie*¹⁰³.

Le Comité aviseur insiste sur le fait que des remaniements majeurs et incontournables s'imposent, particulièrement en ce qui concerne les questions suivantes :

1. la reconnaissance du mouvement communautaire autonome comme porteur de changement social et non comme exécutant gouvernemental au détriment de l'autonomie des groupes;
2. l'offre globale de partenariat valorise principalement l'offre de services à la population, associe les groupes d'ACA à la mise en œuvre des politiques gouvernementales et nie dans les faits le rôle critique des organismes communautaires;
3. le manque d'engagements financiers de la part du gouvernement vis-à-vis les groupes de défense collective des droits et, dans l'avenir, pour les structures de représentation des organismes;
4. la réduction du rôle du Comité aviseur, porte-parole officiel du mouvement communautaire autonome et interlocuteur privilégié du Secrétariat à l'action communautaire autonome en matière communautaire.

Quelques semaines plus tard, le Comité aviseur dresse un bilan préliminaire des audiences publiques en cours et déclare vigoureusement que sa critique à l'égard de la proposition de politique est largement partagée par les organismes consultés. Il réclame des changements substantiels, dont le dépôt d'une nouvelle proposition de politique.

Le 6 novembre 2000, Gérald Larose dépose son rapport sur la consultation publique et ses recommandations sur la proposition de politique de reconnaissance. Dans son communiqué officiel, il tient à souligner que près de 2 000 personnes ont participé à 29 séances de consultation dans les 17 régions administratives du Québec lors de ces audiences publiques. De plus, il fait allusion à la tenue de trois réunions avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés par le milieu communautaire, qui font partie du Comité interministériel sur la politique coordonné par le Secrétariat à l'action communautaire autonome. Il évoque également trois rencontres avec le Comité aviseur de l'action communautaire autonome « *à des étapes stratégiques du processus de consultation* ». Parallèlement à la tournée régionale effec-

tuée entre le 24 août et le 22 septembre 2000, 571 mémoires ont été transmis au Secrétariat à l'action communautaire autonome.

Le rapport Larose expose « *les éléments susceptibles de créer les conditions nécessaires pour que les organismes communautaires, en particulier ceux de l'action communautaire autonome, puissent exercer pleinement leur autonomie* »¹⁰⁴. À cet égard, le rapport détermine **neuf enjeux** qui sont au cœur de la proposition de politique gouvernementale : le champ d'application de la politique, l'offre de partenariat global, l'approche « utilitariste », l'autonomie, la défense collective des droits, la participation au financement de base, la régionalisation, les engagements financiers et la place des femmes.

Le **premier enjeu** concerne les caractéristiques et particularités propres à l'action communautaire autonome que la proposition de politique décrit bien, selon le rapport, sans en proposer la reconnaissance et un soutien distincts. À ce sujet, M. Larose recommande que la proposition de politique reconnaisse les caractéristiques de l'action communautaire autonome et énonce les dispositifs nécessaires pour en assurer la reconnaissance et le soutien¹⁰⁵.

Le **deuxième enjeu**, sur l'offre de partenariat global, soutient que les conditions pour construire des relations partenariales, telles qu'énoncées dans la proposition de politique, « *font défaut* ». En ce sens, le rapport recommande des précisions par rapport à trois aspects spécifiques : la relation partenariale libre et volontaire, non exclusive et inscrite dans un cadre de coopération parfois conflictuelle; la prise en compte de la fonction critique de l'action communautaire autonome, notamment lorsqu'il s'agit des démarches concernant ses champs d'intervention, et la place de l'action communautaire autonome en tant qu'acteur d'importance dans la société québécoise.

L'approche « *utilitariste* » identifiée comme **troisième enjeu** est associée, selon le rapport Larose, à la tendance à la sous-traitance, rejetée de façon unanime. Sur ce point, la recommandation vise à reconnaître la contribution spécifique de l'action communautaire autonome par ses services alternatifs, ses approches, ses pratiques et les « *efficacités* » qui lui sont propres¹⁰⁶.

L'autonomie est mise en évidence comme étant l'**enjeu central**, le « *leitmotiv* », la « *notion clé* » dans toutes les dimensions de la politique. Elle est définie comme une réalité dynamique nécessaire au fonctionnement social qui dépend des volontés solidaires du milieu où elle se construit. Le rapport recommande que cette réalité de l'autonomie des groupes d'ACA soit au

cœur des orientations et des dispositifs de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome¹⁰⁷.

Le **cinquième enjeu** concerne la défense collective des droits. L'on constate que les organismes impliqués dans la défense des droits reçoivent leur soutien du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Même si ce mode de soutien financier est dérangentant pour certains (parce qu'il vient des bénéfices nets des casinos), le rapport recommande qu'il soit maintenu et dédié en totalité à la défense collective des droits¹⁰⁸.

En ce qui concerne l'**enjeu de la participation** au financement de base, compris comme des financements qui se rapprochent de ceux « *paramétrés sur les coûts globaux du financement des infrastructures et des ressources minimales* »¹⁰⁹, la recommandation vise, prioritairement, la consolidation des organismes existants. *Par ailleurs*, l'**enjeu de la régionalisation** nous amène, de façon globale, à la définition de balises nationales pouvant concilier les disparités entre les différentes régions du Québec. De façon particulière, le rapport recommande que le Fonds d'aide continue d'être administré au niveau national, à cause de l'impact négatif que pourraient avoir, en matière de soutien à la défense collective des droits, les décisions prises au niveau régional.

Le **huitième enjeu** concerne les engagements financiers du gouvernement. M. Larose y propose l'ajout de fonds qui assureraient la mise en œuvre de cette politique gouvernementale. Enfin, le rapport recommande la reconnaissance explicite de l'apport des femmes, **neuvième enjeu**, qui représentent 80 % des personnes engagées dans l'action communautaire, et notamment qu'il soit exprimé clairement dans la politique que l'égalité entre les femmes et les hommes demeure une finalité majeure de l'action communautaire autonome¹¹⁰.

Bien que le rapport Larose donne un écho aux demandes historiques du mouvement communautaire, à savoir la reconnaissance de la nature de l'action communautaire autonome, le respect de l'autonomie des organismes et des regroupements et le financement en appui à la mission globale, il comporte aussi, d'après Johnston, des « *approches inquiétantes* »¹¹¹. Parmi ces aspects, il identifie : la participation à l'offre de services sans aucune restriction, balise ou contrainte à cet égard; l'adoption d'une loi-cadre et la constitution d'une Société québécoise de l'action communautaire autonome (SQACA), qui vise l'institutionnalisation du partenariat national et régional, dirigée par un conseil d'administration nommé par le gouvernement et qui se veut paritaire entre le gouvernement et le mouvement communautaire autonome.

Le document présente des avancées spécifiques par rapport à la proposition de politique gouvernementale déposée en décembre 1999, à savoir la reconnaissance de l'action communautaire autonome, le financement en appui à la mission globale, le retrait de l'approche partenariale et le respect de l'autonomie du mouvement communautaire dans les rapports avec l'État. Néanmoins, des aspects clés sont toujours laissés à l'écart¹¹² :

- l'absence de balises nationales contraignantes pour les ministères;
- l'absence d'engagements financiers fermes envers la mission des organismes d'action communautaire autonome;
- l'absence d'une priorité pour les organismes de défense des droits au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.

Pour le Comité aviseur, bien que les acquis tels que la reconnaissance des caractéristiques de l'action communautaire autonome, le caractère transversal de la politique et le statut des balises nationales soient maintenus, des écueils majeurs ainsi que certains arrimages aux priorités de l'État perdurent : la non-consideration du caractère prioritaire de la défense collective des droits au Fonds d'aide, la non-consideration du caractère prépondérant du financement de la mission et le manque d'engagements financiers envers l'action communautaire autonome¹¹³.

En continuité avec la proposition de politique gouvernementale et la consultation publique, le Comité aviseur focalise sur la définition des étapes à venir dans la démarche de reconnaissance de l'action communautaire autonome, ainsi que sur l'élargissement de son mandat afin de poursuivre ses travaux.

Ainsi, le Comité aviseur organise une vingtaine de **Journées d'études régionales intersectorielles** pour faire le point et discuter des suites à la proposition de politique. L'idée est de partager l'analyse du Comité aviseur par rapport à la consultation publique, d'étudier l'évaluation globale des besoins en financement de base des organismes et d'adopter un plan d'action sur une base régionale. Par rapport au mandat, le Comité aviseur lance une consultation interne qui confirme à la fois son rôle de représentation dans le cadre de l'élaboration de la politique gouvernementale et son mandat de négocier avec le gouvernement en vue d'obtenir une proposition de politique qui tienne compte des critères et des perspectives du mouvement.

Les débats s'intensifient entre le Comité aviseur et les représentants gouvernementaux sur les « *bonifications* » et amendements à la proposition de politique. Le séminaire d'étude des 14 et 15 novembre 2000, où le Comité aviseur effectue une analyse préliminaire du contenu de la consultation, et la rencontre du 24 novembre avec le ministre Boisclair sont le prélude à une nouvelle prise de position de l'action communautaire.

À cette étape, le Comité aviseur détermine les balises de la négociation dans la perspective des orientations adoptées par le mouvement communautaire au cours des rencontres nationales de 1996 et 1998 et forme un **comité de négociation** qui soutient cette démarche. Les rencontres entre le Comité aviseur et les représentantes et représentants du gouvernement ont lieu chaque semaine. La négociation est alimentée aussi par le comité *ad hoc* sur la défense collective des droits et par les comités de travail du Comité aviseur, à savoir les comités sur le financement, sur la reconnaissance, sur la composition et la structuration et le comité de chercheuses et chercheurs.

Le 2 février 2001, le ministre Boisclair soumet au Comité aviseur un projet de politique remaniée qui comporte, selon le Comité aviseur, « *de timides avancées* ». Au chapitre sur la reconnaissance de l'action communautaire autonome, les concepts de « production sociale » et de « partenariat » ont été retirés du texte. Au sujet de l'application des orientations de la politique dans les ministères et organismes gouvernementaux concernés, dire qu'elle se fera « *dans toute la mesure du possible* » n'est pas suffisant aux yeux du Comité aviseur. À propos de la priorité accordée à la défense des droits au Fonds d'aide, il est proposé de ne pas fermer la porte au financement de certains regroupements et/ou organismes, par exemple ceux s'occupant de participation civique. Le Comité aviseur, alimenté par l'analyse des responsables des secteurs, s'efforce d'apporter des précisions au document de travail ayant été soumis, spécialement en ce qui a trait à l'apport de l'État au financement de la mission des organismes et au maintien des acquis pour les organismes actuellement financés.

Au cours de cette période, le comité de négociation transmet au SACA les préoccupations du Comité aviseur sur deux aspects particuliers : le principe de l'apport prépondérant de l'État au financement de la mission globale et la priorité reconnue à la défense collective des droits au sein du Fonds d'aide. Les demandes touchent spécifiquement les aspects suivants :

- la clarification des engagements touchant l'action communautaire autonome;
- la clarification des catégories de groupes exclues de la politique;
- le retrait des formulations donnant prise à l'arrimage aux priorités de l'État ou ayant pour effet de rétrécir l'autonomie ou le rôle critique des groupes d'action communautaire autonome;
- la demande de balises nationales plus engageantes;
- le maintien des acquis pour les groupes existants.

Le Comité aviseur poursuit les pourparlers avec le SACA, en apportant des bonifications au document. Il veut rencontrer la ministre responsable sur les réaménagements demandés par le mouvement communautaire en vue de présenter le résultat des négociations et de consulter le mouvement communautaire lors de la Rencontre nationale fixée au mois de mai suivant.

Le 8 mars 2001, Bernard Landry est assermenté comme premier ministre du Québec. Il confirme les politiques implantées par son prédécesseur et spécifie une souscription ouverte à la « *libre circulation entre les nations, des biens, des services, des capitaux et des personnes* »¹¹⁴. À la suite d'un remaniement ministériel, Jean Rochon est nommé ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. C'est la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté, Nicole Léger, qui assume la responsabilité du SACA, du Fonds d'aide et du dossier de la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Dans ce dossier, elle agit sous la supervision du ministre Rochon sur le plan des grandes orientations de la politique.

Rappelons qu'au début de 2001, la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, dite « *Commission Clair* », admet que les services devront être rationalisés et recommande la réorganisation et l'élargissement de la marge de manœuvre des établissements et des intervenants, notamment la réduction de la taille du ministère et des Régies régionales. Toutefois, le rapport Clair s'oriente vers un mode de financement « *partagé* » et vers le renforcement du cadre partenarial entre le public et le privé¹¹⁵, considéré comme une porte entrouverte à un nouveau mode d'organisation de la santé et des services sociaux.

À la fin de mars 2001, Pauline Marois, en sa qualité de ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dévoile son premier Budget pour la période 2001-2003. La ministre des Finances fait l'annonce : d'une double baisse d'impôts,

du premier remboursement de la dette de 500 millions \$, de la création d'une réserve de 900 millions \$ pour parer aux besoins dans la santé et dans la lutte à la pauvreté; 800 millions \$ sont réservés aux régions, 2 milliards \$ à la santé et 730 millions \$ à l'éducation¹¹⁶. Le Comité aviseur de l'ACA manifeste sa déception face à l'absence d'engagements clairs de la part du gouvernement dans le Budget 2001-2003 quant à un soutien « véritable » de l'action communautaire autonome, puisqu'on n'y trouve aucune trace d'augmentation du soutien financier. Le Comité aviseur demande de façon expresse que le Parti québécois donne suite à ses engagements et s'oriente vers la réduction des écarts sociaux et le soutien aux populations vulnérables¹¹⁷.

Bien que les élans de privatisation et de désengagement de l'État se fassent sentir de façon évidente dans les compressions budgétaires, le transfert progressif de sommes de plus en plus significatives vers le communautaire dans une perspective partenariale constitue un autre indicateur de cette réforme qui prétend intégrer les organismes communautaires au réseau des services publics en tant que fournisseurs de « services palliatifs ». Le Comité aviseur faisait déjà ce constat en décembre 2000 : « si la tendance se maintient, les organismes risquent de plus en plus de voir leur action arrimée aux priorités de l'État en complémentarité avec le réseau des services publics »¹¹⁸. Cette orientation devient une tendance de plus en plus « lourde » des ministres responsables de l'action communautaire, transmise de Harel à Boisclair en 1998, de Boisclair à Léger en 2001 et de Léger à Béchard en 2003. Tendance mise en évidence dans la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome proposée en avril par le ministère de la Solidarité sociale.

Au début d'avril en effet, le Comité aviseur rencontre la ministre Léger et la direction du SACA pour présenter son Avis concernant le document de travail remanié du 2 mars. Il met l'accent sur les écueils majeurs que comporte le projet de politique gouvernementale. La version finale de la politique est publiée le 12 avril 2001 : elle sera soumise à la consultation lors de la prochaine Rencontre nationale du mouvement communautaire autonome.

Le Comité aviseur se réunit les 24 et 25 avril à l'occasion d'un séminaire de travail afin d'étudier la dernière version du projet de politique. À la lumière de cette rencontre, le Comité aviseur est mandaté pour appuyer le projet de politique à condition de demander un certain nombre d'engagements gouvernementaux concernant l'action communautaire autonome. Une nouvelle proposition de la politique en discussion est présentée par le SACA

au Comité aviseur de l'action communautaire autonome pour l'obtention d'un Avis le 26 avril 2001¹¹⁹. Cette version de la politique gouvernementale est l'aboutissement d'une laborieuse démarche de discussion portant sur une trentaine de documents de travail, menée par le Comité aviseur et le SACA entre les années 1996 et 2001.

2001 Troisième Rencontre nationale : une entente sous conditions

La troisième Rencontre nationale de l'action communautaire autonome, tenue au Marché Bonsecours à Montréal les 29 et 30 mai 2001, rassemble quelques 150 représentantes et représentants des regroupements d'organismes d'action communautaire autonome issus des secteurs et des regroupements suivants :

- *Action bénévole*
- *Alphabétisation populaire*
- *Autochtones*
- *Consommation*
- *Défense des droits*
- *Éducation à la solidarité internationale*
- *Environnement*
- *Famille*
- *Femmes*
- *Jeunes*
- *Logement*
- *Loisir*
- *Personnes handicapées*
- *Réfugiés, personnes immigrantes, communautés ethnoculturelles*
- *Coalition des TROCs*
- *MÉPACQ*
- *Table nationale des CDC*
- *TFONEPA*
- *TRPOCB*

Les délégués, dans une très forte majorité, mandatent le Comité aviseur pour qu'il se prononce en faveur de la proposition de politique en date du 12 avril 2001. L'Avis présenté par le Comité aviseur se lit comme suit :

Considérant que la proposition de politique gouvernementale du 12 avril reconnaît :

- *la spécificité de l'action communautaire autonome dans son rôle de transformation sociale;*
- *la nécessité d'un financement de base en reconnaissance de sa mission globale;*
- *que la question de l'évaluation doit être négociée avec le Comité aviseur de l'action communautaire autonome;*
- *que le gouvernement s'engage à ne pas imposer le soutien financier indirect aux regroupements.*

Considérant que la politique gouvernementale n'est qu'une étape dans le processus de reconnaissance des organismes d'action communautaire autonome.

Considérant toutefois :

- *que nous n'avons aucune garantie que le financement gouvernemental serve prioritairement à soutenir la mission globale des organismes d'action communautaire autonome;*
- *que nous n'avons pas toutes les garanties à l'effet que ce soutien financier soit instauré dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux concernés;*
- *qu'il n'y a pas de garantie à l'effet qu'il y aura une évaluation continue de cette politique et de ses impacts sur les organismes;*
- *que le Comité aviseur n'a pas le rôle prépondérant qu'il devrait avoir.*

Il est résolu :

« Que la troisième Rencontre nationale du mouvement communautaire autonome émette un avis favorable à la proposition de politique gouvernementale du 12 avril 2001 à la condition que le gouvernement :

- *reconnaisse le Comité aviseur comme l'interlocuteur du mouvement communautaire autonome;*
- *s'engage dans un processus de négociation continue avec le Comité aviseur dans la bonification et l'amélioration de la politique;*
- *mette en place un mécanisme d'évaluation de la politique aux trois ans*¹²⁰.

La proposition est appuyée par les déléguées et délégués issus de 13 secteurs : Action bénévole, Coalition des TROCs, Communications, Consommation, Défense des droits (vote divisé), Environnement (vote divisé), Famille, Femmes, Jeunes (vote divisé), Logement (vote divisé), Loisirs, MÉPACQ (vote divisé), Personnes handicapées, Réfugiés, personnes immi-

grantes et communautés ethnoculturelles, Éducation à la solidarité internationale, Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome (TFONEPA), Table nationale des CDC, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB). Par ailleurs, 17 délégués issus de six secteurs demandent que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal. La proposition est adoptée aux deux tiers des voix (66 % pour, 31 % contre et 3 % d'abstentions).

Les délégués participant à la Rencontre nationale réclament, de façon unanime, l'injection de crédits additionnels consacrés au soutien de l'action communautaire autonome pour l'année budgétaire 2001-2002 et réaffirment le rôle du Comité aviseur comme représentant et porte-parole du mouvement communautaire autonome. À ce sujet, les délégués exigent que soit explicite, dans la politique gouvernementale, le rôle du Comité aviseur comme représentant du mouvement communautaire autonome et que soit reconnu son rôle de conseiller principal dans la mise en œuvre de la politique.

L'**avis favorable « conditionnel »** est précisé dans l'Avis du Comité aviseur sur le projet de politique par la présentation de trois **conditions**. La **première** vise à affirmer clairement le rôle conseil du Comité aviseur et à s'assurer que le gouvernement n'exerce pas d'ingérence ou de pression pour modifier la composition du Comité aviseur. La **deuxième** condition concerne la mise en place d'un processus de négociation continue entre le Comité aviseur et les représentants gouvernementaux dans l'amélioration et l'application de la politique. Le mouvement communautaire entend qu'un tel processus requiert des rapports étroits et permanents où il espère que le Comité aviseur joue un rôle actif de « *chien de garde* » face aux orientations gouvernementales. Enfin, la **troisième** condition revendique la mise en place de mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre de la politique, tant du côté du mouvement communautaire autonome que du côté gouvernemental, afin d'introduire des améliorations en cours de route et d'ajuster les mécanismes instaurés dans les différents ministères et organismes concernés.

L'Avis du mouvement communautaire autonome relatif au document de travail sur le projet de politique se termine par une présentation détaillée des « *améliorations souhaitées* », parmi lesquelles :

- le financement de l'action communautaire autonome comme priorité gouvernementale;

- des crédits supplémentaires à l'action communautaire autonome;
- la participation au financement de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome;
- le financement des regroupements;
- les rôles et pouvoirs des membres au sein des organisations;
- les mécanismes de reddition de comptes.

La Rencontre nationale est clôturée par l'allocution de Johanne Nasstrom, membre du comité exécutif du Comité aviseur et déléguée du secteur Femmes. Elle appelle à la cohésion du mouvement pour entamer la négociation visant la mise en application de la politique en signalant que :

(...) les membres du Comité aviseur devront tout faire en sorte afin que les secteurs actuellement membres du Comité aviseur continuent à y œuvrer, malgré nos différences ou surtout en fonction d'elles, car c'est dans la pluralité de nos points de vue que nos revendications continueront à cheminer. Elles ne pourront s'incarner que dans le maintien d'un rapport de force qui ne pourra que souffrir si jamais une fracture s'opérait entre les différents secteurs qui nous composent (Troisième Rencontre nationale, allocution finale, 30 mai 2001).

Le mouvement communautaire autonome conclut la période des travaux de la Rencontre nationale par un point de presse le 30 mai 2001, où ses représentantes et représentants expriment leur satisfaction d'aboutir à une entente sur la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome après plusieurs années de discussions, de propositions et de négociations avec le gouvernement québécois.

À la suite de ce rassemblement historique pour le mouvement communautaire, le Comité aviseur présente à la ministre Léger la position du mouvement face au projet de politique. L'avis du mouvement communautaire est reçu favorablement par les représentants gouvernementaux, mais la ministre spécifie que les crédits additionnels au soutien de l'action communautaire ne seront pas débloqués à court terme¹²¹. La position du mouvement communautaire adoptée lors de la troisième Rencontre nationale est transmise aux ministres Rochon et Léger le 6 juin 2001¹²².

Le Comité aviseur rencontre les représentants de l'opposition officielle (Parti libéral du Québec) pour les informer du projet de politique et de la

démarche menée par le mouvement communautaire à cet égard. La rencontre est organisée dans le but de pousser le gouvernement à entériner les conditions posées par le mouvement communautaire autonome et à adopter rapidement cette politique.

La politique de reconnaissance et de soutien

Le 5 septembre 2001, Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et ministre responsable du Secrétariat à l'action communautaire autonome, dévoile la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire : *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*¹²³ adoptée par le Conseil des ministres le 4 juillet précédent. Elle exprime sa fierté de rendre publique cette politique, soulignant les années d'efforts, de réflexion et d'échanges entre le milieu communautaire et les différents ministères et organismes gouvernementaux. Madame Léger déclare :

*Le gouvernement du Québec innove en abordant deux aspects importants : le respect de l'autonomie des organismes communautaires dans les différents rôles sociaux qu'ils assument et la reconnaissance de l'importance de l'action communautaire en tant qu'agent de développement de la citoyenneté et de développement social*¹²⁴.

M^{me} Léger profite de l'occasion pour annoncer l'injection de 50 millions de dollars sur trois ans dans le but d'augmenter les crédits attribués aux organismes communautaires. Cette annonce témoigne, selon la ministre, de la volonté du gouvernement québécois de soutenir davantage l'exercice de la citoyenneté et le développement social du Québec¹²⁵. La ministre signale aussi que la contribution gouvernementale est passée, depuis 1995, de 237 millions \$ à plus de 471 millions \$ annuellement. Qui plus est, M^{me} Léger souligne que ce geste rejoint une recommandation formulée par le rapport Larose en 2000.

Les grandes lignes de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire relèvent de trois plans spécifiques : l'administratif, le soutien gouvernemental et la reconnaissance de l'action communautaire. **Sur le plan administratif**, elle énonce les définitions et

modalités d'accès au soutien financier, de reddition de comptes, de suivi de gestion; elle expose en outre le rôle des différents acteurs de cette politique.

Sur le plan du soutien gouvernemental à l'action communautaire, la politique propose trois modes de soutien : soutien financier en appui à la mission globale, ententes de services et soutien financier pour des activités particulières, des projets ponctuels ou de courte durée. Ces trois modes de soutien financier seront mis de l'avant par chacun des ministères. Les organismes recevront les sommes consenties d'un seul ministère, celui qui présente le plus d'affinités entre les activités de l'organisme et le champ d'intervention du ministère. Pour ce faire, le gouvernement procède à des « **transferts** » des organismes d'action communautaire, pratique administrative qui consiste, dans certains cas, à la consolidation du soutien financier sur un seul bailleur de fonds et, dans d'autres cas, au transfert vers un nouveau ministère*.

En outre,

- la politique reconnaît, de façon explicite, le rôle des organismes de défense collective des droits en établissant qu'ils seront soutenus par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- les ministères sont appelés à soutenir les regroupements selon leur champ d'intervention;
- engagement explicite à soutenir le recrutement, la formation, l'encadrement des bénévoles et les compétences développées dans l'action bénévole;
- mise sur pied d'un programme de soutien pour favoriser l'innovation et la recherche en action communautaire;
- reconnaissance de la formation pour les membres du conseil d'administration, gestionnaires, intervenantes et bénévoles.

Sur le plan de la reconnaissance gouvernementale de l'action communautaire, la politique reconnaît explicitement les représentants du milieu communautaire dans la mise en œuvre et l'implantation de la politique ainsi que dans la participation aux grands forums. Elle confirme aussi la recon-

* Pour une explication détaillée à ce sujet, voir : Gouvernement du Québec, (2002), *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale : L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, vol. 1, no. 1, 22 mars 2002.

naissance de la contribution de l'action bénévole et celle, essentielle, de l'action communautaire à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

Le lancement de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire marque formellement l'aboutissement de l'étape d'élaboration de la politique et le début de sa période de mise en œuvre. Toutefois, la démarche de négociation entre le gouvernement québécois et le mouvement communautaire n'est pas terminée. Le SACA maintient son rôle de pilier fondamental de la mise en œuvre, tout en collaborant avec le Comité aviseur de l'action communautaire autonome et avec le Comité interministériel. À ces deux instances s'ajoute la Table de concertation sur l'action communautaire que le SACA avait mise sur pied, au cours de l'année 2000, dans le but d'enrichir la réflexion sur la négociation et la mise en œuvre. Y siègent, à titre individuel et sur invitation du SACA, des personnes oeuvrant au sein d'organismes communautaires non autonomes et issues du milieu de la philanthropie, des chercheurs et des fonctionnaires, dont la direction du SACA. Le Comité aviseur y agit à titre d'observateur.

Une réponse ferme à la première proposition de politique

« En 1998, nous avons fait le choix de “participer” au processus de la mise en place d’une politique de reconnaissance. D’une position de revendication uniquement en 1996, nous avons accepté de passer au mode « représentations ». À partir de l’année 2000, nous avons reconnu que nous étions en mode négociation, même si le gouvernement ne le percevait pas ainsi, par la mise sur pied formelle d’un comité de négociation avec un mandat clair de négocier. C’est à ce stade, je crois, que le mouvement a accepté de faire des choix et de les assumer pleinement. »

Marie Leclerc

* * * * *

La consultation Larose et le rejet de ses conclusions

« Après avoir décrié le projet déposé et obtenu que le gouvernement organise une vaste consultation sous la présidence de monsieur Gérard Larose, le Comité aviseur produira des outils d’analyse et effectuera une tournée de formation dans l’ensemble des régions du Québec. Lors des audiences régionales tenues par monsieur Larose, le mouvement affirmera haut et fort et d’une même voix qu’il rejette cette première version de la politique et qu’il revendique un texte qui le reconnaît davantage dans toutes ses dimensions et composantes. Il réitère que cette politique doit être une politique sur l’action communautaire autonome ! »

Marie Leclerc

« Il faut bien se rappeler la première version officielle de cette politique. Il n’y était pas question nommément des organismes communautaires autonomes. L’accent était mis principalement sur le partenariat avec l’État. Nous avons dit non à cela, effectué une tournée d’information, retardé les consultations de monsieur Larose, mobilisé les organismes sur ces consultations. Nous avons réussi à inverser la vapeur pour en arriver à une politique qui nous ressemblait davantage. »

Pierre Ducasse

« Lors de la tournée de consultation de Gérard Larose, nous avons bien travaillé et démontré notre force et notre solidarité. Il y a eu une participation assez incroyable des organismes, tant locaux que régionaux et nationaux. Sous différents angles, nous parlions d'une seule voix et cela a eu un impact majeur sur les recommandations de monsieur Larose et le virement gouvernemental par la suite. Ce fut la même chose lors de la mobilisation à Québec. Il faudrait maintenant pouvoir aller beaucoup plus loin en termes de maturité politique. »

Johanne Nasstrom

* * * * *

2001 Troisième Rencontre nationale : une entente sous conditions

« Nous devons, comme mouvement, continuer à travailler sur la question de la confiance et de la solidarité. Confiance dans le Comité aviseur qui n'est autre que nous, soit dit en passant. Confiance en nos porte-parole, bénévoles et permanents. Nous avons été durs envers les personnes que nous avons nommées pour nous représenter. »

Sonia Vaillancourt

* * * * *

La politique de reconnaissance et de soutien

« Que le gouvernement québécois se dote d'une politique, qu'il soit tenu de la respecter, que celle-ci le contraigne dans ses rapports avec les organismes, qu'elle l'oblige envers eux est, à mon avis, un gain majeur obtenu par le travail du Comité aviseur. Cette opinion n'est pas partagée par tout le monde, mais pour avoir côtoyé le milieu associatif de plusieurs pays, je peux affirmer qu'il s'agit là d'un outil majeur. Même dans le reste du Canada, on en est encore au financement par projet. »

Lorraine Guay

« Les futures générations d'organismes doivent se rappeler que c'est le Comité aviseur qui est à l'origine de l'adoption de cette politique et qu'il en a été l'acteur principal. La politique reconnaît que nous devons avoir l'autonomie nous permettant une distance critique face aux différents gouvernements et que nous sommes même là pour assurer cette réflexion critique sur leurs politiques sociales. J'utilise continuellement le texte de la politique dans mon travail sur le terrain. Ça n'existe nulle part ailleurs sur la planète. Peut-on s'en réjouir un peu ? »

Johanne Nasstrom

« En théorie, ce texte nous laisse toute la latitude nécessaire pour être ce que nous désirons être. Dans la pratique, certains organismes n'ont pas une réelle légitimité citoyenne. Légitimité qui doit nécessairement s'enraciner dans une communauté donnée. Je ne crois pas que ce soit essentiellement dû à la "nature" de leur organisation, autonome ou pas. Derrière les organisations, il y a aussi des personnes qui décident qu'elles font les choses ou non. Ce n'est pas une définition qui changera l'immobilisme de ceux qui ne veulent pas bouger. »

Serge Charbonneau

« Faire reconnaître par le gouvernement toutes les dimensions de l'action communautaire autonome semblait une belle victoire. Aujourd'hui, avec le recul, je crois que ce fut une erreur, notamment si on regarde la question de l'éducation populaire qui est devenu quelque chose de transversal, permettant ainsi au ministère de l'Éducation de se délester de ses responsabilités particulières à cet égard. »

Roch Lafrance

« Une fois la politique obtenue, il y a eu une grande démobilisation au Comité aviseur. Tout le monde est parti négocier dans son secteur. Mais cette démobilisation est aussi due au fait que nous n'avons pas réussi à mieux impliquer les groupes de base, malgré quelques tentatives comme les tournées, les formations, la mobilisation à Québec. Je suis très préoccupé par cette idée que l'importance de la politique n'a pas été saisie à la base. Comment faire comprendre l'impact de cette politique et de tous les enjeux qui sont derrière ? Comment mobiliser les gens sur son application ? Les réponses à ces questions sont très importante pour l'avenir du Comité aviseur. »

Stephan Reichhold

« Durant les années qui ont suivi l'adoption de la politique, il a fallu rebâtir des ponts, recréer la cohésion. Cela s'est fait par du travail en comités, en lien avec les suivis de l'application de la politique. Peu à peu, un nouveau climat s'est installé et grâce à la volonté politique de tous, il a été décidé que, d'accord ou non avec le texte de cette politique, il fallait en faire quelque chose de significatif. »

Marie Leclerc

« La solidarité entre les secteurs est un grand défi à relever et n'est pas simple à obtenir. Je suis même persuadée que certains organismes préféreraient l'anarchie d'avant la politique, parce que chacun pouvait y aller de ses propres rapports de force. En ce qui concerne la défense de droits, cette solidarité ponctuelle nous a tout de même servi. C'est grâce à cette solidarité sur cette question que nous avons obtenu qu'elle soit reconnue et que le gouvernement finance les groupes de défense de droits. »

Lorraine Guay

Chapitre 4

De 2002 à 2006 : Une mise en œuvre mouvementée

Les premières mesures et l'Avis sur le Fonds d'aide

Au lendemain du lancement de la politique, les secteurs membres du Comité aviseur veillent à outiller ce dernier afin qu'il soit en mesure de bien faire valoir les intérêts et aspirations des organismes et regroupements nationaux qui les composent, en fonction du mandat confirmé lors de la troisième Rencontre nationale : la **négociation continue** avec le gouvernement en vue de la bonification et de l'application des orientations gouvernementales. Dans cette ligne, le Comité aviseur crée des **comités de travail** chargés d'établir et d'actualiser un agenda de rencontres pour discuter des propositions du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et de la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que pour alimenter le comité interministériel¹²⁶. Les comités mis en place sont les suivants : reconnaissance et définition de l'action communautaire autonome, défense collective des droits, groupes et regroupements sans port d'attache, Fonds d'aide, évaluation et reddition de comptes, balises nationales de financement, régionalisation, composition du Comité aviseur, adhésion au Comité aviseur et mobilisation.

Le Comité aviseur réclame du gouvernement qu'il réitère ses engagements souscrits dans la politique pour les premières années de la mise en œuvre. Ainsi, en lettre du 19 octobre 2001, le Comité aviseur fait part à la

ministre Léger de ses réactions concernant l'annonce publique de 50 millions \$ sur trois ans dans le but d'augmenter les crédits attribués aux organismes communautaires. À ce propos, le Comité aviseur tient à signaler que vu les besoins importants des organismes et regroupements de l'ACA, une telle somme « paraît bien peu ». Il demande plutôt « que cette somme corresponde bel et bien à de nouveaux crédits s'ajoutant aux sommes déjà prévues et que ce montant soit réservé aux organismes et regroupements d'action communautaire, non seulement pour des groupes qui reçoivent déjà un financement en appui à leur mission mais aussi pour des groupes qui n'en ont pas »¹²⁷. Dans la même lettre, le Comité aviseur demande expressément le maintien des acquis de soutien financier en appui à la mission globale des organismes d'ACA existants, c'est-à-dire que les montants actuels dédiés à l'ACA dans le cadre de différents programmes gouvernementaux soient préservés à 100 %.

Le mouvement communautaire continue de revendiquer l'application des orientations gouvernementales et le caractère transversal de ses orientations par l'adoption de balises nationales en matière de reconnaissance et de financement. Les négociations se concentrent sur la base de trois documents de réflexion déposés par le SACA à la mi-décembre : *Balises d'interprétation des critères définissant les organismes communautaires au sens large*, *Réflexion sur la défense collective des droits* et *Programmes de soutien financier du SACA*.

À la mi-décembre 2001, le Secrétariat à l'action communautaire autonome rend public le *Plan de mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Il s'agit d'un échéancier qui présente les grandes étapes de la mise en œuvre de la politique, de son adoption (automne 2001) jusqu'à l'évaluation de la mise en œuvre (premier semestre de 2005)¹²⁸. Les activités y sont détaillées afin que la politique soit implantée de façon opérationnelle durant l'année financière 2002-2003¹²⁹.

Au début de 2002, le premier ministre Bernard Landry procède à un remaniement majeur du Conseil de ministres, Linda Goupil assume les fonctions de ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance et Nicole Léger est confirmée dans son rôle de ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Une semaine après, les groupes communautaires organisent un rassemblement devant le Conseil national du Parti québécois à Laval, pour réclamer du gouvernement un meilleur financement en appui à la mission globale des groupes d'action communautaire autonome.

Le mouvement communautaire demande au gouvernement l'injection des sommes engagées lors du lancement de la politique, par la voie de crédits additionnels au soutien à l'action communautaire autonome. Selon le Comité aviseur, les besoins supplémentaires de financement en appui à la mission globale des 4 000 groupes d'action communautaire autonome sont évalués à plus de 400 millions \$¹³⁰.

Le Comité aviseur, se réuni les 14 et 15 février en séminaire de travail, prépare la négociation avec le SACA. Il fait le point sur les développements récents dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale et adopte la stratégie à suivre, notamment un projet de balises nationales et un plan d'action pour soutenir les revendications du mouvement. Les thématiques travaillées lors du séminaire sont les suivantes¹³¹ :

- la définition de la défense collective des droits;
- le financement (établissement d'une typologie et de « fourchettes » de financement);
- la grille de définition opérationnelle de l'action communautaire autonome en vue de la reconnaissance;
- les enjeux identifiés dans la reddition de comptes sur les programmes du Fonds d'aide;
- l'adoption d'un *Plan d'action*;
- la nomination d'un comité de négociation pour les échanges avec le SACA;
- les écueils qui demeurent dans l'application des programmes du SACA.

En ce qui concerne le travail des comités mis sur pied par le Comité aviseur dans le cadre de la mise en œuvre, ils rendent compte de ces avancées. Trois comités sont au cœur du débat : le comité de défense collective des droits, le comité financement et le comité reconnaissance. Le comité de **défense collective des droits** travaille sur la définition de ce champ d'action. Il fait adopter une proposition à cet égard par l'assemblée et s'engage à élaborer des indicateurs pour saisir la dimension de la défense collective des droits dans le travail des groupes d'action communautaire autonome.

Le comité **financement** soumet à la discussion un document relatif à l'établissement d'une typologie et de fourchettes de financement. Un document final sera envoyé en consultation aux réseaux. Le comité **reconnaissance**

propose une grille de définition opérationnelle de l'action communautaire autonome qui sera adoptée seulement après avoir reçu les apports des différents secteurs de l'ACA. Par ailleurs, l'assemblée adopte à l'unanimité la création d'un **comité de négociation** qui aura la responsabilité de mener les pourparlers avec le SACA en vue de la discussion des balises nationales. Siègeront sur ce comité : une personne du comité exécutif, une du comité de défense collective des droits, deux du conseil d'administration et la coordonnatrice. Lors du séminaire de travail, le Comité aviseur recommande aussi l'élaboration d'un plan d'action qui sera débattu lors de la rencontre d'avril suivant.

À la suite du séminaire, le Comité aviseur rend publique le 21 février 2002 une lettre ouverte acheminée à la ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Nicole Léger, afin de lui communiquer le mécontentement du mouvement communautaire autonome face au peu de suites données à la politique¹³².

La même journée, le Comité aviseur soumet à la ministre Léger et à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, Linda Goupil, l'Avis concernant le document de travail préparé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome sur les *Programmes de soutien financier du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome* pour l'année 2002-2003¹³³. Dans ce dernier, le Comité aviseur se prononce sur six aspects problématiques qui subsistent dans l'application de la politique et sur les écueils majeurs de la dernière proposition. Les **aspects problématiques** sont les suivants : l'approche de soutien financier de dernier recours; le recentrage de la mission du Fonds d'aide sur la défense collective des droits; le maintien des acquis du financement des organismes et regroupements; la perspective d'équité entre les organismes et regroupements; l'accroissement des exigences en matière de reddition de comptes et le mécanisme de révision dans le traitement des dossiers.

L'approche de soutien financier de dernier recours, qui se manifeste dans la pratique comme une « rallonge budgétaire pour les organismes et regroupements à situation particulièrement précaire », est critiquée par le Comité aviseur. Selon le Comité aviseur, ce critère est contraire à l'esprit de la reconnaissance inscrite dans la politique. En ce qui concerne **le recentrage de la mission du Fonds d'aide sur la défense collective des droits**, le Comité aviseur signale avoir demandé qu'une mention explicite soit faite à ce sujet. À cet égard, aucun engagement financier envers la défense collective des droits n'a été enregistré.

Pour ce qui est du **maintien des acquis du financement des organismes et regroupements**, le Comité aviseur indique qu'il subsiste encore des ambiguïtés, particulièrement lorsqu'il s'agit du maintien des acquis du financement reçu en appui à la mission de la part d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental autre que le SACA. Le Comité aviseur signale également que le SACA a refusé la demande de maintien du niveau d'acquis pour les organismes ayant subi des coupures dans le financement du SACA au cours des années précédentes. À cet effet, le Comité aviseur avait demandé que le niveau du maintien des acquis pour ces organismes soit calculé sur la base du financement le plus élevé reçu au cours des trois dernières années.

En ce qui a trait à la **perspective d'équité entre les organismes et les regroupements**, qui vise à réduire les écarts entre les différentes catégories d'organismes et de regroupements à l'intérieur des secteurs de l'action communautaire autonome, le Comité aviseur déplore qu'elle soit absente des documents de travail du SACA. D'après le Comité aviseur, concernant **l'accroissement des exigences en matière de reddition de comptes**, les nouvelles exigences apparaissent disproportionnées compte tenu des faibles sommes allouées aux organismes et regroupements soutenus par le Fonds d'aide. En plus, la disproportion serait aussi présente entre le faible niveau de financement et l'ingérence à l'égard de l'autonomie de gestion des organismes. Enfin, le **mécanisme de révision dans le traitement des dossiers**, qui a été abandonné, est revendiqué par le Comité aviseur dans le but d'assurer une certaine indépendance du processus au regard du bailleur de fonds.

L'Avis du Comité aviseur identifie **cinq écueils majeurs** des programmes de soutien financier du Fonds d'aide pour l'année 2002-2003 :

Face à l'absence des balises nationales :

1. les programmes du SACA doivent avoir un caractère transitoire;
2. le texte doit inclure un engagement à bonifier les programmes sur la base des balises nationales.

Face à l'ambiguïté du maintien des acquis :

3. les montants dédiés à l'action communautaire autonome doivent être préservés à 100 %.

Face au transfert d'organismes et regroupements :

4. il faut clarifier la responsabilité du ministère dans le parrainage des

sommes transférées à titre de soutien financier à la mission de l'organisme ou du regroupement;

5. pour ceux transférés au Fonds d'aide, leur admissibilité aux nouveaux programmes devrait être garantie sans plus d'exigences.

Le Comité aviseur conclut son avis en affirmant l'importance d'introduire des modifications en regard des orientations de la politique et des attentes exprimées par les milieux concernés.

Le 22 mars 2002, le SACA publie les *Programmes de soutien financier du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome* pour l'année 2002-2003. Le document explique que la politique reconnaît l'apport particulier du mouvement communautaire autonome en lui consacrant un mode de financement distinct, sur une base triennale, soit le mode de soutien à la mission globale. Il confirme également que pendant l'année 2002-2003, le financement des organismes d'action communautaire autonome se fera de la même manière que l'année précédente. Ainsi, les organismes devront s'adresser aux mêmes ministères afin de recevoir le soutien financier à leur mission.

Par la suite, le Comité aviseur apprend par les médias le versement de 10 millions \$ pour l'année financière 2001-2002 en appui à la mise en œuvre de la politique sur l'action communautaire. Le Comité aviseur questionne la répartition du financement et demande l'application d'un principe d'équité entre les organismes et entre les secteurs dans l'allocation des nouveaux fonds. Il déclare que la mise en œuvre de la politique ne devrait pas avoir pour effet d'accroître les écarts mais bien de relever le niveau général de financement de l'ensemble des organismes en mettant la priorité sur les plus pauvres. Dans le communiqué, le Comité aviseur affirme que le versement correspond à seulement 2% des sommes que le gouvernement prétendait consacrer à l'action communautaire¹³⁴. À la suite de cet événement, le Comité aviseur lance un appel à la mobilisation du mouvement communautaire autonome.

Déjà en avril et sous le slogan « *Et maintenant... passons à l'action communautaire* », le Comité aviseur organise une tournée d'information sur le contenu de la politique et les enjeux de sa mise en œuvre, notamment en ce qui a trait au respect par tous les ministères des orientations et des engagements gouvernementaux envers l'action communautaire autonome, en lien avec les priorités suivantes :

- la reconnaissance du rôle critique de l'ACA;
- le respect de l'autonomie des groupes;
- l'obtention d'un financement adéquat en appui à la mission globale des groupes.

De ce fait, l'accent sera mis sur le respect et le maintien des acquis, la consultation des groupes face aux transferts à venir, la récurrence et la répartition des nouveaux budgets selon une approche d'équité entre les groupes et les différents secteurs.

La **tournée** fait partie du plan d'action adopté par le Comité aviseur en avril et qui s'étalera jusqu'en octobre 2002. Le plan vise à mobiliser le mouvement communautaire autonome dans le but d'établir un rapport de force unitaire face au gouvernement afin qu'il respecte ses engagements envers l'action communautaire autonome¹³⁵. La campagne d'appui et de visibilité compte plusieurs outils parmi lesquels un guide de formation sur les enjeux de la mise en œuvre de la politique ainsi qu'une affiche et des autocollants qui sont produits par le Comité aviseur. Celui-ci, toujours sous la coordination de Marie Leclerc, convoque une conférence de presse le 29 mai.

L'invitation aux journalistes veut faire le point sur la première année de mise en œuvre de la politique, en insistant sur les engagements non tenus par le gouvernement : le Comité aviseur **déplore** l'absence de respect des engagements du gouvernement du Québec à l'égard des 4 000 groupes qu'il représente. Il **réclame** qu'une vraie priorité soit accordée à la mise en place de programmes de reconnaissance et de soutien financier de l'action communautaire autonome dans tous les ministères concernés. Il **demande** l'injection de budgets supplémentaires, significatifs et récurrents, pour appuyer la mission des groupes communautaires autonomes, à partir de critères de répartition équitables et transparents. Et il **dénonce** : « *Une politique n'est qu'une coquille vide sans actions concrètes, sans soutien tangible.* » Bref, le mouvement communautaire autonome réclame des explications devant ce qu'il considère comme l'**absence de cohérence** entre les orientations et les pratiques en cours dans les ministères qui privilégient le financement par projets et ententes de service plutôt que le financement en appui à la mission des organismes¹³⁶.

Le Comité aviseur en profite pour réitérer la demande d'une rencontre avec la ministre d'État à la Solidarité, à la Famille et à l'Enfance, Linda

Goupil, afin de faire le point sur la situation des organismes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique*.

La conférence de presse se termine par le lancement d'une campagne d'appui. Une tournée régionale et des actions en parallèle seront réalisées pour sensibiliser la population aux préoccupations du mouvement communautaire autonome. Dans ce but, des lettres d'appui seront envoyées aux députés des différentes régions administratives du Québec pour soutenir les revendications du Comité aviseur; des cartes postales seront adressées au premier ministre pour lui rappeler ses promesses faites aux groupes communautaires; enfin, une Journée nationale de mobilisation aura lieu en octobre.

Le 24 mai 2002 a lieu une rencontre avec la ministre déléguée à la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion, Nicole Léger. La rencontre se concentre sur la question des transferts. Le Comité aviseur réaffirme à la ministre la position adoptée le 6 mai précédent :

Que l'adoption de l'ensemble des balises nationales se fasse au plus tard le 1^{er} novembre 2002 et que, d'ici à ce que les balises soient adoptées, il n'y ait aucun transfert d'organismes¹³⁷.

La ministre exprime son désaccord face à la demande de retarder les transferts d'organismes. Par ailleurs, le Comité aviseur attend pour septembre une proposition du SACA à ce sujet.

Le Comité aviseur rencontre les ministres Goupil et Léger les 20 et 25 juin 2002. Le Comité aviseur tient à réitérer sa position concernant les transferts et argumente sur le besoin d'établir des priorités dans la répartition des budgets supplémentaires alloués à la mise en œuvre. Le Comité aviseur communique à la ministre Léger sa position en ce qui a trait au rôle du Comité aviseur, son financement, de même que l'échéancier des travaux d'implantation de la politique. Par rapport aux **transferts**, le SACA prévoit **consulter directement les regroupements** sur les propositions sectorielles vers le début d'octobre.

Au début juillet, un premier bilan de la campagne de visibilité du Comité aviseur donne les résultats suivants :

* Une seconde demande formelle a été postée à la ministre le 27 mai 2002. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Lettre à Mme Linda Goupil*, signée par Mme Johanne Nasstrom, archives du Comité aviseur de l'ACA, 27 mai 2002.

- 550 lettres d'appui au Comité aviseur adressées aux députés du Québec;
- 1 400 cartes postales adressées au premier ministre Bernard Landry;
- une tournée des régions pour faire le point sur les enjeux de la politique.

Les activités se déroulent de façon à faire valoir l'importance de l'action communautaire autonome pour la société québécoise et à démontrer l'appui aux revendications du mouvement.

Le 23 octobre, la **Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome** surprend l'opinion publique. Plus de 6 000 personnes manifestent sur les Plaines d'Abraham, en passant devant le SACA et en filant vers l'Assemblée nationale. L'idée était d'interpeller les partis politiques sur la reconnaissance politique et financière de l'action communautaire et de conscientiser la population et les médias sur le rôle de transformation sociale de l'action communautaire autonome. La journée est qualifiée de **franc succès** par ses organisateurs. Les objectifs ont été atteints : d'une part, le dynamisme des manifestants et la vaste couverture médiatique témoignent que le message a été entendu par la population québécoise. D'autre part, la teneur des communiqués des trois partis politiques reste un indicateur palpable de cette réussite.

La ministre déléguée à la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion, Nicole Léger, rend publique la position du Parti québécois. Elle déclare sa confiance dans le processus de mise en œuvre de la politique où « *des pas-de-géant ont été faits, l'échéancier prévu a été respecté, même s'il reste encore du travail à faire* ». Le Parti libéral du Québec exprime son point de vue par la voie de la porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'action communautaire, Nathalie Rochefort, députée de Mercier, qui exige du gouvernement du Parti québécois le respect de son engagement de 50 millions \$ pour les organismes communautaires du Québec dans le cadre de la politique de reconnaissance de l'action communautaire. L'Action démocratique du Québec émet un bref communiqué officiel afin de réitérer son soutien aux organismes communautaires autonomes dans le respect de leurs priorités d'actions, et l'accroissement du soutien financier qui leur est accordé³⁸.

À l'automne, un enjeu de société prend de l'importance : les élections générales sont fixées pour avril 2003. Les partis politiques élaborent leurs stratégies électorales et le Québec entre en période pré-électorale. Le Comité aviseur interpelle les chefs des trois partis siégeant à l'Assemblée nationale du

Québec leur demandant, si leur parti est élu, d'assurer la reconnaissance et le soutien des groupes d'action communautaire autonome dans le respect de leur autonomie et, concrètement, d'adopter un plan de redressement financier en appui à leur mission, en assurant la répartition équitable des budgets entre les différents secteurs et groupes d'action communautaire autonome. Parallèlement, le Comité aviseur s'attaque à une deuxième phase de son plan d'action : il relance l'opération cartes postales. Les organismes sont appelés à envoyer une lettre format télégramme à la ministre Léger (et au président du Conseil du trésor, Joseph Facal) réclamant : primo, la répartition de la seconde tranche des 20 millions \$ promis pour 2002-2003; secundo, la confirmation de la récurrence des sommes allouées aux organismes dans le cadre des budgets liés à la mise en œuvre de la politique.

L'heure des transferts

Déjà en décembre 2002, le SACA rend publics les résultats de la consultation sur les transferts de financement effectués auprès des groupes et organismes d'action communautaire autonome. Cette consultation a rejoint des regroupements membres des vingt secteurs constituant le Comité aviseur. À la suite de cette consultation, le Comité aviseur constate qu'un bon nombre d'organismes et de regroupements ont accepté le transfert de leur financement, malgré leur insatisfaction à l'égard de leur ministère d'accueil ou du réajustement des sommes allouées¹³⁹. Parmi les préoccupations les plus fréquentes transmises par les regroupements et organismes, le Comité aviseur retient les suivantes :

- les sommes non reconnues;
- les contestations formulées sur la mission;
- les conditions de transfert;
- l'accès au numéro de bienfaisance;
- le maintien des acquis;
- la récurrence des budgets;
- l'appui aux négociations sectorielles.

Le Comité aviseur formule 18 recommandations contenues dans l'Avis soumis aux ministres Léger et Goupil, le 17 décembre 2002.

À la suite de cette déclaration, la ministre Léger annonce la répartition de la dernière tranche des 20 M\$ supplémentaires promis pour l'année

2002-2003. Le Comité aviseur répond à cette annonce par un communiqué qui exprime la déception du mouvement communautaire. Il déplore le **déséquilibre dans la répartition des budgets** et l'absence d'information relative à l'utilisation des sommes telles que réparties entre les 17 ministères et organismes gouvernementaux concernés par la politique¹⁴⁰. Qui plus est, le Comité aviseur réclame un **plan d'action global** du gouvernement du Québec et des budgets supplémentaires significatifs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Les négociations se poursuivent. Le Comité aviseur rencontre la ministre Léger à la mi-février pour discuter des avancées des travaux en cours, notamment sur :

- le bilan des transferts et la réponse à l'Avis du Comité aviseur;
- le processus d'adoption des balises nationales;
- le plan d'action global du gouvernement;
- le financement;
- l'évaluation de la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

La rencontre avec la ministre Léger donne l'opportunité aux membres du Comité aviseur de lui rappeler leurs demandes, notamment l'application de la politique dans tous les ministères, le maintien des acquis (niveau de financement, type de financement et conditions de financement) et le respect d'une période transitoire pour les organismes d'action communautaire. Madame Léger indique que l'application des balises dans tous les ministères s'avère la tâche la plus difficile. Cependant, pour mieux répondre à cette responsabilité, elle annonce que le SACA organise une tournée de formation dans les ministères sur l'application des balises.

Avis sur le cadre de référence sur les balises nationales

Le 26 février 2003, dans le cadre de l'élaboration des balises nationales, le Comité aviseur soumet aux ministres Léger et Goupil, un « *Avis concernant le cadre de référence sur les balises nationales de la politique gouvernementale pour l'action communautaire* ». L'Avis est construit sur la base de la consultation auprès des instances des secteurs et des travaux réalisés en comité conjoint avec le SACA. Le Comité aviseur de l'ACA demande concrètement :

- la **précision des balises nationales**, dont la mise en opération des notions de prépondérance et de coûts admissibles;
- la **considération des acquis financiers**, relationnels et fonctionnels des organismes dans le respect des acquis de la part du « ministère d'attache »;
- la **mise de l'avant d'un recours** en cas de non-respect des acquis ou de transfert imposé d'un organisme sans considération de sa mission et même en cas de non-renouvellement d'une entente de soutien financier ou de refus d'admissibilité.

Au cours de cette période, la conjoncture politique québécoise est marquée par les élections générales d'avril 2003. Le programme du Parti québécois prône un « État facilitateur » et partenaire dans ses rapports avec les entreprises privées, les organisations patronales et les syndicats. Le Parti libéral et l'Action démocratique annoncent l'allègement et la réduction de la taille de l'État, accompagnés d'importantes baisses d'impôts. Dans ce contexte, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, rend publics les engagements de son parti envers les organismes communautaires et affirme que son gouvernement allouera 30 millions \$ supplémentaires, sommes qu'il compte dégager de la réduction de la taille de l'État¹⁴¹.

Le **14 avril 2003**, le Parti libéral remporte les élections, Jean Charest est assermenté premier ministre du Québec. Claude Bécharde est nommé ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et assume la responsabilité du Secrétariat à l'action communautaire autonome. Le gouvernement Charest affirme ses priorités, spécifiant qu'il faut d'abord recentrer l'État sur ses missions essentielles (santé, savoir, prospérité, sécurité et identité), ensuite augmenter la qualité des services publics et, enfin, s'ouvrir à un nouvel esprit de partenariat qui situe l'entreprise privée au centre de cette politique.

La « *réingénierie* », ou modernisation libérale, comporte la réforme des programmes et des services publics avec la perspective de promouvoir la participation accrue du secteur privé dans les affaires publiques et le désengagement progressif de l'État. Cette nouvelle conjoncture soulève des questionnements sur la poursuite de la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire et sur l'adoption du cadre de référence sur les balises nationales. Dans ce contexte, le Comité aviseur adopte les bases de son **plan d'action 2003-2005**¹⁴², qui poursuit les objectifs suivants :

1. travailler à ce que la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire se poursuive avec célérité et soit la plus favorable possible aux groupes d'ACA;
2. obtenir des programmes de financement dédiés à la mission globale pour l'ensemble des groupes d'ACA;
3. obtenir l'adoption d'un plan de redressement de la situation financière des groupes d'ACA, assorti à l'injection de crédits supplémentaires significatifs en appui à la mission globale des groupes d'ACA.

En mai 2003, un gel des chèques de subvention aux groupes communautaires est décrété. La réaction du Comité aviseur est immédiate. Il organise une campagne de protestation qui consiste à envoyer des messages (par téléphone, courriel et télécopieur) au premier ministre Jean Charest, à la présidente du Conseil du trésor Monique Jérôme-Forget, au ministre des Finances Yves Séguin et aux ministères concernés afin de manifester leur désaccord. Après quelques jours d'action concertée du mouvement communautaire, les chèques sont débloqués en premier lieu par le SACA et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) et, par la suite, par l'ensemble des ministères.

Le **2 juin 2003** le Comité aviseur participe à la première réunion du Comité sur l'évaluation de la mise en œuvre de la politique¹⁴³. Cette évaluation est prévue dans la politique gouvernementale dans les termes suivants :

La mise en œuvre de la politique devra être soumise à un processus d'évaluation triennal des résultats obtenus aux étapes d'implantation des orientations gouvernementales » (Politique, point 3.7., p. 44).

L'évaluation de la politique est réaffirmée dans le plan de mise en œuvre du SACA qui rappelle la participation inéluctable des acteurs gouvernemental et communautaire¹⁴⁴. Le processus d'évaluation de la politique est amorcé. Le Comité aviseur fait l'analyse du *Cadre d'évaluation de la politique* proposé par la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

C'est le **10 juin 2003** que le Comité aviseur rencontre pour la première fois le ministre Béchard, qui exprime son désir de répondre de son mieux aux attentes du Comité aviseur, indiquant « *qu'il vise un mode de fonctionnement efficace qui permette aux groupes de travailler sur le terrain avec beaucoup de marge de manœuvre* »¹⁴⁵. Le Comité aviseur fait part des préoccupations et des attentes

du mouvement, spécialement en ce qui concerne l'adoption d'un cadre de référence transversal à tous les ministères et l'application de la politique. Les échanges avec le ministre Béchard se concentrent principalement sur le financement de l'action communautaire autonome et sur la question d'un « *guichet unique* »*.

À la suite de cette première rencontre, le ministre Béchard confirme publiquement sa volonté de « *maintenir le cap et d'aller plus loin* ». Il s'engage au dépôt d'un plan d'action consolidé, à l'adoption d'un cadre de référence sur les balises nationales et à la finalisation du transfert du soutien financier en appui à la mission globale des organismes sans port d'attache et de ceux du secteur Famille¹⁴⁶.

Un exemple clair des mesures induites par la modernisation libérale réside dans la baisse des crédits à la solidarité sociale et la réduction du nombre des personnes à l'aide sociale. À cet égard, le Comité aviseur appelle le gouvernement à respecter les engagements pris pendant la campagne électorale concernant la lutte à la pauvreté et exprime sa solidarité avec les personnes les plus démunies, « *hautement victimes de la "réingénierie" de l'État* ».

La nouvelle conjoncture sociopolitique suscite des incertitudes au sein du mouvement communautaire autonome. Cette préoccupation est particulièrement exprimée dans l'article intitulé « *Quelle place occupera l'action communautaire autonome au Québec ?* », paru dans *Le Devoir* du mercredi 6 août 2003 et signé par trois pionnières et pionniers du Comité aviseur : Lorraine Guay, Stephan Reichhold et Lucie Bélanger¹⁴⁷. Les signataires s'attaquent énergiquement aux politiques néolibérales que prône le gouvernement Charest, notamment l'idée largement diffusée par les représentants gouvernementaux de « *faire sans l'État* ». Dans cette foulée, ils dénoncent la tentation d'« *utiliser* » les organismes communautaires pour « *faire la job...* », en les détournant de leur mission propre, à savoir transformer la société québécoise par une action communautaire autonome et citoyenne.

Parallèlement, le Comité aviseur prend position par rapport au **Cadre d'évaluation de la politique** proposé par la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) du ministère de

* L'idée d'un guichet unique a été mise sur la table par le ministre Béchard, sans en détailler le projet. Le Comité aviseur a donc demandé au ministre un document présentant le projet afin d'être en mesure d'adopter une position à cet égard. Le ministre n'a pas donné suite à la demande du Comité aviseur.

l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. D'abord, il accepte de participer au Comité d'encadrement, en s'impliquant « *activement et avec vigilance* ». Ensuite, il demande que la composition du comité soit réellement bipartite (partie gouvernementale, partie communautaire), ou tripartite compte tenu de la présence de deux chercheurs participant à la table de concertation, Jean Panet-Raymond et Jocelyne Lamoureux. Il requiert de plus un troisième siège pour le Comité aviseur. Enfin, il signale expressément que le Comité aviseur évaluera la faisabilité d'une démarche spécifique d'évaluation sur une base autonome¹⁴⁸. Après quelques semaines, les demandes du Comité aviseur pour siéger au comité d'encadrement sont acceptées. Céline Métivier, Selma Vorobief et Sylvie Lévesque en seront les représentantes. La démarche en vue de l'évaluation se continue de façon interactive, et le Comité aviseur est partie prenante dans les différentes étapes du processus.

Le mois d'octobre débute par une rencontre entre le Comité aviseur et le ministre Béchard pour discuter de trois sujets prioritaires : le *Plan d'action gouvernemental*, l'attribution des fonds à l'action communautaire autonome et les perspectives de financement pour l'année 2004-2005. En ce qui concerne le *Plan d'action*, le Comité aviseur soumet au ministre l'*Avis en vue de l'élaboration du plan d'action gouvernemental sur l'action communautaire*. Il contient son appréciation des résultats de la mise en œuvre de la politique et apporte des recommandations à caractère plus spécifique en ce qui concerne les attentes du mouvement communautaire autonome. Le Comité aviseur déclare qu'après des années de travail en vue de l'obtention d'une politique qui reconnaisse et soutienne spécifiquement l'ensemble des groupes autonomes du Québec, « *la politique adoptée en 2001 n'a pas répondu à tous ces espoirs* »¹⁴⁹.

Le Comité aviseur fait valoir que la politique gouvernementale constitue une étape majeure dans le soutien à la mobilisation sociale et à l'exercice actif du rôle citoyen. Il souligne qu'elle doit continuer à s'inscrire comme « *un geste non partisan dans les actions des gouvernements quelle que soit son allégeance* ». Dans cette perspective, le Comité aviseur formule 22 recommandations contenues dans l'Avis soumis au ministre Béchard le 1^{er} octobre 2003. Les recommandations ont trait, d'une part, aux travaux conjoints et Avis produits par le Comité aviseur depuis les débuts de la mise en œuvre et, d'autre part, à la situation financière des organismes et regroupements d'ACA et à leurs besoins de soutien financier par le gouvernement du Québec. Les sujets analysés dans l'Avis du Comité aviseur sont les suivants :

Première partie :

- travaux conjoints avec le SACA;
- programmes du Fonds d'aide à l'ACA;
- définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits;
- transferts d'organismes d'ACA;
- cadre de référence sur les balises nationales.

Deuxième partie :

- principes de redressement de la situation financière des organismes et regroupements d'organismes d'ACA;
- travaux sur les seuils planchers : besoins et financement gouvernemental des groupes communautaires autonomes;
- éléments de critique du document du SACA. Constat sur l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, édition 2001-2002;
- bilan d'attribution des 50 millions \$ au 30 septembre.

Le Comité aviseur conclut cet Avis en renouvelant sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de la politique en vue d'assurer l'application des orientations adoptées et le respect des engagements envers l'action communautaire autonome inscrits dans la politique. Qui plus est, le Comité aviseur spécifie certains correctifs qui pourront être apportés au processus de mise en œuvre, tels que : régler la question de la récurrence des budgets supplémentaires; travailler au plan de redressement de la situation financière des groupes; remettre en question les distinctions établies entre l'action communautaire au sens large et l'action communautaire autonome. Par cette voie, le Comité aviseur réitère sa volonté : « *OUI à un plan d'action gouvernemental, avec la consultation des milieux concernés et de leurs instances de représentation* »¹⁵⁰. Le Comité aviseur et le ministre s'entendent pour un délai d'un mois pour consulter les instances du mouvement communautaire à ce sujet.

Parallèlement à ce processus, divers acteurs sociaux se concertent afin de mettre sur pied un regroupement des « *forces sociales pour contrer l'offensive libérale-conservatrice du gouvernement Charest* »¹⁵¹. Il s'agit de créer un référent politique qui rejette de façon globale la politique néolibérale et, de façon particulière, la logique de la « *pensée unique* », dite autoritaire et antidémocratique, d'un gouvernement libéral « *qui refuse le débat des grands enjeux sociaux avec les*

diverses forces sociales de la société québécoise ». Dans cet esprit, une cinquantaine d'organismes se déclarent en état d'alerte et manifestent leur volonté politique de devenir un réseau de vigilance, de résistance et de mobilisation. Le Réseau de vigilance fait son entrée sur la scène sociopolitique avec un rassemblement, à Québec, lors de la rentrée parlementaire du 21 octobre 2003. Le Comité aviseur se solidarise officiellement avec le Réseau de vigilance et invite les regroupements et organismes d'action communautaire autonome à rejoindre les actions prévues par ce nouveau référent politique.

Le **23 octobre 2003**, une nouvelle Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome est organisée par le Comité aviseur, afin d'exprimer l'inquiétude des regroupements et organismes communautaires face au sort qui leur est réservé dans le processus de « *réingénierie* » de l'État mis de l'avant par le gouvernement libéral. Marie Leclerc, porte-parole pour la journée de visibilité, réclame au gouvernement qu'il réaffirme son appui aux revendications du mouvement communautaire exprimées le 23 octobre 2002 et qu'il incarne cette position dans des gestes concrets¹⁵².

Divers groupes et regroupements organisent des activités dans plusieurs régions du Québec sous le slogan « *L'action communautaire : ça vaut le coût !* » (thème du dépliant produit par le Comité aviseur). Cette journée fait partie d'un *Plan de sensibilisation* du Comité aviseur visant à maintenir les acquis et renforcer la solidarité dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Dans cette ligne, le Comité aviseur met en marche une campagne de lettres aux députés et aux ministres en vue de souligner l'apport de l'action communautaire autonome à la société québécoise et de rappeler au gouvernement ses engagements envers le mouvement communautaire.

Le Comité aviseur se concentre sur le *Plan d'action gouvernemental* et sur le *Cadre de référence*, plus particulièrement en ce qui a trait aux balises nationales. À ce sujet, le gouvernement présente, pour consultation, les grandes orientations qui guideront l'action des ministères et des organismes gouvernementaux, dont les principales sont les suivantes¹⁵³ :

- *la durée, afin de terminer la période de mise en œuvre de la politique et pour mener à terme le processus d'évaluation de la mise en œuvre;*
- *chaque ministère et organisme gouvernemental visé demeure responsable de l'application des orientations de la politique gouvernementale sur l'action communautaire pour les organismes communautaires de son secteur;*

- *un cadre de référence sur les balises nationales sera adopté afin d'assurer une plus grande cohérence dans les pratiques des différents ministères et organismes gouvernementaux.*

À ce moment, les événements de la conjoncture politique exigent une attention particulière. Le gouvernement libéral, fidèle à l'orientation énoncée lors de son élection axée sur une révision du fonctionnement de l'État, soumet 36 projets de loi à l'Assemblée nationale. Le projet de loi 25¹⁵⁴, qui vise à créer des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, ainsi que le projet de loi 34¹⁵⁵ qui cherche essentiellement la décentralisation des affaires publiques par la voie de la régionalisation, sont des indicateurs fidèles qu'une réforme majeure est en cours.

Cette réforme s'attaque directement aux structures de concertation régionale, là où divers acteurs, dont le mouvement syndical, les entreprises d'économie solidaire, les organismes communautaires et d'autres instances de la société civile organisée, participent aux prises de décision locales et régionales. Cette réforme devient significative en cette période de mise en œuvre de la politique, notamment par le rôle que les Conférences régionales des élus pourraient jouer dans la « rationalisation » d'un mouvement communautaire solidement implanté en région à l'heure de la « réingénierie » de l'État. En décembre 2003, ces projets de loi 25 et 34 seront sanctionnés sous la loi du bâillon.

Dans ce contexte, le Comité aviseur organise, les 26 et 27 novembre 2003, un séminaire de travail qui réunit 31 représentants et représentantes des différents secteurs pour resituer sa stratégie vis-à-vis la mise en œuvre de la politique gouvernementale en vue de l'adoption de balises nationales et de l'obtention de gestes concrets du gouvernement libéral visant la reconnaissance et le rehaussement du financement de l'action communautaire autonome. L'assemblée, réunie en matinée le jeudi 27 à Châteauguay, adopte à l'unanimité la proposition selon laquelle le Comité aviseur travaille à l'atteinte des objectifs généraux suivants¹⁵⁶ :

1. obtenir l'adoption et l'application du cadre de référence sur les balises nationales;
2. obtenir le maintien des budgets alloués à l'ACA et la récurrence des budgets dédiés à la mise en œuvre de la politique (20 millions \$);
3. obtenir l'injection de crédits supplémentaires en appui à la mission globale des groupes d'ACA;

4. obtenir l'engagement d'un plan de redressement du financement de l'ensemble des groupes d'ACA.

Le Comité aviseur donne suite au processus de consultation sur les grandes orientations qui guideront l'action des ministères et des organismes gouvernementaux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Il prévoit donner une réponse au ministre qui tiendra compte de la position adoptée lors du séminaire de travail.

L'année se termine par l'adoption formelle, en novembre 2003, d'un **Plan d'action du Comité aviseur** et par l'élaboration d'un portrait des impacts qu'aura, sur les groupes d'ACA, la non-récurrence des 20 M\$ devant être consacrés à la mise en œuvre de la politique¹⁵⁷. Le plan d'action du Comité aviseur, adopté le **17 décembre 2003**, prévoit la présentation d'un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement québécois. On y réclame l'adoption rapide du cadre de référence en ce qui a trait aux balises nationales. Le Plan d'action prévoit aussi la participation du Comité aviseur au Réseau de vigilance et à la journée nationale de mobilisation au printemps 2004.

En janvier, le Comité aviseur dépose un mémoire contenant les priorités budgétaires de l'action communautaire autonome et il participe aux audiences du ministre des Finances. Le ministre Yves Séguin propose une rencontre « *pour pousser plus avant la discussion* » avant la fin du mois de février. La rencontre aura lieu le **16 février 2004**. Le ministre est alors informé du rôle joué par les organismes d'action communautaire autonome ainsi que des efforts déployés à la recherche de financement. Le Comité aviseur réitère la demande d'un plan de redressement pour les organismes moins favorisés et rappelle au ministre ses priorités budgétaires¹⁵⁸ :

- la récurrence annuelle des 20 millions de dollars consacrés à la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome;
- une indexation de 2 % de la somme totale consacrée à l'action communautaire autonome;
- l'assurance que le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, financé à même les profils nets des casinos, sera stabilisé et ajusté en fonction des besoins exprimés par les organismes communautaires autonomes.

Le processus de mise en œuvre de la Politique se poursuit par la voie des comités de travail du Comité aviseur, notamment celui sur le financement et celui sur la défense collective des droits, qui entreprennent des travaux conjoints avec le SACA.

Le **2 mars 2004**, le comité exécutif du Comité aviseur rencontre le cabinet du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, et le SACA. À cette occasion, les membres du cabinet du ministre affirment que la demande de reconduction des 20 M \$ alloués à la mise en œuvre de la politique a été formellement faite au ministre des Finances. Le Comité aviseur est aussi informé que le *Cadre de référence* est à l'étude au Comité interministériel et que, par la suite, il devrait être adopté par le Conseil des ministres. Au cours de cette rencontre, le gouvernement s'engage à déposer au Comité aviseur le *Cadre de référence* et le *Plan d'action* avant qu'ils ne soient rendus publics¹⁵⁹.

Parallèlement à cette démarche, le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la politique avance lentement. Les déléguées du Comité aviseur¹⁶⁰ y participent activement. Un cadre d'évaluation est développé en fonction de deux phases (formative et sommative). La phase formative comprend, entre autres, un sondage auprès des organismes communautaires et une recherche qualitative¹⁶¹. En ce sens, le comité d'encadrement travaille à des entrevues exploratoires et prépare l'appel d'offres pour la réalisation de l'évaluation formative de la mise en œuvre de la politique. L'avis à la communauté scientifique est rendu public en mars¹⁶².

Le **30 mars 2004**, le ministre des Finances, Yves Séguin, dépose à l'Assemblée nationale le Budget 2004-2005. Il y précise les priorités gouvernementales en termes de dépenses publiques : la santé, l'éducation, les familles, l'incitation au travail, l'aide aux régions et le développement économique. Dans son discours, le ministre souligne la rencontre avec les représentants des milieux sociaux et communautaires dans le cadre des consultations pré-budgétaires. Il précise que le gouvernement est « *sensible* » à leur endroit, notamment en ce qui concerne « *la responsabilité de l'État* » dans la lutte à la pauvreté¹⁶³. Sur ce dernier point, le ministre annonce, pour la semaine suivante, le dépôt d'un plan de lutte contre la pauvreté qui sera sous la responsabilité du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar.

Par ailleurs, le Comité aviseur réserve un accueil « *mitigé* » au budget du ministre Séguin. Il déclare que le maintien de l'enveloppe globale destinée à l'action communautaire autonome n'est assuré que pour une partie des organismes oeuvrant dans ce secteur. Plus exactement, le budget prévoit une reconduction pour une année des sommes allouées à la mise en œuvre de la politique gouvernementale uniquement pour les organismes rattachés au Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et pour ceux qui sont rattachés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le Comité aviseur déplore le manque de mesures concrètes et se déclare en attente du *Plan d'action* du ministre Béchard en ce qui concerne la contribution gouvernementale au soutien à la mission spécifique des organismes d'action communautaire autonome¹⁶⁴. Par la suite, le ministre annonce un montant supplémentaire de 22 M\$, duquel 15 M\$ seront consacrés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et 7 M\$ au Secrétariat à l'action communautaire autonome. L'argent nouveau pour l'action communautaire autonome se réduirait cependant aux 15 M \$ versés au MSSS.

Quelques semaines plus tard, le Comité aviseur de l'ACA se rassemble à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui a lieu à Montréal les **26 et 27 mai 2004**, notamment pour adopter des amendements et des modifications aux règlements généraux sur le caractère de la Rencontre nationale désormais définie comme « *le congrès du Comité aviseur* », événement doté du pouvoir de « *statuer sur les enjeux et les questions soumises par l'assemblée générale* ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale annuelle adopte aussi la proposition pour la tenue d'une Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome le 23 octobre 2004. Le contenu, défini lors de la réunion du 15 juin, se lit comme suit : Renouvellement des ententes triennales, redressement du financement, exemples des contributions concrètes de l'ACA à la société québécoise¹⁶⁵.

Plan d'action gouvernemental et Cadre de référence en matière d'action communautaire

Le **10 août 2004**, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec adopte un *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* et le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Une semaine plus tard, le ministre Claude Béchard rend publics ces deux documents. Le premier, attendu depuis plus d'un an par les milieux communautaires, concrétise la reconnaissance de l'action communautaire comme acteur incontournable du développement social du Québec. Le second concrétise les assises opérationnelles de la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Le *Plan d'action* est présenté en quatre parties bien définies. En premier lieu, les moyens prévus pour reconnaître le milieu communautaire, ensuite les mesures qui seront prises pour soutenir les organismes communautaires, puis les actions projetées pour accroître la connaissance du milieu communautaire et, enfin, les mesures prévues pour soutenir l'action bénévole¹⁶⁶.

La **première partie** du *Plan d'action*, intitulée « *Reconnaître : pour une nouvelle relation* », expose les fondements de la reconnaissance du rôle joué par les organismes communautaires au sein de la société québécoise et les règles balisant l'action des ministères et des organismes gouvernementaux, dans le but de respecter la spécificité des organismes communautaires. À ce titre, le *Plan d'action* confie au Secrétariat à l'action communautaire autonome les mandats liés au soutien des organismes communautaires et de l'action bénévole, en assurant un support à la mission globale des organismes de défense collective des droits et des organismes « *sans port d'attache* » (titres 1.3 et 1.4.).

La **deuxième partie**, intitulée « *Soutenir : des dispositifs harmonisés* », est centrée sur la mise en place de dispositifs visant à soutenir les organismes communautaires en **concertation avec les bailleurs des fonds**. Elle réaffirme la prérogative des ministères dans la contribution à la mission globale des organismes communautaires et l'accessibilité à des dispositifs de soutien financier diversifiés pour ceux-ci (titres 2.1 et 2.2).

Dans la **troisième partie**, « *Connaître : recherche et développement* », le *Plan d'action* prévoit l'adoption de **mécanismes susceptibles de soutenir le développement des connaissances sur le milieu**, tout particulièrement pour l'évaluation, la recherche et l'innovation sociales. Le soutien à la formation et au

perfectionnement du personnel, permanent et bénévole, est également visé (titres 3.1, 3.2. et 3.3.).

La **quatrième partie**, « *Promouvoir : appuyer l'engagement bénévole* », se penche sur les orientations en matière d'**action bénévole**, plus spécifiquement sur la promotion, le soutien et la concertation du milieu bénévole.

Le **18 août 2004**, le Comité aviseur réagit à l'annonce gouvernementale. Tel que promis par le ministre le 2 mars, il a reçu le *Cadre de référence* et le *Plan d'action* avant qu'ils ne soient rendus publics, plus précisément seulement 20 minutes avant, dans les bureaux du SACA, d'où le comité exécutif du Comité aviseur a pu visionner en circuit fermé la présentation du ministre Béchard. À chaud, le Comité aviseur reconnaît que le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* marque une nouvelle étape dans les relations entre le mouvement communautaire autonome et l'État québécois. Parmi les points positifs, il cite :

- la réaffirmation du respect de l'autonomie des groupes;
- la consolidation du financement de leur mission;
- la priorisation du financement triennal;
- l'adoption d'un *Cadre de référence* qui assure le caractère transversal de la mise en œuvre de la politique.

Par ailleurs, le Comité aviseur manifeste son inquiétude à l'égard de l'absence de rehaussement du financement et la volonté gouvernementale de « rationaliser » les composantes du mouvement communautaire¹⁶⁷. Dans un même ordre d'idées et à la suite d'une rencontre avec le ministre Claude Béchard, le coordonnateur du Comité aviseur, Daniel Lamoureux, affirme :

*« Il s'agit d'un Plan d'action transitoire qui consolide plusieurs acquis du mouvement communautaire, qui en élimine ou en fragilise d'autres, et qui pave la voie (si on n'y prend garde) à une réforme réductrice du mouvement communautaire. Une réforme qui pourrait circonscrire le mouvement de l'action communautaire autonome et le harnacher au profit de l'État. Il s'agit également d'un Plan d'action inachevé, qui ne comprend aucun engagement budgétaire »*¹⁶⁸.

Le **14 septembre 2004**, le conseil d'administration du Comité aviseur met sur pied trois comités qui œuvreront, conjointement avec le SACA, à l'actualisation du plan d'action gouvernemental : programmes du Fonds d'aide,

financement et profils, rattachements administratifs¹⁶⁹. Ces comités sont constitués pour transmettre les attentes du mouvement en ce qui concerne l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire et exposer le point de vue du mouvement à l'égard des profils régionaux et l'octroi du soutien financier.

Au cours de cette réunion, à laquelle participe en partie le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, quatre engagements principaux sont énoncés¹⁷⁰ :

1. **la reconduction, en avril 2005, des programmes et des protocoles** régissant le soutien gouvernemental à la mission des groupes communautaires autonomes (tout en comprenant que le ministre n'a pas de contrôle sur les 20 autres ministères ou organismes gouvernementaux quant à la hauteur des fonds alloués);
2. **la volonté d'œuvrer conjointement à l'actualisation du *Plan d'action***, notamment en ce qui concerne la production des portraits régionaux et la simplification des pratiques gouvernementales, ainsi que l'élaboration d'un plan quinquennal 2007-2012;
3. **l'intention d'impliquer le Comité aviseur dans la production des profils régionaux** où il s'agit d'identifier les forces et les faiblesses des régions en matière de réponse à leurs besoins par le mouvement communautaire, considérant les impacts économiques et sociaux de ce dernier;
4. **les CRÉ n'auront qu'un rôle consultatif au plan de la réalisation des profils régionaux** et le ministre n'a pas l'intention d'utiliser ces derniers à des fins de « rationalisation » du mouvement d'action communautaire.

Dans un lettre datée du 21 septembre, qui sera reproduite dans l'édition du même mois des *Nouvelles du ComAvis*, organe interne de communication du Comité aviseur, ce dernier rappelle les engagements du ministre Bécharé exprimés le 14 septembre, et conclut en affirmant lui savoir gré « *de la compréhension, manifestée lors de notre rencontre, de l'importance à la fois du mouvement communautaire et de la qualité des rapports que celui-ci entretient avec l'État* ».

Le **4 octobre 2004**, le Comité aviseur rend publique son analyse du *Plan d'action* et du *Cadre de référence* et sa prise de position vis-à-vis des documents gouvernementaux. En voici quelques extraits :

**Analyse du Plan d'action et du Cadre de référence
en matière d'action communautaire**¹⁷¹

Aspects positifs :

1. le Plan d'action reconnaît le milieu communautaire et sa nécessaire autonomie;
2. il prévoit l'application transversale du cadre de référence à tous les ministères devenus un "port d'attache" pour les organismes communautaires et les regroupements;
3. il confirme le financement en appui à la mission globale et sa prépondérance, là aussi de manière transversale;
4. il assure le financement des organismes jusqu'ici sans port d'attache et réaffirme sa politique de rattachement aux ministères, tout en respectant dans ces transferts les ententes triennales déjà signées;
5. il assure le financement des organismes de défense collective des droits;
6. il prévoit maintenir ou instaurer dans chaque ministère ou organisme gouvernemental un programme de soutien à la mission globale sur une base pluriannuelle d'au moins trois ans, en privilégiant les organismes de l'ACA;
7. il reconduit les trois modes de financement actuels, soit celui du soutien en appui à la mission globale, celui des projets et celui des ententes de services, tout en favorisant leur mise en œuvre dans tous les ministères intéressés.

Aspects négatifs :

1. le Plan d'action ne comporte aucun engagement financier du gouvernement pour l'après-Plan d'action, c'est-à-dire à partir d'avril 2007; tout juste énonce-t-il la détermination du gouvernement de ne pas injecter d'argent neuf dans le réseau communautaire avant l'élimination des "dédouplements";
2. il ne comporte aucun engagement financier pour la période même d'actualisation du Plan d'action;
3. il laisse entendre qu'on retirera tout financement aux organismes qui refuseront d'obéir à la directive de se fusionner ou de déménager ou de modifier leur mission à la suite des conclusions de l'analyse, par les ministères, de la "pertinence" de leur financement, une pertinence notamment axée sur la constatation de "dédouplements";
4. le Plan d'action sous-tend la régionalisation à moyen terme du soutien aux groupes communautaires, par le biais de l'intervention des Conférences régionales des élus;

5. *il retire d'autre part aux groupes d'ACA l'exclusivité du soutien en appui à la mission globale, puisque les organismes offrant des services alternatifs à ceux de l'État y auront désormais accès;*
6. *il décrète un moratoire sur le financement des groupes en émergence;*
7. *il envisage de mettre d'avantage à contribution le secteur de la philanthropie et celui de l'entreprise privée, situant la participation financière du gouvernement du Québec en complémentarité;*
8. *il enclenche une révision des modes de financement des regroupements;*
9. *il ne fait pas mention du statut d'interlocuteur privilégié du Comité aviseur auprès du ministre et semble l'exclure du processus d'actualisation du Plan d'action;*
10. *il s'inspire de la politique, mais ne la reflète pas à tous égards, notamment en ce qui concerne :*
 - *la notion de confiance mutuelle, présentée dans la politique comme principe fondamental;*
 - *et l'amélioration concrète des conditions de travail au sein des organismes communautaires.*

Le Comité aviseur conclut son analyse en se disant déçu de constater qu'il s'agit d'un *Plan d'action* « aux allures faussement rigoureuses » où les instances chargées de l'application (en l'occurrence le Comité interministériel et le SACA) demeurent dans un espace de perméabilité discrétionnaire qui, de ce point de vue, pourrait mettre en péril l'autonomie des organismes communautaires. Dans cet esprit, le Comité aviseur s'apprête à contribuer à l'actualisation du *Plan d'action gouvernemental* dans la double perspective de combler les attentes du mouvement d'action communautaire autonome et de restaurer son rôle d'interlocuteur privilégié en matière communautaire.

Parallèlement à cet événement, le Réseau de vigilance organise, les **6 et 7 octobre 2004** au Palais des Congrès de Montréal, un Forum populaire alternatif¹⁷² en réponse à la tenue du Forum national du gouvernement libéral. L'événement réunit plus de 550 personnes de toutes les régions et de divers groupes de la société québécoise : femmes, jeunes, écologistes, travailleurs syndiqués, personnes assistées sociales et étudiantes. Le Forum populaire alternatif devient un lieu de rencontre et d'échanges autour de la citoyenneté, de la démocratie et d'un État garant du « *vivre ensemble* » et de « *l'agir en commun* »¹⁷³. Cet événement constitue une autre action de mobilisation du Réseau

de vigilance auquel le Comité aviseur adhère en fonction de la défense des intérêts et des valeurs des groupes communautaires autonomes.

Le **23 octobre 2004**, une nouvelle Journée de visibilité de l'action communautaire autonome est organisée. Sous le slogan « *Un mouvement grandissant* », le mouvement communautaire se mobilise afin de sensibiliser les élus et le grand public à l'importance du mouvement communautaire, notamment sur la dimension du financement des organismes. Le Comité aviseur publie dans *La Presse* une déclaration d'appui à l'action communautaire autonome signée par de nombreuses personnalités québécoises.

Après la Journée de visibilité, le coordonnateur du Comité aviseur, Daniel Lamoureux, informe le conseil d'administration de l'état des travaux des « comités conjoints »¹⁷⁴. Le **comité sur le financement et les profils régionaux** contribue à l'idéation du cadre et des paramètres du profil-gabarit de la région Centre-du-Québec. Ce comité travaille également à la préparation d'une grille d'analyse pour établir le besoin de soutien financier en appui à la mission globale pour les organismes communautaires autonomes.

La réforme du droit associatif

En novembre, le gouvernement libéral propose une réforme du droit associatif et soumet à une consultation publique les orientations sous-jacentes à son éventuel projet. À plusieurs égards, ces orientations soulèvent une très forte opposition du milieu associatif québécois concerné par cette réforme. Le **24 novembre 2004**, le conseil d'administration du Comité aviseur rejette le projet gouvernemental de réforme du cadre juridique des associations à but non lucratif et adopte un énoncé de principes à cet égard¹⁷⁵ :

Énoncé de principes à l'égard de la réforme du droit associatif

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, en accord avec les membres, défendra les principes suivantes dans le cadre de tout projet de réforme du droit associatif :

- a) respect des valeurs fondamentales du mouvement de l'ACA : démocratie, autonomie, solidarité;*

- b) protection des droits collectifs;*
- c) reconduction des privilèges liés au statut d'organisme sans but lucratif;*
- d) défense de l'intérêt public;*
- e) sauvegarde du caractère collectif des actifs des organismes communautaires et protection de leur patrimoine social;*
- f) prévention de toute réduction de la capacité des organismes d'ACA d'avoir accès au financement gouvernemental;*
- g) proscription de la mainmise d'intérêts privés sur l'action communautaire;*
- h) facilitation et encouragement des donations aux organismes d'ACA;*
- i) allègement des règles administratives imposées aux organismes d'ACA.*

La veille, 23 novembre, un séminaire animé par Me Georges LeBel, portant sur la réforme proposée par le Registraire des entreprises et organisé par le Comité aviseur avait réuni une cinquantaine de personnes au Centre Saint-Pierre à Montréal.

Le 25 janvier, le conseil d'administration adopte le mémoire du Comité aviseur, qui est diffusé à des fins d'appropriation par tout le réseau communautaire et adressé à chaque député du Québec siégeant à l'Assemblée nationale. Le Comité aviseur fonde une **coalition arc-en-ciel** réunissant tant des groupes d'ACA que d'économie sociale, des institutions culturelles, l'Assemblée des évêques, l'Association canadienne des directeurs d'associations, etc. Cette coalition convoque une conférence de presse le 2 février 2005 pour dénoncer vigoureusement les travers du projet de réforme. Cinq articles paraissent dans *Le Devoir*, au-delà de 400 mémoires sont adressés au Registraire des entreprises, si bien que le ministre des Finances abandonne son projet de réforme du droit associatif.

La refonte des programmes du Fonds d'aide à l'ACA

Le **7 décembre 2004**, le directeur du Secrétariat à l'action communautaire autonome dépose au comité conjoint sur les programmes du Fonds d'aide un **projet de refonte des programmes du Fonds d'aide**. Cette refonte fusionne les trois programmes de soutien financier (groupes de défense collective des droits, groupes sans port d'attache, projets) en un seul, doté de trois volets : soutien à la mission et au développement des organismes voués à la défense collective des

droits, soutien à la mission d'organismes multisectoriels (sans port d'attache, interlocuteurs reconnus, groupes financés par le SACA en vertu d'une entente administrative), soutien aux projets de développement.

Dans une lettre datée du 2 février, le Comité aviseur s'oppose énergiquement à cette refonte, qui a l'heur de paver la voie au financement par le Fonds d'aide à l'ACA de groupes non autonomes. Le 8 février, le comité exécutif dépose une contre-proposition¹⁷⁶. Le projet de refonte sera néanmoins adopté par le Conseil du trésor peu après, moyennant certaines modulations.

Vers le congrès d'orientation 2006 : la quatrième Rencontre nationale

Le 25 janvier 2005, le conseil d'administration adopte des orientations stratégiques 2005-2007 visant, dans une perspective de renforcement et de soutien à l'intervention du mouvement de l'ACA dans l'actualisation d'un modèle de société axée sur l'intérêt collectif et la solidarité, à :

- consolider le mouvement de l'ACA et renforcer son pouvoir politique;
- promouvoir le mouvement de l'ACA, ses intérêts et ses aspirations;
- déterminer et actualiser une vision stratégique qui soit concertée, dynamique et cohérente.

L'assemblée générale du 26 mai 2005 enclenche le processus d'organisation, en octobre 2006, d'un congrès d'orientation et en adopte le plan directeur, qui énonce les objectifs suivants :

- dresser un bilan des luttes et des acquis du mouvement de l'ACA depuis sa première Rencontre nationale;
- identifier les valeurs, les forces et les faiblesses du mouvement, les instruments de lutte à sa disposition, ses contraintes et les menaces à court et moyen termes;
- énoncer les aspirations du mouvement de l'ACA pour les cinq années suivantes (2007-2012);
- déterminer sur cet horizon une vision collective du mouvement de l'ACA;
- arrêter sur les trois prochaines années (2007-2010) les orientations politiques et organisationnelles propres à favoriser l'actualisation de cette vision collective;

- énoncer des stratégies qui correspondent à ces orientations;
- préciser les mandats attribués au Comité aviseur dans l'actualisation de la vision collective¹⁷⁷.

Ce projet, adopté à l'unanimité, constitue un événement majeur pour l'avenir du Comité aviseur et du mouvement communautaire autonome, notamment parce que le « *Congrès* » constitue, depuis mai 2004, l'instance suprême de la structure associative du Comité aviseur.

Vers la fin de janvier 2005, le Comité aviseur adresse une lettre au premier ministre Jean Charest pour manifester, à titre de porte-parole des 4 000 organismes d'action communautaire autonome, l'inquiétude du mouvement face aux mandats attribués aux **Conférences régionales des élus** (CRÉ) et aux orientations d'action susceptibles d'être adoptées à leur égard. La lettre du **26 janvier 2005** rend explicite l'opposition du Comité aviseur à l'égard de mandats qui pourraient être dévolus aux CRÉ : **premièrement**, quant à la possibilité de confier aux CRÉ la gestion des fonds gouvernementaux dédiés aux organismes d'action communautaire autonome; **deuxièmement**, concernant toute évaluation par les CRÉ de la pertinence de la mission ou du soutien financier alloué aux organismes communautaires autonomes; **troisièmement**, en matière d'imposition par les CRÉ aux organismes d'action communautaire autonome de toute contrainte susceptible de compromettre le développement du mouvement et, **enfin**, à toute tentative des CRÉ de soumettre les organismes communautaires autonomes aux contraintes de quelque plan de développement régional¹⁷⁸. Le premier ministre accuse réception de la lettre et désigne pour les suites du dossier la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, Nathalie Normandeau. Quelques semaines plus tard et à la suite du remaniement ministériel du 18 février 2005, madame Michelle Courchesne est nommée ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable du Secrétariat à l'action communautaire autonome.

À ce moment, le gouvernement libéral fait face à une série de manifestations du mécontentement populaire. La scène sociopolitique devient de plus en plus mouvementée. La grève étudiante, plus connue comme « *la grève du carré rouge* », constitue un exemple concret de ce genre de manifestations.

Le **24 février 2005**, les étudiants collégiens et universitaires déclenchent un mouvement de grève alors qu'ils sont engagés dans un processus de négociation avec le gouvernement concernant une coupure de 103 M\$ pour l'an-

née 2004-2005 dans le programme des prêts et bourses, et pour exiger le respect du gel des frais de scolarité promis par le Parti libéral du Québec au cours de la campagne électorale de 2003. Le 17 mars 2005, le Comité aviseur émet un communiqué appuyant sans réserve les revendications du mouvement étudiant et réclamant la reconversion des 103 M\$ en bourses. Le mouvement de grève se termine autour du 14 avril par une entente de principe ne faisant pas l'unanimité, en particulier par le fait que n'y a aucun engagement de la part du gouvernement à réinvestir les 103 M\$ dans l'éducation post-secondaire.

La même journée, le Comité aviseur rencontre le Comité interministériel dans l'intention de **favoriser le rapprochement avec les répondants de l'action communautaire au sein des ministères et des organismes gouvernementaux** afin de mieux connaître, de part et d'autre, les enjeux spécifiques à chacun des secteurs et à l'administration gouvernementale, notamment en ce qui concerne les différentes opérations reliées à la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les ministères¹⁷⁹. La rencontre permet de soulever des questions relatives à l'harmonisation des pratiques dans les différents ministères et à une éventuelle mise en place de mécanismes d'appel lorsqu'une décision gouvernementale se trouve contestée.

Le premier « *Mot de la ministre* », exprimé dans le *Bulletin d'information sur la politique* de **mars 2005**, reconnaît l'importance du travail accompli par les organismes communautaires au Québec. Elle manifeste, en outre, son intention de produire des profils régionaux qui « *feront la démonstration que les organismes communautaires occupent différentes sphères d'activité et qu'ils constituent des acteurs régionaux de premier plan, tant au niveau social qu'économique* »¹⁸⁰.

Le **26 avril 2005**, le Comité aviseur initie une **démarche de réflexion**, à caractère identitaire, qui jette les bases d'une nouvelle étape dans le processus de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome. Il s'agit de réfléchir sur l'attribution de la qualité d'autonome et sur les modes de financement à l'égard des organismes et regroupements du mouvement d'action communautaire autonome. L'idée surgit de la nécessité de mieux déterminer quels sont les groupes qui doivent faire partie du mouvement. Cette démarche poursuit essentiellement les objectifs suivants¹⁸¹ :

- consolider les organismes et regroupements d'ACA et réaffirmer leur adhésion aux principes relatifs au mouvement d'action communautaire autonome;

- promouvoir et renforcer les pratiques spécifiques au mouvement de l'ACA;
- solidifier la légitimité du Comité aviseur « *comme représentant des organismes d'action communautaire autonome du Québec en regard des pratiques et politiques gouvernementales de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome* » (Rencontre nationale, 2001).

Dans cet esprit, le Comité aviseur met de l'avant une démarche en quatre étapes : un séminaire de réflexion au printemps 2005; l'assemblée générale le 26 mai 2005; une consultation auprès des organismes de base et, pour culminer, un congrès d'orientation à l'automne 2006.

Le séminaire du 25 mai 2005 constitue la **première étape** du processus de réflexion et, en même temps, un moment de validation d'une démarche qui devient de plus en plus significative pour le Comité aviseur et pour le mouvement communautaire autonome. La réflexion, qui touche des aspects identitaires de cet acteur collectif, s'articule autour de sept aspects spécifiques :

1. Rappel des mandats du Comité aviseur de l'ACA.
2. Quelles sont les valeurs de l'ACA ?
3. C'est quoi l'ACA ?
4. L'ACA pour qui ?
5. Moi ACA, toi pas ACA.
6. Soutien à la mission de qui ?
7. Recommandations au Comité aviseur.

Les délibérations du séminaire, réalisées à huis clos, mettent en relief diverses positions. En ce qui concerne le « **rappel des mandats du Comité aviseur** », deux positions sont mises de l'avant. La première confirme les mandats actuels du Comité aviseur en tant que représentant du mouvement communautaire autonome dans le cadre de son rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire. Il évite ainsi de devenir le regroupement des regroupements en limitant son rôle à la mise en œuvre de la politique gouvernementale et à son évaluation. La deuxième position s'exprime en faveur de ce que le Comité aviseur constitue un regroupement des regroupements, porteur des valeurs, d'une vision et d'une manière de faire. Cette deuxième position perçoit l'action communautaire autonome comme étant indissociable d'un projet de société, d'où le rôle du Comité aviseur comme témoin et symbole de cette volonté.

Par rapport aux « **valeurs propres à l'ACA** », il y a aussi deux positions mises en évidence. D'une part, celle qui propose d'ajouter d'autres valeurs à celles qui font déjà partie de l'action communautaire autonome, telles que : l'éducation populaire autonome, l'égalité, la responsabilité, le respect des diversités, la justice, l'égalité hommes/femmes, et la construction d'une société plus humaine.

En ce qui a trait au point « **C'est quoi l'ACA ?** », la discussion s'entame autour de la question suivante : les caractéristiques propres à l'action communautaire autonome doivent-elles être considérées comme un minimum obligatoire pour être reconnu comme organisme d'ACA, ou sont-elles plutôt un idéal à atteindre ? Le débat sur la question de « **L'ACA pour qui ?** » est reporté pour privilégier le thème suivant, en raison du peu de temps disponible.

Sur le sujet « **Moi ACA, toi pas ACA** », la discussion est focalisée autour de la façon de définir les règles d'accès au statut d'autonome pour un organisme ou un regroupement relevant de l'action communautaire autonome. Les participants signalent que c'est au groupe lui-même de se définir comme étant d'action communautaire autonome et excluent l'intervention de comités paritaires ou des groupes d'experts à cet effet. Les délibérations sur le statut autonome conduisent aux considérations suivantes :

- *La qualité d'**autonome**, techniquement circonscrite dans le cadre de référence après de longues réflexions des membres du Comité avisé, qualité dont peut se réclamer en esprit tout organisme communautaire, et dont les manifestations peuvent être mesurées et vérifiées (par tout ministère ou par toute instance communautaire) à travers les pratiques.*
- *Le mouvement de l'ACA, considéré :*
 - *comme action collective de transformation sociale, ou*
 - *comme organisation encadrant cette action collective, en l'occurrence structurée en secteurs composant un Comité avisé comme facteur de cohésion, composés de regroupements nationaux, où chaque palier a tout loisir jusqu'ici d'instaurer les critères et mécanismes d'adhésion de son choix.*

La question « **Soutien à la mission de qui ?** » soulève au moins trois sujets d'importance : le financement de la mission globale des groupes, les modes de financement et les avantages d'appartenir au mouvement d'action communautaire autonome. Sur ces perspectives, diverses pistes d'action sont dégagées :

- *maintenir la revendication d'un **financement** de la mission des groupes d'ACA;*
- *sensibiliser chacun des regroupements sur les enjeux actuels et les impacts des ententes de services afin que les choix soient faits de façon éclairée;*
- *élaborer une stratégie commune à l'égard de la promotion du financement de la mission (ou complémentaire à défaut d'être commune);*
- *réaffirmer l'importance du Comité aviseur dans la promotion du financement de la mission globale auprès de tous les ministères et organismes gouvernementaux et dans la lutte contre les dérives vers les ententes de services.*

À ce moment du processus de réflexion, les travaux réalisés en séminaire n'ont pas porté de « **recommandations** » explicites autres que les réflexions résumées plus haut.

Au lendemain du séminaire, la **deuxième étape** du processus de réflexion est amorcée. L'assemblée générale annuelle du Comité aviseur se prononce sur deux propositions majeures : le *Plan directeur de l'organisation du Congrès d'orientation* et le document *Vers la détermination d'une vision stratégique*. Par rapport au **congrès**, les participantes et participants précisent les objectifs, mettant en évidence certains éléments de contexte à considérer : la fin prochaine de la mise en œuvre de la politique et la fin du mandat gouvernemental des libéraux. Les participants à l'assemblée soulignent l'importance de rejoindre l'ensemble des secteurs, notamment les groupes en régions, et de se donner des outils communs pour cheminer ensemble dans cette démarche. Le document « *Vers la détermination d'une vision stratégique* » est adopté par l'assemblée à l'unanimité. Cette résolution marque de façon déterminante la marche à suivre par le Comité aviseur dans la détermination de ses orientations pour les prochaines années.

En mai 2005, le Secrétariat à l'action communautaire autonome propose au comité Fonds d'aide du Comité aviseur (successeur du comité des programmes du Fonds d'aide), une nouvelle approche relative au volet 3 : *Soutien à des projets de développement en action communautaire*. La proposition du SACA (qui consiste à consacrer l'enveloppe budgétaire annuelle de 960 000 \$ à une demi-douzaine de projets "structurants" déterminés par lui) est rejetée par le comité Fonds d'aide du Comité aviseur le 9 juin 2005. Le rejet est entériné par le comité exécutif le 25 août 2005¹⁸² et transmis à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne, en septembre 2005.

Parallèlement, vers la fin du mois de juin 2005, Deena White, professeure au département de sociologie à l'Université de Montréal, et son équipe de recherche sont retenus par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour procéder à l'évaluation formative de la mise en œuvre et des premières retombées de la politique gouvernementale sur l'action communautaire. Mme White s'attend par ailleurs à ce que les regroupements membres du Comité aviseur agissent comme conseillers de l'équipe de recherche, notamment dans les séminaires sectoriels qui auront lieu en cours de route¹⁸³.

Le **13 septembre 2005**, le conseil d'administration rencontre la ministre Courchesne. Au cours de cette rencontre, le Comité aviseur expose ses préoccupations par rapport à quelques dossiers prioritaires. Tout d'abord, les représentants du Comité aviseur manifestent à la ministre leur souhait de ne pas orienter le volet « projets » du **Fonds d'aide** en fonction des priorités gouvernementales, telles que proposé par le SACA. Ensuite, ils expriment leur crainte de voir se propager une vision « utilitariste » des groupes communautaires dans le cadre de la promotion gouvernementale des **partenariats public-privé** (PPP) ou des partenariats public-communautaire (PPC). Enfin, les porte-paroles du Comité aviseur manifestent leur intérêt à développer conjointement un **plan d'action gouvernemental 2007-2012** qui corresponde aux attentes du mouvement de l'action communautaire autonome.

Le mois d'octobre 2005 nous ramène aux activités entourant la traditionnelle **Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome**. Le **25 octobre 2005**, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale dépose à l'Assemblée nationale une motion soulignant la Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome. La motion, adoptée à l'unanimité, met en relief le travail ardu, la conviction et le dévouement des hommes et des femmes qui travaillent dans le secteur communautaire en cherchant à améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens. Elle réitère l'appui envers le secteur communautaire en s'engageant à poser des gestes concrets en faveur des plus démunis.

Sous le même angle, le Comité aviseur tient à souligner la Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome par une célébration à son siège social, le **27 octobre 2005**. Quelque 60 invités issus des milieux communautaires, universitaires et gouvernementaux y participent. Parmi les invités, Madame Michelle Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Comité aviseur se concentre sur la **troisième et la quatrième étapes** du processus de réflexion initié en avril : la consultation nationale et la préparation du congrès d'orientation d'octobre 2006. Le **17 novembre 2005**, le Comité aviseur lance sa campagne de **consultation nationale** et invite les regroupements nationaux ainsi que les organismes membres des 20 secteurs à participer à la formulation des propositions **au congrès**. De cette façon, le conseil d'administration ouvre la voie à ce que les composantes de ses secteurs prennent une part active dans l'idéation des orientations et des stratégies du Comité aviseur, en vue « *d'investir le Comité aviseur de mandats afférents* »¹⁸⁴. Le Comité aviseur travaille résolument pour faire du Congrès 2006 un jalon dans le développement de l'action communautaire autonome et dans l'orientation du Comité aviseur jusqu'en 2010.

Au début 2006, le Comité aviseur participe aux consultations prébudgétaires du ministre des Finances, Michel Audet. Le **2 février 2006**, les porte-parole du milieu communautaire et de l'économie sociale réitèrent leur exigence de respect des engagements financiers du gouvernement à l'égard du mouvement communautaire et le caractère transversal de ces engagements. Plus particulièrement, ils demandent pour tous les groupes d'ACA un minimum vital de 50 000 \$, l'indexation au coût de la vie du soutien à la mission globale et l'ouverture à l'avènement d'un régime de retraite pour les salariés du secteur communautaire.

Le **10 février 2006**, on change de registre. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne, rend publics les **17 profils régionaux** du soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire. Les profils témoignent principalement de l'apport économique de l'action communautaire dans chaque région, mais ils ne donnent aucune référence sur l'importance de l'action sociale du mouvement communautaire. Le Comité aviseur, qui avait participé à l'élaboration de ces profils, manifeste son souhait que le gouvernement offre un meilleur soutien aux organismes en fonction de la mission de ces groupes, en particulier en ce qui a trait à la démocratisation de la société québécoise¹⁸⁵.

La préparation du congrès d'octobre poursuit son cours. Le **4 avril 2006**, le personnel du Comité aviseur entreprend une tournée des 17 régions administratives dans le but de rejoindre les représentantes et représentants de l'ensemble des groupes, afin de les informer de la démarche et brosser un

bref portrait des enjeux du congrès de l'automne suivant. À ce moment, une cinquantaine de propositions au Congrès sont reçues et recommandées par les organismes et les regroupements. Une variété de dossiers « épineux » y sont relevés, dont :

- l'érosion de la notion d'autonomie au sein des groupes d'ACA;
- l'importance de l'évaluation au sein des organismes communautaires;
- la régionalisation des certains programmes;
- la relève du personnel des groupes d'ACA;
- la réforme du droit associatif;
- la consolidation du financement gouvernemental.

Les démarches en vue du congrès se déroulent comme prévu. Le cahier des propositions soumises au congrès comporte 108 propositions, issues de dix regroupements nationaux, de deux secteurs et du conseil d'administration du Comité aviseur. Le congrès d'octobre attend par ailleurs la participation de 120 personnes déléguées (6 par secteur). Selon toute évidence, ce congrès constituera un moment charnière où le mouvement communautaire autonome portera un regard sur lui-même en vue d'ajuster ses orientations, ses priorités et ses stratégies d'action aux nouvelles exigences de la conjoncture sociopolitique.

L'histoire des luttes pour la reconnaissance ne finit pas ici. Elle reste en suspens en attendant que les regroupements, les organismes et les groupes membres du Comité aviseur rendent honneur à leur histoire. Une histoire de luttes passionnées et engagées des pionnières et pionniers, des représentantes et représentants du Comité aviseur de l'action communautaire autonome et des groupes communautaires pour la reconnaissance et le soutien de l'action communautaire autonome au Québec.

Les premières mesures et l'Avis sur le Fonds d'aide à l'ACA

« Même si la politique n'était pas celle que nous attendions et souhaitions, c'est tout de même un outil important pour le mouvement communautaire dans son ensemble. D'avoir réussi à faire reconnaître toute la question de la défense de droits et de l'éducation populaire comme des thèmes centraux à notre travail est un gain important. Pour travailler avec d'autres organismes à travers le Canada et à l'étranger, je dois même reconnaître que c'est là une expérience assez unique à travers le monde. »

Chloé Serradori

« Malgré les contradictions du mouvement et ses différences de vue sur certains aspects de la politique, il a su démontrer une grande solidarité et une impressionnante capacité de mobilisation lors de la première Journée nationale de l'action communautaire autonome le 23 octobre 2002. Il a mené des actions régionales et est descendu dans la rue pour demander la mise en œuvre de cette politique et l'injection des sommes nécessaires à sa réalisation. Cette journée a eu un impact important sur les représentants politiques. Les trois partis alors en place ont souligné et salué la tenue de cette journée. Ils se sont aussi engagés à poursuivre la démarche dans le même sens s'ils étaient au pouvoir. »

Marie Leclerc

« La véritable lacune de cette politique est l'absence d'une injection de sommes substantielles dans ce beau projet pour permettre aux organismes de réaliser leur mission. Parce que la reconnaissance sans le financement... Le gouvernement nous a lâchés là-dessus, mais nous nous sommes aussi affaiblis comme mouvement, en retournant négocier chacun dans nos secteurs. »

Guylaine Poirier

L'heure des transferts

« Cette politique devait chapeauter tous les ministères. Certains ministères ont décidé de passer à côté. Il y a donc danger de récupération, d'atteinte à l'autonomie des organismes. Beaucoup d'organismes de base sont fragilisés, car ils ne se sont pas appropriés les caractéristiques spécifiques au mouvement communautaire autonome pour les intégrer et les défendre eux aussi. Le défi est de les mobiliser sur ces questions alors que plusieurs sont de plus en plus dans le service. »

Guylaine Poirier

* * * * *

L'Avis sur le Cadre de référence sur les balises nationales

« Lors des travaux entourant l'adoption de la politique nous étions toujours à la remorque des textes et des échéanciers gouvernementaux. Le travail sur le Cadre de référence, et la vaste consultation à laquelle il a donné lieu, a démontré qu'il est plus aisé de travailler ensemble et d'aller chercher des consensus lorsque nous travaillons sur notre propre base et avec nos propres échéanciers. Ça nous a redonné confiance. »

Chloé Serradori

« Après l'adoption de la politique, nous étions divisés sur la façon de poursuivre notre démarche avec le gouvernement. Collaboration ou mobilisation ? Certains secteurs craignaient que l'approche gouvernementale ne soit qu'un piège pour nous récupérer. Le Cadre de référence est venu nous donner une clé sur la façon de poursuivre le travail et nous a solidarisés comme secteurs. Il y a maintenant d'autres batailles à mener, dont celle de l'interprétation du Cadre de référence et de son application transversale à tous les ministères. »

Sonia Vaillancourt

« Le Cadre a été produit par le SACA, avec consultation du Comité aviseur. Il n'en reste pas moins que le Comité aviseur a aussi travaillé sur ses propres bases, notamment en ce qui concerne la définition opérationnelle des caractéristiques de l'action communautaire autonome et l'établissement de balises de financement. Ces travaux se sont effectués parce qu'une confiance mutuelle s'était établie mais ils l'ont aussi renforcée. Nous nous sommes battus pour que ce Cadre serve de balises nationales et que la politique soit transversale. Ce que nous avons obtenu en théorie, malgré les faiblesses constatées dans l'application. »

Marie Leclerc

« L'adoption, par le gouvernement, d'un Cadre de référence avec des balises financières concrètes a marqué un pas important pour le mouvement, car la politique était silencieuse à cet effet. Il a permis, concrètement, d'outiller les organismes pour négocier avec les différents ministères et les institutions. Cela a permis à certains de résister et de dire non à des intrusions d'institutions dans leurs pratiques pour l'obtention d'un financement ou à d'autres, de se doter de bases de discussions concrètes avec leur ministère. »

Robert Théoret

Épilogue

Sommairement racontée dans les pages précédentes, la remarquable épopée du Comité aviseur de l'action communautaire autonome, si fertile en rebondissements, s'inscrit néanmoins dans une certaine continuité : celle des efforts de citoyennes et de citoyens du Québec pour « *faire advenir une société plus juste, plus démocratique, plus humaine, ouverte sur le monde et sur sa diversité, ici et ailleurs, exempte de pauvreté et de toute forme de discrimination.* »*

Cette vision, jamais définie comme telle, demeure en 2006 l'axe primordial de l'engagement des quelque quatre mille organismes et regroupements d'action communautaire autonome au Québec. Qu'en sera-t-il dans dix ans ? Qu'en sera-t-il dans cinq ans ? Qu'en sera-t-il au lendemain du congrès d'orientation d'octobre 2006 ? Qu'en sera-t-il, par ailleurs, du rôle du Comité aviseur de l'action communautaire autonome dans l'actualisation de cette vision, ou d'une autre ? Il ne s'agit plus ici d'Histoire, mais d'anticipation, fondée sur l'analyse, la conjecture ou l'intuition.

Pour répondre à ces questions sur l'avenir des mouvements d'action communautaire autonome et sur celui du Comité aviseur de l'ACA, celui-ci s'est tourné vers des pionnières et des pionniers, des témoins de son cheminement. Comment déterminer, parmi les centaines d'individus qui furent impliqués dans ces Dix ans de luttes pour la reconnaissance, ceux dont la voix traduira un climat, exposera une problématique, racontera un épisode ? Deux axes furent arrêtés à cet égard par l'équipe de production du présent ouvrage : l'équilibre et la représentativité. Équilibre hommes/femmes (considérant que Marie Leclerc et Nicole Lacelle transcendent à la fois les périodes, les courants et les sexes), équilibre du nombre de citations retenues, par période et par thème ; représentativité aux niveaux des périodes et des courants de pensée. Leurs diagnostics, souvent étonnants, toujours éclairés, recueillis par Madeleine Lacombe, sont reproduits dans les pages suivantes, qui constituent l'épilogue de cette première édition d'un bref historique des dix premières années du Comité aviseur de l'ACA.

Daniel Lamoureux, coordonnateur,
Comité aviseur de l'action communautaire autonome

* Premier des sept principes de l'action communautaire autonome, adoptés dans le cadre de la première Rencontre nationale, en novembre 1996.

Quelques pionnières et pionniers

Lorraine Guay

Lorraine Guay était au Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec et assumait la responsabilité de la Tables des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles à l'époque de la mise sur pied du Secrétariat à l'action communautaire (SAC). C'est à ce titre qu'elle assista, avec d'autres représentants de regroupements nationaux, à une première rencontre convoquée par Jacques Parizeau. Lorraine Guay a joué un rôle important pour le futur Comité aviseur de l'action communautaire autonome en rédigeant,



avec la collaboration de Lucie Bélanger et de Vincent Greason, un texte d'une vingtaine de pages reprenant l'historique du mouvement communautaire autonome et faisant état de ses revendications traditionnelles. Ce document contenait aussi des propositions concrètes sur ce que pourrait être les actions gouvernementales utiles au mouvement. Ce texte est un document fondateur. Il servira de base à l'élaboration de la *Recommandation d'ensemble* (1996) et dans les négociations avec le gouvernement. Lorraine a fait partie, par la suite, du comité d'experts qui suivait les travaux du Comité aviseur et formulait des avis. C'est donc avec un regard extérieur qu'elle nous livre son analyse de ces événements marquants pour le mouvement.

Lorraine Guay est née dans le sud-ouest de Montréal. Elle est aujourd'hui infirmière de profession et une militante très active tant dans le mouvement communautaire autonome que dans des organisations d'action citoyenne. Lorraine se dédiait à la médecine mais la vie l'a menée complètement ailleurs.

Ses premiers engagements sociaux furent avec les Jeunesses étudiantes catholiques (JEC). Après quatre ans d'études en Europe, elle travaille à la Clinique de Pointe-Saint-Charles comme infirmière et organisatrice communautaire. Ce poste l'amènera à participer au développement des cliniques populaires et au mouvement de prise en charge, par les citoyens les plus démunis, de leur vie de quartier. C'est de cette expérience qu'est née sa conviction qu'il faut à la fois créer des alternatives immédiates et mobiliser pour des solutions à plus long terme. Elle croit que nous ne pouvons pas nous permettre, lorsque nous travaillons avec les personnes appauvries, de seulement dire qu'un jour les choses vont changer et que viendra le grand soir pour tout le monde alors que leurs conditions de vie sont difficiles, leurs besoins de logement immédiats et leurs problèmes de santé très actuels. Il faut donc faire tout cela en même temps. Créer lorsqu'il faut développer de nouvelles pratiques, réparer lorsqu'il faut que leurs conditions de vie changent à court terme et, en même temps, mobiliser. Tout ce débat sur la question des groupes de services *versus* les groupes de défense de droits est un faux débat. Il faut nécessairement faire les deux, parfois à des moments différents, mais ce sont ces deux actions conjuguées qui mènent à la transformation sociale ! Ses lieux de militance actuels sont le Mouvement citoyen non partisan D'abord solidaires, le collectif Féminisme et démocratie et le Réseau de vigilance.

Lorsqu'elle remonte dans ses souvenirs, à l'époque de la mise sur pied du Secrétariat à l'action communautaire, elle croit toujours que malgré l'imperfection de la chose, nous n'avions pas le choix et qu'il fallait nous occuper de cette structure à laquelle nous avons, involontairement, donné naissance de par nos revendications de reconnaissance. Dans la mesure où nous demandons à être reconnus et financés, il nous faut travailler nos rapports avec l'État tout en reconnaissant que ce n'est pas là notre fonction principale, notre rôle étant davantage axé sur la transformation sociale, la critique des politiques publiques et de leur incidence sur la population, l'invention de nouvelles pratiques sociales. Notre rapport à l'État est tout simplement un des moyens pour y parvenir. Tout comme la négociation, la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation en sont d'autres tout aussi valables les uns que les autres, selon les conjonctures. Dans ce cas-ci, cela a permis au mouvement communautaire autonome de forcer l'État québécois à se donner une politique et des structures l'obligeant à le reconnaître et à le financer. Ce type de gain ne peut se faire que dans des États ayant une conception de la démocratie

un peu plus avancée. Financer une partie de la société civile pour ce qu'elle est, pour le rôle qu'elle joue dans une société et qui peut être, entre autres, de contester ce gouvernement-là, c'est une avancée démocratique importante. Une avancée dans le sens de la démocratie participative, plutôt que de la démocratie représentative à cause de toutes les consultations, les échanges, la mobilisation et les négociations auxquels cela a donné lieu.

Elle insiste cependant sur le fait que le mouvement communautaire autonome ne s'arrête ni ne s'épuise avec l'adoption d'une politique de reconnaissance et de financement et que son rôle politique devrait être infiniment plus large qu'il ne l'est actuellement. Par rôle politique, elle entend la contestation même des orientations des gouvernement québécois et canadiens actuels. On ne peut pas se contenter de faire une bonne job dans son secteur sans se donner une vision commune du monde dans lequel on vit et dans lequel on veut vivre et les moyens pour y arriver, conclue-t-elle avec conviction.

Serge Charbonneau

Serge Charbonneau est directeur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ). Cet organisme étant membre de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaire et bénévoles en santé et services sociaux (TRPOCB), c'est à ce titre qu'il a siégé au Comité aviseur. Son organisme s'est aussi impliqué à la mise sur pied du Comité aviseur en hébergeant la permanence dans ses locaux. Cette proximité a favorisé le développement d'une relation de soutien plus quotidienne à cette structure et à sa permanence. Il lui arrivait aussi de présider les rencontres du Comité aviseur et d'animer des réunions de travail. Au-delà de cette implication, il reconnaît que son organisme ne faisait pas l'unanimité au sein du mouvement sur la question de l'autonomie mais, comme il incarnait une vision plus inclusive du communautaire et ne croyait pas à la catégorisation, il avait été sollicité et délégué pour aller représenter cet autre point de vue. Ce qu'il a fait avec plaisir au début.



Serge Charbonneau est natif de la région de Montréal. Il se décrit comme un fils d'ouvrier ayant eu accès à des études supérieures. Après des études en histoire, sa fascination pour les points de vue marginaux et sa préoccupation particulière autour des phénomènes de la consommation des drogues et de la criminalité l'amènent en criminologie. Il se sent rapidement plus d'affinités avec l'école critique de la criminologie. Serge ne pense pas que les personnes qui commettent certaines infractions aient des caractéristiques particulières. Cela va à l'encontre de ses croyances et de sa vision de la vie. Il est contre tout ce qui contribue à stigmatiser les personnes et à les marginaliser. Dans le mouvement communautaire, il s'est toujours davantage senti des atomes crochus avec les organismes qui oeuvrent en santé mentale. Ses convictions l'ont amené, au fil des ans, à se consacrer au développement d'alternatives en matière de justice que ce soit au sein d'un organisme de base comme les organismes orienteurs de l'époque ou au niveau national comme directeur du ROJAQ. Serge croit fermement que tout n'est pas noir ou blanc. Dans son cas, ce n'est pas juste une croyance mais aussi une pratique. Il travaille donc en relation avec tout ce qui peut servir à le démontrer, d'où son intérêt pour la recherche.

De toute évidence, les moments les plus marquants pour lui ont été les deux premières Rencontres nationales auxquelles il a assisté. Il en est ressorti, relate-t-il, chaque fois plus découragé parce qu'il voyait là l'application d'une analyse brute, mécanique, sans nuances et sans considération aucune pour les personnes et ce qu'elles tentaient de représenter. Les Rencontres nationales lui paraissaient comme des tentatives, de la part de certains organismes, de faire ressortir un seul point de vue, juste, à leur avis. Toute autre position que celle-là vous mettait nécessairement dans le camp des ennemis. S'il croyait à la nécessité de débattre afin de nous définir, il ne croyait pas à l'application d'une grille et d'une lecture uniques pour tous les organismes. Si ces tensions se vivaient aussi au sein du Comité aviseur, il avait l'impression qu'elles s'incarnaient davantage lors des Rencontres nationales. Cette tendance, chez certains, à une lecture manichéenne de la réalité et à la stigmatisation de tout ce qui n'entre pas dans cette logique fut son premier conflit réel avec le communautaire. Après chacune de ces Rencontres nationales, confie-t-il, l'influence des personnes qui lui demandaient d'être là s'amenuisait. Puis un jour, il s'est posé la question à savoir si, dans ce contexte, il était vital pour lui et les organismes du ROJAQ d'être présents là. Puisque ce n'était pas pour les

défendre qu'il y était mais sous la pression de quelques personnes, il a décidé de passer à autre chose et de concentrer toutes ses énergies sur son désir de faire quelque chose de différent et de développer des alternatives au sein de son propre regroupement et dans la communauté.

Il avance que la plus grande tendance conservatrice en ce moment est de cloisonner, de diviser, d'opposer et surtout de ne jamais faire apparaître les nuances. Il croit que les organismes communautaires ne sont pas exempts de cette tendance. Pourtant observe-t-il, de par notre travail, nous sommes en contact continu avec la complexité des choses. Nous savons que l'être humain est complexe et parfois même contradictoire. Si nous acceptons cela assez facilement chez les personnes avec qui et pour qui nous travaillons, il comprend mal que nous ne puissions pas le reconnaître chez nous-même et accepter que les mouvements soient aussi complexes et parsemés de contradictions. S'il croit qu'il faut en débattre, il n'accepte pas que ça se fasse dans le but de devenir UNE vérité unique. La seule vérité que je connaisse est qu'il n'y a pas de Vérité, termine-t-il moqueur.

Sylvie Lévesque

Sylvie Lévesque était agente de liaison à la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) au moment de la mise sur pied du Comité aviseur. Présente à plusieurs tables de concertation dans le cadre de son travail, elle a participé aux premières rencontres ayant fait suite à l'annonce de la création d'un Secrétariat à l'action communautaire. Elle est probablement, avec Marie Leclerc, l'une des personnes les plus connues du Comité aviseur. Elle est l'une des signataires de la Charte à titre de membre du Comité provisoire. Pendant de nombreuses années, la FAFMRQ a aussi assuré la gestion du Comité aviseur. Sa contribution la plus grande fut d'assumer un rôle de leadership important au sein du Comité aviseur en s'impliquant sur le premier comité exécutif et en assumant le rôle de porte-



parole durant plus de cinq ans. Sylvie semblait être la personne capable de rallier toutes les tendances : des plus modérées aux plus radicales en passant par les silencieuses.

Sylvie Lévesque est originaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. Elle est maintenant directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO). Sylvie a connu très jeune ses premières expériences de mobilisation. Ayant un frère atteint de paralysie cérébrale, elle a collaboré avec lui à la mise sur pied d'un organisme communautaire dont le nom est déjà évocateur des ses implications futures : « *Nous nous intégrons en commun* ». Sa vie s'est ensuite déroulée au sein d'organismes communautaires, tant locaux que régionaux et nationaux. Sylvie s'est impliquée auprès des personnes handicapées, des jeunes de la rue et des jeunes mineurs prostitués. Ce qui la passionne, c'est d'être avec les gens et de faire avec les gens. Elle est éprise de justice sociale et croit fermement que les personnes sont pleinement capables de revendiquer elles-mêmes leurs droits. Il faut cependant faire attention de ne pas le faire à leur place. Il faut tout simplement les accompagner. Elle souligne l'importance de ne jamais oublier que nous travaillons avec des êtres humains et que nous ne sommes pas tous à la même place en même temps. Il faut laisser les gens évoluer à leur propre rythme. Elle a appris, avec le temps dit-elle, à être moins idéaliste et à avoir des objectifs plus réalistes, plus accessibles.

Lors de l'annonce de la mise sur pied du SAC, la FAFMRO ainsi que le secteur Famille sont déjà dans une démarche de reconnaissance pour leur mission spécifique auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux. La mise sur pied du Secrétariat représente donc une belle opportunité de se mobiliser avec tous les organismes communautaires autonomes afin de se définir et de revendiquer une place comme mouvement dans l'élaboration d'une éventuelle politique. Pourtant, revenir à ces souvenirs n'est pas nécessairement facile pour elle. Elle a plutôt trouvé difficile et ingrat son rôle de porte-parole. Elle a souvent eu l'impression d'être envoyée au front sans toute la confiance, la reconnaissance et l'appui nécessaires à l'exécution d'un tel mandat. Peu de gens voulaient assumer un leadership au Comité aviseur parce qu'ils n'étaient pas capables d'aller au-delà des intérêts de leur secteur et d'assumer une responsabilité dans le sens du bien collectif. Elle a finalement quitté le comité exécutif et son rôle de représentante du secteur Famille avant l'adoption de la politique. Elle déplore que même au comité exécutif elle n'ait pu trouver cette

solidarité pourtant essentielle. Elle en tire tout de même un bilan positif, car elle a appris à relativiser la valeur des choses et à ne pas mettre tout son cœur et son âme partout. Si elle veut toujours améliorer le sort du monde, elle se dit moins naïve aujourd'hui en ce sens qu'elle sait ne pas pouvoir tout changer. Ce qui ne la rend pas pessimiste pour autant, car elle sait qu'elle peut changer des choses à sa mesure.

Pour ce qui est de la politique de reconnaissance, elle affirme que même si celle-ci n'est pas parfaite, aucun mouvement communautaire n'a réussi à se faire reconnaître de la sorte ailleurs dans le monde entier. Elle tient à souligner que sans une volonté politique, tout cela n'aurait jamais tenu la route. Après... le gouvernement n'a plus eu le choix de continuer ! Malheureusement, nous n'avons pas été capables d'être fiers de ça. C'est là un pan important de notre histoire comme mouvement, affirme-t-elle, malgré ses imperfections. Le mouvement a obtenu cette politique malgré les confrontations et les divisions. Cette politique reconnaît que le milieu communautaire soit financé par l'État pour promouvoir des points de vue souvent très critiques face à l'action gouvernementale et à ses institutions. C'est assez unique. Il faudrait pouvoir le reconnaître un jour, souligne-t-elle, frondeuse.

Roch Lafrance

Roch Lafrance était travailleur au Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie lorsqu'il a été contacté pour la première fois par des personnes du Comité provisoire. C'était au moment de l'ajout des différents secteurs au Comité aviseur et de la création du secteur Défense des droits. Roch siégeait à l'Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec (ATTAQ), c'est à ce titre qu'il a été approché pour structurer le secteur Défense des droits. Il a par la suite assumé la représentation du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) au Comité aviseur. Il estime que le travail de représentation d'un secteur a de multiples exigences dont celles d'être



à l'écoute, d'informer et d'aller chercher des mandats de sa base. En ce sens, il s'est toujours donné comme mission d'avoir des mandats les plus clairs possibles et un mandat alternatif au cas où... Il jugeait aussi important d'être à l'écoute des différentes visions d'autres secteurs et de les ramener dans le sien. S'il considère être capable d'avoir des stratégies et de faire des compromis dans ce genre de situation, la question qui demeure importante pour lui est de savoir jusqu'où peut-on faire des compromis sans se trahir ?

Roch Lafrance est natif de Sherbrooke. Il est maintenant permanent de l'Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal (UTTAM). Roch a une formation en service social, option organisation communautaire. Il travaillera ensuite dans de nombreuses organisations communautaires, mais c'est en travaillant à soutenir un Comité de citoyens dans la mise sur pied d'un CLSC et d'une maison de jeunes, qu'il réalise que l'animation sociale et la revendication pour l'obtention de services, uniquement, ne le passionnent pas. Ce qui le motive davantage est de changer les mentalités et de créer des rapports de force entre les citoyens et l'État pour l'obtention de droits et l'amélioration de leurs conditions de vie. Au fil de ses expériences, il prendra cependant conscience que l'un ne va pas sans l'autre. Comme il a envie d'implications plus militantes, il se retrouve à la Ligue des droits et libertés. C'est à ce titre qu'il assiste au colloque fondateur du MÉPACQ. À la suite de ce colloque, la Table Ronde des organismes volontaires d'éducation populaire autonome de l'Estrie organisera une démarche de six mois pour déterminer comment appliquer les résolutions adoptées au Colloque. Le monde de l'éducation populaire sera pour lui une grande révélation et enfin l'occasion de travailler avec du vrai monde dans une perspective « autre ». Roch est épris de justice sociale et il aime l'action directe avec les gens. Ce qu'il aime particulièrement de son travail actuel, c'est qu'il lui permet de faire de l'éducation sur l'oppression et d'impliquer les membres dans des actions collectives. L'UTTAM est un organisme qui permet davantage l'implication de ses membres et il se sent maintenant plus à sa place dans ce genre de travail.

Si, comme pour d'autres personnes, les deux rencontres nationales furent marquantes pour lui, il se souvient surtout du train d'enfer dans lequel il a fallu les préparer, car il fallait toujours répondre aux ultimatum du gouvernement. Ce rythme accéléré ne facilitait pas les échanges entre nous. Ça aurait pu être de beaux moments pour échanger sur nos visions, se rallier, se solidariser mais nous n'avons pas vraiment eu le temps de le faire. Il fallait

proposer, proposer et proposer, les échanciers étant ceux du gouvernement. Ce furent des moments épuisant et déchirants. Parfois des alliances inattendues se créaient, d'autres se brisaient sans que l'on comprenne toujours pourquoi. Il garde toutefois une grande satisfaction. Celle d'avoir fait, avec d'autres secteurs, un bon travail de sensibilisation au Comité aviseur, puisqu'ils ont réussi à faire intégrer la dimension de la transformation sociale dans la définition de ce qu'est un organisme communautaire autonome, celle de l'éducation populaire et de la défense de droits. C'était là pour lui et pour le MÉPACQ un enjeu majeur et il était très content à la sortie de la première Rencontre nationale. Il reconnaît que le fait que le MÉPACQ ait une longue pratique démocratique lui a facilité sa tâche de représentant. C'est un mouvement structuré, bien organisé et les multiples lieux de rencontres lui permettaient de faire valider les positions à défendre. Il croit que peu de représentants faisaient cela.

Ce qu'il espère de tout cœur, c'est de se tromper sur l'apparente acceptation de la récupération actuelle du mouvement communautaire autonome. Ce qu'il souhaite intensément c'est que le mouvement soit capable de tirer un véritable bilan de ses actions, qu'il soit capable de se ressaisir, de réajuster son tir. Peut-être ainsi pourra-t-il combattre la peur qui le paralyse actuellement, cesser de subir aveuglément les avancées de l'État sur ses bases et trouver le courage de lui tenir tête, rêve-t-il. Il se dit très critique et très sévère de ce que nous avons fait comme mouvement. Nous nous sommes piégés, même dans les plus belles choses, conclut-il avec un peu de tristesse.

Sonia Vaillancourt

Sonia Vaillancourt était agente de développement au Regroupement des regroupements nationaux de loisirs, devenu par la suite Conseil québécois du loisir, au moment où elle assiste à la première Rencontre nationale en 1996. Elle sera tour à tour substitut et représentante du secteur Loisir au Comité aviseur. C'est à ce titre qu'elle y siège encore aujourd'hui. Sonia est l'une des personnes ayant



joué, durant les années entourant l'adoption de la politique, un rôle de continuité et de constance en prenant la relève au comité exécutif à une époque où il était difficile d'y combler des postes. Quand on lui demande pourquoi, elle sourit d'abord, songeuse. Puis elle laisse tomber, presque à regret, qu'à cette époque on avait plutôt tendance à tirer facilement sur le messenger. Et puis... parce que c'était un travail constant qui prenait un temps fou. C'est-à-dire parfois quelques réunions par semaine pour préparer les exécutifs, les rencontres en grand comité, participer aux comités de travail, aux pourparlers avec les représentants du SACA, la ministre, et elle en passe. Il fallait donc que son organisme lui laisse aussi cette latitude et qu'il y croit.

Sonia Vaillancourt est native de Québec. Elle est aujourd'hui coordonnatrice au développement au Conseil québécois du loisir. Elle a fait ses études en loisirs, spécialisation récréologie et communications. Ce qui n'est pas un choix lié au hasard. Sonia a une conviction profonde, celle qu'il est tout aussi important de valoriser le temps libre, le loisir et ses activités que le travail. Le loisir devrait avoir des fonctions de détente, de divertissement et de développement tant sur le plan personnel que collectif. Toutefois, aujourd'hui le loisir est beaucoup plus associé au divertissement et à la consommation. Elle soutient que les activités de loisir offertes par le milieu communautaire font appel au potentiel et aux capacités des personnes et représente parfois une occasion unique de vivre une expérience de ressourcement ou de valorisation qui aura des effets positifs dans la vie des gens. Son premier emploi l'amènera en Haute-Mauricie. Il s'agit d'un projet de base de plein air dont les objectifs sont entre autres d'impliquer les citoyens à leur développement local et de créer des possibilités d'emploi. Puis, elle continuera à travailler dans les organismes locaux et nationaux en loisir qui la mèneront à son poste actuel. L'autre aspect du travail en milieu communautaire qui la motive est qu'il offre aussi aux personnes qui y sont engagées une possibilité de lieu d'apprentissage par rapport aux différents niveaux des pouvoirs politiques et publics. Apprentissage qui pourra les amener ensuite à des actions plus collectives. En effet, à partir de la simple pratique d'une activité, ces personnes pourront participer à différents comités de travail et parfois, par ce biais, prendre contact avec leur conseiller municipal, leur maire ou leur député afin d'obtenir des ressources ou faire valoir leur point de vue en regard d'un projet.

Dès le début, Sonia est très à l'aise avec ce dont il est question au Comité aviseur. L'implication citoyenne, la prise en charge collective et la transforma-

tion sociale sont des valeurs et des approches qu'elle partage. Quant aux enjeux de reconnaissance, d'autonomie et de financement sur la base de la mission, son secteur a mené et gagné cette bataille il y a trente ans déjà. Elle sait aussi, parce qu'il a eu à participer à de chaudes luttes en 1993 pour ne pas perdre ces acquis, que tout cela est un équilibre fragile. Elle est donc très heureuse de se solidariser avec d'autres secteurs en participant à une coalition plus large sur ces questions. Si les Rencontres nationales sont pour elle des événements charnières, elle considère par contre que la dynamique au sein même du Comité aviseur rendait assez compliquée l'organisation et la tenue de ces rencontres. Il y avait une lourdeur dans le fonctionnement occasionnée notamment par les fréquentes remises en question et retours sur des réflexions et des démarches pourtant déjà approuvées dans des réunions précédentes. Cela rendait les prises de décision difficiles. Elle note que ce fonctionnement fut la norme pendant un bon moment, mais que c'est peut-être aussi un passage nécessaire pour un nouvel organisme. Elle juge toutefois que malgré cette dynamique difficile, le Comité aviseur a réussi à faire des gains, dont celui de l'adoption de la politique de reconnaissance. Elle a trouvé difficile la dynamique ayant entouré l'acceptation du projet de politique gouvernementale en Rencontre nationale. Elle déplore l'atmosphère de division qui y régnait et qui a perduré par la suite parce que, justement, cette décision avait été prise à la suite d'un long processus démocratique. Elle croit que malgré ses imperfections, le texte de cette politique comporte des avancées significatives, notamment en ce qui concerne la reconnaissance par l'État de l'autonomie et du rôle des organismes communautaires.

Elle conclut sur l'urgence de développer et de conserver la dimension de l'alternative dans nos pratiques, car si leur forme d'expression peut varier selon les secteurs, elles impliquent des idéaux, des valeurs qui sont communes au mouvement communautaire. Il faut continuer d'offrir aux personnes des lieux qui utilisent des approches différentes et leur donnent la possibilité de s'y impliquer activement. Elle souhaiterait plus de ces possibilités « autres » et croit que le communautaire est bien placé pour cela, s'il sait être créatif, termine-t-elle, rêveuse.

Stephan Reichhold

Stephan Reichhold était à la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés, au moment des premières rencontres visant à former le Comité aviseur. Son organisme, plus mont-réalais dans ses débuts, est devenu par la suite la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. Lors de l'une des premières rencontres devant procéder à l'élargissement de la représentation du Comité aviseur, il déclare tout de go qu'il représente le secteur des personnes réfugiées et immigrantes. Il venait, sans en présumer tout l'impact, de déclencher un processus historiquement important pour son secteur. Il a aussi été porte-parole du Comité aviseur à quelques reprises, au tout début, alors qu'il siégeait au comité exécutif. Il est toujours représentant de ce secteur, à titre de substitut, et fait partie de ces personnes ayant assuré la continuité au Comité aviseur.



Stephan Reichhold est né en Allemagne. Il a une formation en linguistique et en sciences politiques. Il est maintenant directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. Dès sa période étudiante, il est un militant engagé et impliqué, tant dans les causes pacifistes qu'environnementales. Il aime bouger, il a mis sur pied des associations diverses, participé à de grandes manifestations et actions concertées, avec la France notamment. Il se décrit comme un homme de gauche. Il se dirige donc tout naturellement vers le travail avec des organismes qu'il nomme associatifs ou groupes populaires. Il travaille à la formation des adultes et aussi dans des groupes culturels. Il y travaille par conviction, pour créer quelque chose d'utile et d'intelligent, déclare-t-il, et aussi parce que c'est un travail respectueux de ses valeurs. À son arrivée au Québec en 1989, Stephan se rend compte que ses diplômes ne valent plus rien ici. Qu'à cela ne tienne, ce dont il a envie c'est de travailler dans des endroits qui lui permettront de retrouver, comme environnement immédiat, ce qu'il a vécu comme engagement en Europe. Par un coup du hasard, on lui apprend qu'il se libère un poste à la Table. Il s'agit plutôt d'un poste bénévole au début, car l'organisme n'a pas ou peu de subvention. Son travail s'effectue pendant une longue période en vase

clos puis un autre hasard le met en contact avec Relais-femmes au moment de l'annonce de la création du SAC. Ce sera un tournant définitif pour lui et le secteur des personnes réfugiées et immigrantes.

Il reconnaît aujourd'hui qu'il a trouvé l'expérience des débuts du Comité aviseur assez difficile, parce qu'il y avait là des enjeux idéologiques très forts liés à l'historique du mouvement qu'il ne connaissait pas et ne maîtrisait pas. Il a donc été durant une longue période en mode écoute. Il n'est pas naïf et dit avoir été bien reçu parce que lorsque l'on parle de réfugiés, un peu comme pour les femmes glisse-t-il, il y a comme un malaise parce que les gens sentent qu'ils n'en font pas assez. Il reconnaît aussi qu'au début, il a pris cet engagement presque sur une base personnelle et que si on le laissait aller, ce fut pour lui un laborieux travail que d'intéresser ses groupes aux travaux du Comité aviseur. Ce secteur n'était pas structuré à l'époque et n'avait pas de base commune d'engagement. Au ministère de l'Immigration du Québec, nous étions perçus comme des sous-traitants, se rappelle-t-il. Sa participation au Comité aviseur lui a permis de mieux définir le secteur des personnes réfugiées et immigrantes, d'aller chercher une certaine légitimité et de mieux comprendre le mouvement communautaire québécois. Il affirme que toute cette expérience fut aussi très bénéfique pour l'ensemble du mouvement communautaire. Il n'est pas certain cependant que tous les organismes de base soient conscients de l'importance, pour eux, du travail accompli par le Comité aviseur. Il considère que l'adoption de la politique de reconnaissance est un résultat assez impressionnant malgré toutes nos lacunes de fonctionnement interne. Il croit que le fait qu'un gouvernement accepte d'embarquer dans une démarche comme celle-là est assez exceptionnel. Il raconte que lorsqu'il en parle à l'extérieur du Québec, on trouve cela assez avant-gardiste. Le texte nous définissant est un très beau texte. C'est à nous de l'utiliser comme nous le voulons. Je m'en sers pour aider au développement d'approches plus citoyennes dans mon secteur, conclut-il, très fier.

Il se dit fasciné par toute cette expérience parce que bien que nous puissions faire une analyse très serrée aujourd'hui de ces événements, il restera toujours la partie arbitraire du jeu des personnalités. Il se prend souvent à penser que tout cela est aussi un incroyable jeu de hasard et que d'autres personnes, avec des personnalités et des motivations complètement différentes, auraient pu nous amener dans un tout autre ailleurs.

Johanne Nasstrom

Johanne Nasstrom était à la Table de concertation des groupes de femmes à l'époque où elle représente le secteur Femmes à titre de substitut. La première version de la politique vient d'être déposée et le Comité aviseur est divisé. Des doutes se sont installés face à l'issue possible de la négociation et les positions sont parfois diamétralement opposées. Comme d'autres personnes, Johanne croit qu'il s'agit d'un premier pas. Pour elle, il est clair que nous devons poursuivre les négociations et augmenter la pression en nous mobilisant jusqu'à l'obtention de ce que nous voulons. Elle est convaincue que le mouvement est à une grande étape de son histoire et il n'est pas question de lâcher, bien au contraire. Sentant sa grande motivation, la représentante de son secteur lui offre de reprendre le flambeau. Elle demande à son organisme et au Groupe des 13 l'appui nécessaire pour s'investir davantage au Comité aviseur. Forte de ces mandats et de cet appui, elle se joint au comité exécutif et, un peu plus tard, au Comité de mobilisation.



Johanne Nasstrom est native de Montréal mais vit en Montérégie depuis très longtemps. Elle est maintenant coordonnatrice de la Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie. Formée en travail social, c'est dès ses premières années de cégep qu'elle se rappelle avoir pris conscience de grandes injustices sur les plans social et économique. Que l'on parle des inégalités entre les hommes et les femmes ou entre les riches et les pauvres, elle constate que ces inégalités ont un impact sur la vie des gens et que si on ne s'attaque pas à ces conditions, tôt ou tard nous devons en payer les coûts socialement. Elle adhère pleinement à l'idée que c'est le système capitaliste qui engendre toutes ces injustices et ces inégalités sociales d'où la nécessité, pour elle, de travailler aussi à la transformation sociale. Elle travaille d'abord en maison d'hébergement pour femmes violentées et fait ensuite une tentative du côté des Centres jeunesse. C'est à la suite de cette expérience qu'elle acquiert la conviction que ce n'est pas en travaillant uniquement de façon individuelle avec les personnes que l'on pourra régler des problèmes sociaux lourds et amener des changements structurels. À son avis, le communautaire a le recul et l'indépendance nécessaires pour critiquer l'État et revendiquer autre chose.

Sa voie est tracée et ses combats furent nombreux, que l'on parle de l'économie sociale, des femmes ou de l'environnement. Johanne est une grande passionnée. Elle a aussi, de son propre aveu, un côté naïf, candide, qui lui permet de croire encore que tout est possible.

En contraste avec ce qui se passe au Comité aviseur, Johanne avait l'impression d'une grande ouverture et d'une grande volonté de négocier une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome sur le terrain et dans les régions. Tout converge vers cela. Beaucoup d'organismes sont depuis longtemps engagés dans cette direction. Elle a l'impression qu'un grand vent de changement vient de souffler sur le mouvement. L'après politique fut le moment le plus difficile pour elle. Elle croit qu'après avoir mené une très belle campagne de promotion et de formation sur la politique, il aurait fallu profiter de ce moment d'effervescence pour mobiliser sur la question du financement. Parce que la reconnaissance sans le financement... Elle se rappelle avoir avancé cette idée à la ministre en lui signifiant qu'une politique de reconnaissance et de soutien sans engagements financiers ne faisait pas très sérieux comme message politique. La ministre a demandé : combien ? Au Comité aviseur, nous n'avons jamais pu aller au bout de cet exercice avec les secteurs. Si elle reconnaît que c'était complexe comme exercice, elle croit que le vrai problème qui se posait était celui de dépasser les intérêts sectoriels pour en arriver à une répartition plus équitable des ressources financières entre les organismes. Dans un contexte de rareté, tout le monde se met à avoir peur de perdre son individualité, son autonomie. Les gens se raccrochent à ce qu'ils ont et il devient impossible alors de créer une synergie. Elle s'enflamme et poursuit que pour faire cela, il faut aussi savoir rêver, penser grand, ne pas s'autocensurer soi-même. Elle a l'impression que plus le communautaire s'organise en fonction des besoins de l'État, plus il s'institutionnalise. Il en vient alors à se limiter dans ses propres actions et à s'éloigner des besoins de la communauté. Elle rappelle quand même, en conclusion, que 50 millions de dollars sur trois ans ont été obtenus. Ce qu'elle considère comme un vrai tour de force si on tient compte de toutes les tensions à l'intérieur du mouvement, achève-t-elle triomphante !

Lorsque Johanne rêve au développement du mouvement communautaire autonome, elle ne souhaite qu'une chose... qu'il ose. Elle entretient encore l'espoir qu'il ose penser grand, lutter et agir. Qu'il ose prendre des risques et faire des actions, mêmes si elles ne sont pas parfaites. L'action seule peut nous solidariser au delà des principes, conclut-elle.

Pierre Ducasse

Pierre Ducasse était directeur de la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) lorsqu'il est devenu représentant de cet organisme au Comité aviseur. Il rappelle qu'à son arrivée au Comité aviseur, les relations étaient tendues avec la TNCDC, à cause des négociations en cours, et qu'il a dû en porter le poids politique. S'il considérait l'adoption d'une politique comme très importante, il considérait que les vrais enjeux se situaient davantage dans l'application de cette politique par la suite. C'est pourquoi il a accepté, tacitement, d'assumer un rôle de leadership en se joignant au comité exécutif et au comité de négociation de l'époque. Il avait reçu un mandat assez large de la TNCDC et on lui avait laissé la latitude d'allouer jusqu'à cinquante pour cent de son temps au Comité aviseur. Il considère y avoir joué un rôle de force positive en essayant de comprendre les différents points de vue et en tentant de trouver des chemins pour rallier les gens.



Pierre Ducasse est natif de Sept-Îles. Il est actuellement conseiller spécial pour le Québec auprès de Jack Layton, chef du Nouveau parti démocratique. Quant il remonte le fil de son histoire, il nous confie que deux choses l'ont particulièrement marqué. D'abord son éducation religieuse, dont il a retenu surtout les messages d'amour, de générosité et de partage. Il considère que si l'on croit véritablement en ces valeurs, ça doit avoir une incidence et des conséquences sur nos choix politiques par la suite. Ces valeurs devraient imprégner tout ce qui touche les relations humaines, y compris les relations de pouvoir. Il se définit comme un social-démocrate, un intellectuel engagé et pour lui toute institution, quelle qu'elle soit, devrait servir la communauté et les personnes qui la composent. Tout jeune, il était impliqué dans les associations étudiantes, il a aussi travaillé en alphabétisation. Il est fasciné par tout ce qui touche le développement local, le développement économique communautaire, les coopératives. Il s'est aussi impliqué dans le champ de l'économie sociale. Formé en sciences politiques, la science du pouvoir, il tombe un jour sur le livre *Small is beautiful* qui sera le deuxième événement marquant pour lui. Si Pierre se définit comme quelqu'un de gauche, il croit aussi à la nécessité

de la négociation et des victoires concrètes, si petites soient-elles. La politique est pour lui un jeu de relations de pouvoir, de négociation et de compromis.

Il a trouvé relativement faciles les pourparlers avec l'État parce qu'il sentait une volonté politique d'adopter une telle politique. Il a trouvé plus difficiles les dynamiques internes au mouvement, notamment à cause de visions très différentes de ce que devait être le communautaire : autonome ou pas ? Il note aussi la difficulté de concilier des « cultures » de pratique très différentes, par exemple entre un organisme de défense des droits centré sur la revendication et une CDC qui a plutôt une culture de concertation, plus partenariale. Certains organismes ont comme mission principale la revendication, d'autres l'éducation populaire, d'autres encore le service. S'il juge saine cette grande diversité, il trouve dommage que le mouvement n'ait pas réussi à établir des consensus plus forts sur les priorités d'application de la politique. Il croit donc que nous devons mettre plus de temps à comprendre les différences d'analyse, de logique et de tactiques de rapport avec l'État de chacun des secteurs et que s'il faut nommer ces différences et vivre avec la diversité des visions, il faut aussi savoir trouver les fils conducteurs qui motivent nos actions. Il croit qu'il faut aussi comprendre la logique de l'État et admettre que la négociation, tout en étant l'art du compromis, est aussi un savant mélange d'affirmation de nos demandes, de reculs stratégiques, de mobilisation et avant tout... de solidarité !

Conséquemment, il avance que le mouvement communautaire doit faire l'effort de dépasser les enjeux purement sectoriels pour se solidariser. Il ne parle pas ici d'un altruisme naïf. Il est conscient qu'il y aura toujours des intérêts particuliers à chacun des secteurs et qu'il faudra toujours continuer à les défendre. Il croit cependant que le communautaire deviendra un mouvement fort, dans la mesure où il parviendra à développer une vision plus large que la somme des visions sectorielles. Une vision qui mène à un projet de société. Un projet de société axé sur le bien commun, la partage du pouvoir et la démocratie vécue à tous les niveaux. Ce qui nous apparaît une utopie aujourd'hui peut être la réalité de demain, lance-t-il, évocateur.

Chloé Serradori

Chloé Serradori est directrice générale de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec. Déléguée une première fois au Comité aviseur en mars 1998, elle en ressortira enchantée, dit-elle, par le côté « démocratie participative » et aussi à cause de l'effervescence qui y régnait. Chloé est actuellement représentante du secteur des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle est aussi membre du comité de défense collective des droits. Elle perçoit son rôle comme celui de courroie d'information entre ses membres et les autres secteurs. Elle avance qu'elle a un côté un peu naïf qui fait que lorsqu'elle ne comprend pas quelque chose, elle va poser des questions jusqu'à ce qu'elle ait des réponses satisfaisantes. Ce qui permet souvent de bien clarifier les choses et de les faire avancer.



Chloé Serradori est née à Fréjus en France. Elle se destinait tout d'abord au journalisme, mais la maladie l'a mise à l'écart de la vie active durant deux ans. Lorsque la vie reprend finalement ses droits, elle n'a plus du tout envie de se retrouver dans des lieux structurants comme l'école, la faculté. Elle commence par travailler avec des enfants maltraités et se retrouve en banlieue comme éducatrice de rue. Elle reprend des études en psycho-éducation qui l'amèneront à faire un stage à Gaspé. Elle tombe en amour avec le Québec et décide d'y immigrer définitivement. La possibilité d'innover est importante pour elle et il y a de plus grandes possibilités de le faire ici qu'en France où tout est très hiérarchisé. Ses yeux pétillent quand elle affirme qu'ici on peut réaliser des rêves. Elle en avait beaucoup et a pu en réaliser un certain nombre dans le communautaire. Chloé a travaillé dans les maisons de jeunes, un journal communautaire pour finalement se retrouver dans des organismes de défense des droits de personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale, ce qui l'a menée à son travail actuel. Elle aime ce travail d'abord parce qu'elle aime les gens et le contact avec eux. Ensuite parce que ce genre de travail sert à mettre les personnes en contact avec d'autres réalités et à leur redonner du pouvoir sur leur vie : pouvoir individuel et collectif ensuite. Et puis ce n'est pas routinier non plus comme travail, continue-t-elle, et même

dans une journée très bien planifiée, tout peut changer et on doit se réajuster ! Elle affectionne particulièrement cet aspect de son travail.

Si elle aime cette participation au Comité aviseur, cela a pourtant ses exigences, car il faut s'approprier beaucoup de documents, les disséquer, les analyser, les traduire dans un langage plus concret, plus accessible et les faire circuler vers la base. Elle note au passage qu'il y a, au Comité aviseur, une richesse de connaissances et d'expertises que l'on pourrait utiliser davantage. Pouvoir ramener les réalités d'autres secteurs dans le sien lui permet d'avoir une approche plus globale des réalités quotidiennes de chacun. Plus elle avance sur cette voie plus elle a l'impression par contre d'une vaste fumisterie. Fumisterie qui a consisté à décortiquer les gens par problématiques puis par secteurs. Si elle croit que ce fut peut-être nécessaire au début, elle constate que cela correspond parfaitement à une approche clinique et à l'approche néolibérale véhiculée par de nombreux États actuellement. Elle conclut que cela nous divise artificiellement, car lorsqu'elle écoute les besoins des autres secteurs, si elle reconnaît que certains sont spécifiques, elle constate surtout que la majorité de ces besoins se ressemblent. Elle déplore enfin que le contexte de la politique ait amené le mouvement dans la lutte pour le maintien des acquis plutôt que dans l'aspect novateur de notre travail. Elle rappelle que le contexte social ramène sans cesse à une approche individualiste des choses. Cela a un impact négatif faisant que les gens se découragent et ont l'impression qu'ils ne s'en sortiront jamais seuls. D'où la nécessité de les amener à une prise de conscience sociale et à des luttes plus collectives. Les gens ont besoin de concret et de choses leur paraissant réalisables, souligne-t-elle avec éloquence.

Elle est persuadée qu'il faut renouer avec des pratiques d'approche plus globales, plus novatrices, et cesser de travailler en silo. Il faut, comme mouvement, se conscientiser, s'unir, se solidariser, produire des outils d'analyse accessibles à tout le monde et les faire circuler largement. C'est faisable commente-t-elle, avec des approches d'éducation populaire et de défense des droits. Il faut renouer avec ces pratiques, les adapter aux nouvelles réalités mais sortir du service pour le service. Le service, elle n'est pas contre, à condition toutefois qu'il nous amène plus loin encore et nous permette d'embarquer les gens avec nous dans ce rêve d'un monde meilleur et accessible un jour.

Robert Théoret

Robert Théoret est coordonnateur de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles en santé et services sociaux (TRPOCB). C'est à ce titre qu'il siège au Comité aviseur. Il s'est d'abord impliqué au comité de travail sur les cadres de référence dans le contexte des transferts de ministères, puis au comité exécutif dont il est toujours membre. À son avis, la TRPOCB, tant à cause de la grande majorité de groupes œuvrant en santé et services sociaux qu'elle rejoint que par sa présence marquée depuis les débuts du Comité aviseur, se devait d'assumer un rôle de leadership dans un moment aussi crucial que celui des transferts. Il sait que son expérience personnelle, jumelée à celle de la TRPOCB, lui confère une grande expertise de négociations avec le gouvernement. C'est cette expertise qu'il s'est donné comme mission de transmettre à d'autres personnes en supportant et en orientant les différents travaux du Comité aviseur. Il croit que cela a contribué à stabiliser les relations au Comité aviseur. Il y a moins de crises, note-t-il, et le climat est plus serein.



Robert Théoret est natif de Montréal. Il se définit d'abord comme un vieux militant parce que ses premières implications datent du début des années 70. Il semble que ce soit une tradition familiale chez lui, tout le monde ayant été impliqué socialement, syndicalement et politiquement. Étudiant en sciences économiques il a le bonheur, raconte-t-il, de rencontrer un travailleur communautaire impliqué dans son quartier à la mise sur pied d'une Association coopérative d'économie familiale (ACEF) qui l'invite à une de leurs assemblées publiques. Il est enchanté de ce qu'il y observe et il aime cette approche d'éducation populaire à partir d'une problématique concrète. Parce qu'il est militant de gauche, Robert travaillera en usine puis il fera du syndicalisme durant près de 15 ans. Il a ensuite travaillé dans des regroupements communautaires comme les Auberges du cœur, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal. Il est toujours très choqué devant l'injustice, la pauvreté et l'oppression. Il croit que dans nos sociétés riches, il pourrait y avoir plus d'égalité et une meilleure répartition des richesses. Il a d'ailleurs lutté pour

cela toute sa vie. Ce qu'il aime de l'action communautaire, c'est qu'elle se fait au jour le jour, avec les personnes les plus démunies et qu'elle est plus ancrée encore que d'autres pratiques parce qu'elle implique des gens ordinaires qui se prennent en main pour changer des choses à leur portée.

L'arrivée du Parti libéral au pouvoir en 2003 a été un événement marquant, parce qu'il a fallu faire valoir l'importance de la politique et la défendre énergiquement. Il considère que son expérience syndicale et politique lui a permis d'alimenter le Comité aviseur sur la logique gouvernementale, la nécessité d'analyser et de peser chaque geste à accomplir et les poser ensuite dans une certaine séquence. Si cette expérience fut très profitable, il croit qu'il faut aller encore plus loin. Il est convaincu qu'on ne peut pas défendre l'action communautaire autonome sans faire de débats politiques sur la réduction de la dette, la répartition des richesses et appuyer d'autres luttes sociales. Le mouvement communautaire n'a plus ce réflexe ou très peu. Il n'a pas été capable de faire le débat sur les argents qui proviennent des casinos. Il se prononce difficilement sur d'autres luttes politiques comme la grève étudiante ou les CPE, pour ne nommer que celles-là. Le mouvement ne porte pas de discours politique commun et, par conséquent, le Comité aviseur n'en porte pas non plus. Il considère cela dangereux et il rappelle que « qui ne dit mot consent ». C'est avec un grand plaisir toutefois qu'il se remémore la mobilisation, au nom du Comité aviseur, de 6 000 personnes lors d'une marche à Québec à l'automne 2002. Cette mobilisation a nécessité l'implication de beaucoup d'instances régionales et locales. Elle a montré la force du mouvement et son unité à défendre ses revendications malgré les divisions. Mais plus que tout c'était, sur le plan culturel, un retour à des façons de faire du communautaire dans la préparation de chansons, de slogans, de discours plus engagés. Ce fut un franc succès ! Ça nous a sorti de notre morosité et ramené à une forme de culture populaire plus critique, plus sociale, lance-t-il nostalgique.

Lors du congrès qui aura lieu à l'automne 2006, il ose espérer que les délégués à cette rencontre auront l'ouverture de faire les débats de manière sereine tout en ayant le courage de nommer les vrais enjeux et la volonté réelle de changer les choses. Aller au bout de ce débat, c'est poser un geste politique important en se positionnant quant à notre contribution au développement social du Québec. Si le Comité aviseur est devenu un incontournable face au gouvernement sur les questions de reconnaissance, il souhaite aussi qu'il devienne un acteur tout aussi incontournable socialement.

Guylaine Poirier

Guylaine Poirier était à la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome (TFONEPA) lorsqu'elle a été impliquée aux premières rencontres de création du Comité provisoire. Elle a représenté son organisme durant plusieurs années au Comité aviseur. Elle a aussi été membre du comité exécutif. À la suite d'un retrait de deux ans, elle reviendra y siéger pour son secteur au moment de la mise en application de la politique. Guylaine s'est spontanément retrouvée dans un rôle de conciliatrice au Comité aviseur. Elle essayait de



trouver les dénominateurs communs, les terrains d'entente, ce qui pouvait rallier plutôt que de diviser. Ce travail lui était facilité, dit-elle, parce que les mandats attribués par son secteur étaient assez larges et assez flexibles, ce qui lui laissait plus de liberté, reconnaît-elle, que d'autres représentants aux prises avec des mandats très liants et un cadre plus rigide de fonctionnement.

Guylaine Poirier est native de Laval. Elle travaille aujourd'hui au Conseil des Montréalaises. Elle a une formation en travail social, plus spécifiquement en organisation communautaire. D'aussi loin qu'elle se souvienne, elle a toujours voulu changer le monde et s'est engagée dans des actions en ce sens. Elle a plutôt travaillé avec ce qu'elle appelle les organismes de deuxième ligne, c'est-à-dire ceux qui sont en appui aux groupes de base, soit des regroupements, des boîtes de formation comme le Centre Saint-Pierre ou des tables multisectorielles comme la TFONEPA. Elle croit beaucoup à l'éducation populaire. Elle a participé à l'organisation des états généraux du communautaire montréalais tenus en 1996. Elle en est ressortie enchantée parce qu'elle croit aussi à l'intersectorialité. Elle se dit habile à faire travailler ensemble des organismes n'ayant pas l'habitude de le faire. Il est facile pour elle de concilier différents intérêts et de faire ressortir les enjeux communs. Elle est soutenue en cela par une logique terre à terre, réaliste, doublée d'un grand sens de l'organisation. Elle affectionne particulièrement le choc des idées. Elle croit que cela permet de s'ouvrir à d'autres réalités et que si l'on tente de les comprendre, cela peut mener à des visions plus communes. Elle pense que ces visions doivent cependant être soutenues par des analyses très rigoureuses.

Elle aime être au cœur des débats, relever des défis, mais d'abord et avant tout, organiser des choses utiles à la communauté.

Elle se dit très fière que le Comité aviseur ait réussi à faire adopter cette politique de reconnaissance malgré les difficultés immenses auxquelles il a dû faire face. Il s'agit là d'une magistrale réussite, parce que le texte de la politique respecte nos valeurs fondamentales. De plus, c'est un très beau texte qui devrait circuler davantage. Elle poursuit en affirmant que ce que le gouvernement en a fait par la suite, c'est autre chose. S'il y a une instrumentalisation de plus en plus grande du communautaire, c'est que les ministères font ce qu'ils veulent. Elle ne croit pas que ce soit dû à la politique elle-même. La véritable ombre au tableau de cette belle victoire, c'est que la reconnaissance de l'éducation populaire comme une caractéristique transversale au travail des organismes fut un piège pour les organismes d'éducation populaire autonome. Le ministère de l'Éducation s'est servi de cet argument pour se délester de ses obligations envers ces organismes dont c'était, depuis longtemps, la mission principale. À la suite du choix du MÉPACQ de passer au Fonds d'aide, la Table des Fédés s'est retrouvée dans une position de faiblesse et elle est maintenant disparue. Elle considère cela comme une énorme perte pour les organismes de base dont c'est la mission première et qui tentent d'outiller les personnes les plus démunies pour les amener à reprendre du pouvoir sur leurs vies. Ce sont surtout ces personnes qui feront les frais de cette perte, constate-t-elle, affligée.

Sa grande inquiétude : le peu de transmission de l'histoire du mouvement constate-t-elle. La *Déclaration de principe* du Comité aviseur est un texte d'une richesse incroyable et qui contient le cœur de ce qu'est l'action communautaire autonome. Ce texte représente un consensus important du mouvement sur ses valeurs, mais elle n'est pas certaine que toutes les personnes impliquées dans les organismes de base le connaissent. Il y a aussi tous ces textes sur les pratiques de conscientisation, l'éducation populaire. Il faut que le mouvement se réapproprie ces textes, ces principes, pour les appliquer à sa réalité quotidienne. Sortir de nos logiques de secteurs, réinventer des façons de faire, redécouvrir la richesse de projets communs, voilà ce qu'elle espère pour le mouvement. Il faut surtout prendre le temps de faire tout ça, mais le temps est une denrée rare dans notre société...

Régent Séguin

Régent Séguin était coordonnateur du MÉPACQ lorsqu'il en a été le représentant au Comité aviseur. Issu du milieu syndical, il se retrouve après vingt ans environ dans un monde qu'il a jadis connu, le communautaire, mais qui a grandement évolué. Son mode d'organisation et de représentation a changé. Il y a la politique de reconnaissance et toutes les structures gouvernementales qui y sont reliées. S'il dit qu'il a tout d'abord été en mode apprentissage de toute cette structure, Régent s'est vite impliqué dans différents comités de travail, dont le comité de défense collective des droits qui travaille en interface avec le SACA sur la question. Il a amené au Comité aviseur un regard neuf, teinté d'une autre expérience. Expériences syndicale et d'aide humanitaire, entre autres.



Régent Séguin est natif de Montréal. Il est aujourd'hui retourné à l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal où il occupe le poste de documentaliste. Il a surtout une longue expérience militante tant comme syndicaliste que dans le mouvement communautaire et humanitaire. Plusieurs événements l'amèneront à prendre conscience qu'il est très important d'être impliqué socialement. Il est très touché par les iniquités et les inégalités sociales notamment. On peut bien critiquer fortement les différents gouvernements, constate-t-il, mais cela ne change pas le concret de la vie des gens dans l'immédiat ! Il fait donc un choix de vie, celui de mettre l'épaule à la roue, selon son expression, avec l'espoir que les choses changent et évoluent dans le sens d'un mieux-être pour la majorité. Impliqué d'abord syndicalement, la venue d'un premier enfant dans sa vie, il en a trois maintenant, est devenu une priorité. C'est pour lui une autre forme d'engagement. C'est l'occasion de traduire, dans la quotidienneté, ce qu'il prône politiquement dans son engagement social. Il doit être conséquent avec les revendications mises de l'avant : égalité entre les hommes et les femmes, responsabilisation du père, partage des tâches, etc. Comme l'implication syndicale militante est très exigeante en termes de temps, il a fait le choix de travailler dans un milieu qui, tout en étant très engagé avec les gens, permet plus une implication familiale. Il travaillera dans les milieux de l'éducation populaire dans les

quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne. Il poursuivra à travers tout cela des études en sociologie et aura d'autres formes d'implication sociale, que ce soit dans les coopératives d'habitation ou comme bénévole volontaire pour Médecins sans frontières où il a siégé au conseil d'administration de deux sections : celles du Canada et des Pays-Bas. Il est aujourd'hui secrétaire général du parti Québec solidaire.

Il trouve très intéressante l'expérience du Comité aviseur. Tout d'abord parce que nombre de revendications qu'il a lui-même portées, avec d'autres à l'époque, ont enfin abouti à quelque chose. Ensuite parce qu'il se rappelle cette époque où les organismes communautaires, œuvrant à différentes problématiques avec diverses approches, avaient peu d'interactions entre eux. Ils avaient même plutôt tendance à être très critiques les uns envers les autres. De constater donc que tous ont maintenant réussi à s'asseoir à une même table, à se parler et à se doter d'une structure qui parle en leur nom à l'État, représente pour lui un acquis important. Bien sûr, ils ne sont pas là pour parler de changement social mais de financement étatique. Ce qui est dans l'ordre des choses pour lui puisque si la politique gouvernementale assoit une certaine forme de reconnaissance, celle-ci doit nécessairement se traduire par un financement adéquat. Cela rejoint sa vision des choses et il avait envie de soutenir cette expérience. L'arrivée au pouvoir du Parti libéral et l'organisation du Réseau de vigilance, où le communautaire et le mouvement syndical ont créé une alliance, est cependant venu poser la place du Comité aviseur sous un autre angle. Il croit qu'il pourrait aussi être un lieu de concertation plus politique pour le mouvement, qui pourrait ainsi se prononcer publiquement sur de grandes questions, que ce soit sur les politiques sociales d'ici en interpellant les différents partis politiques ou sur la paix dans le monde, par exemple. Il déplore aussi que cette structure ne soit formée que de permanents. Il avance que c'est sans doute à cause des thématiques abordées au Comité aviseur, la reconnaissance et le financement, qu'il en est ainsi.

Son inquiétude par contre est le risque imminent d'une institutionnalisation du mouvement communautaire autonome. Tout en reconnaissant que cela fait aussi partie de l'évolution des choses, il trouve important que l'on remette à l'ordre du jour la place de la militance dans nos structures et l'implication des personnes avec qui et pour qui nous travaillons. Il trouve que le mouvement est une très belle création collective qui a permis à plein de gens de prendre une place dans leur propre vie d'abord et dans la vie col-

lective ensuite. Il ne faudrait donc pas oublier tous ceux et celles pour qui tout ça a été mis en place et garder le souci quotidien que nous ne sommes là que pour les accompagner...

Nicole Lacelle

Nicole Lacelle anime les Rencontres nationales du Comité aviseur depuis ses tout premiers débuts. Elle a donc pu, à titre privilégié, suivre son évolution. Elle explique d'emblée qu'étant donné son rôle de présidente d'assemblée, son point de vue concerne davantage les processus que les contenus. Le processus a trait à la capacité et à la manière que les gens ont de prendre des décisions ensemble. Elle nous apporte un regard extérieur, au-dessus de la mêlée si l'on veut, sur notre histoire. Elle est parfois incisive et critique. D'autres fois, elle se fait pragmatique et compréhensive. Si Nicole Lacelle est appréciée dans le milieu communautaire pour ses talents d'animatrice, elle l'est surtout pour sa franchise et son franc-parler. On ne peut vraiment pas l'accuser de s'exprimer avec ce qu'on appelle la langue de bois.



Nicole Lacelle est native d'Ottawa. Elle a une formation en sociologie et elle est présidente d'assemblée de profession. À sa sortie de l'université, en 1972, elle se retrouve coordonnatrice du Carrefour des groupes populaires. Cet organisme a deux objectifs : mettre ensemble tous les groupes populaires du Québec et les faire reconnaître et financer ! Rien de moins. Cet organisme ne survivra pas très longtemps. Elle explique que la séparation entre Montréal et le reste du Québec était, comme maintenant, un gouffre géant. Elle croit cependant que ce gouffre aurait pu s'amoinrir mais qu'il aurait fallu beaucoup d'argent pour le combler. Il est difficile, précise-t-elle, de construire quelque chose de national sans avoir les fonds nécessaires, ne serait-ce que pour les énormes frais de déplacements que cela représente. Eh oui... la démocratie a un prix. Il est ensuite malaisé de résumer le parcours de Nicole Lacelle tellement elle a fait de choses dans sa vie. Elle a travaillé avec les

milieux de l'éducation des adultes et universitaires, les organismes communautaires, féministes et syndicaux. Elle est une féministe de la première heure et a collaboré à la mise sur pied de différentes organisations militantes et féministes de l'époque dont, sans doute la plus connue, les Éditions du Remue-Ménage fondées en 1976. Elle est aussi auteure et coauteure de plusieurs articles, rapports de recherche et de livres.

Ce qui lui a plu avant tout lors de la toute première Rencontre nationale, où il y avait plus de 400 personnes, c'est que le mouvement semble avoir atteint un beau niveau de maturité politique par rapport aux années 70. Les organismes sont capables d'écoute, d'analyse et de compromis entre eux afin de trouver des enjeux communs. Elle aura cependant l'impression d'une vaste régression quelques années plus tard. Il s'est alors installé un climat de suspicion et c'est ce climat qui a régné sur les travaux du Comité aviseur durant les nombreuses années entourant l'adoption de la politique de reconnaissance. Il lui semble maintenant qu'après être « descendu aux enfers », c'est ainsi qu'elle définit ces années, le mouvement soit revenu au même niveau de maturité qu'à la première Rencontre nationale. Une problématique reste cependant entière. Celle du leadership au sein du mouvement communautaire ou plutôt cette absence de leadership. Non seulement le mouvement communautaire n'a pas de tradition en ce sens mais semble avoir une aversion presque innée pour le leadership. Pour faire des gains politiques explique-t-elle, il faut être organisé et accepter que des personnes, des organismes, assument un leadership. C'est-à-dire, pour utiliser une image, qu'elles s'emparent du ballon pour aller le mettre dans les buts. Il faut savoir être derrière ces personnes, savoir les soutenir, les encourager et assumer la défense. Le mouvement communautaire est incapable de faire ça ! Il est de nature plus méfiante. Nous serions plutôt enclins à surveiller qui pourrait ou voudrait s'emparer du ballon. Cette personne est-elle vraiment digne de confiance ? Dira-t-elle les choses comme nous le voulons et avec le bon ton ? On ne se demande pas si cette personne est en position stratégique d'effectuer un but. On se demande si on pourrait lui donner le bon Dieu sans confession. Elle affirme, moqueuse, que notre manière de faire reflète bien les origines religieuses du mouvement.

Une de ses préoccupations concerne la formation de la relève. Il faut transmettre notre histoire et nos manières de faire d'abord et ensuite redonner une plus grande place, une vraie place précise-t-elle, aux personnes fréquentant nos organismes. Au Comité aviseur, par exemple, il n'y a que des

permanents. Il n'est pas normal pour un mouvement qui se dit citoyen et démocratique que seuls des permanents s'expriment. Il faut entraîner les gens à avoir du leadership et à l'exercer au sein de leur organisme même en prenant les choses en main. C'est ce qui fait ensuite qu'il va y avoir des gens dans la rue si nous les y invitons. Une autre de ses préoccupations est une question fondamentale. Comment passer du service au politique ? À son avis, ce n'est pas une question de manque de temps ni une question de manque d'argent. C'est une question de manque d'imagination pour incarner la vision dans la pratique. Nous ne savons plus penser sur nos propres bases !

Marie Leclerc

Comment écrire un livre sur le Comité aviseur de l'action communautaire autonome sans y faire une place importante à Marie Leclerc qui en a été la coordonnatrice pendant plus de sept ans. Au-delà de son rôle de coordonnatrice, Marie a aussi joué, à l'instar d'autres personnes, un rôle de premier plan au Comité aviseur. Comme Sylvie Lévesque, elle est sans doute l'une des figures les plus connues du Comité aviseur. Au-delà de tout ce que son poste pouvait exiger, Marie a d'abord eu principalement un rôle de traduction et d'arrimage des positions collectives ainsi que de liaison, voire de médiation, durant la première période du Comité aviseur. Elle a ensuite contribué à l'évolution des positions et à l'élaboration de notre définition identitaire autour de la *Déclaration commune*. Elle a été en soutien aux secteurs au moment des transferts du financement de base des groupes vers un ministère « port d'attache ». Elle a assumé de plus en plus un rôle de porte-parole vers la fin de son mandat, palliant ainsi au manque de renouvellement du leadership au sein du Comité aviseur. Elle souligne d'emblée que si elle est restée au Comité aviseur si longtemps, ce fut non seulement par engagement envers le projet mais aussi et surtout grâce à l'énergie collective et à nombre de personnes impliquées au fil des ans au Comité aviseur.



Marie Leclerc est née à Québec. Elle est aujourd'hui consultante, préoccupée particulièrement par les questions d'identité et d'action communautaire, d'amélioration des pratiques et de formation. « Drop-out » du cégep au début des années 70, ex-animatrice sociale et organisatrice communautaire des quartiers populaires de Québec, militante féministe, artisane de la chanson engagée, journaliste militante devenue professionnelle, elle a tissé des liens étroits avec le monde communautaire. Marie affirme avec conviction qu'elle ne serait pas devenue ce qu'elle est sans l'immense générosité du mouvement populaire des années 70 et 80 où elle a, entre autres, enfanté et élevé son fils dans des conditions exceptionnelles d'entraide et de solidarité. Elle dit avoir beaucoup appris grâce au mouvement et qu'elle lui en sera toujours redevable. Arrivée à la quarantaine, elle décide de se refaire une vie. Elle ne veut plus se perdre de vue ni se laisser déterminer par la performance ni les apparences. Elle reprend alors sa guitare, se remet à écrire pour elle-même et pond une sorte de roman, une chanson, et quelques poèmes. Elle amorce aussi la rédaction d'un mémoire en communication interculturelle. Mais elle ressent aussi au fond d'elle-même le besoin de dire sa vision des choses et d'être encore utile. C'est un appel téléphonique lui demandant de venir aider à jeter les bases d'une politique de reconnaissance qui l'a tirée de sa retraite. Elle n'a pas hésité longtemps à se lancer dans l'aventure.

Elle compare aujourd'hui son arrivée au Comité aviseur à un embarquement dans une galère fantastique : mettre sur pied une structure de concertation représentative de quelque 4 000 groupes et mettre en place un processus crédible vers l'adoption d'une politique de reconnaissance et de financement. Elle était venue pour six mois, elle est restée sept ans et demi... Par choix, en s'efforçant de contribuer à construire cette instance du mouvement. Le défi ne se situait pas tant face aux négociations à mener avec le gouvernement, souligne-t-elle, que dans la cohésion à bâtir et à consolider sur le plan interne. Ce défi, elle considère qu'elle l'a relevé avec l'ensemble du mouvement jour après jour. S'il a su évoluer, se consolider, c'est d'abord et avant tout grâce à ses membres. Grâce à l'apport et aux idées des personnes impliquées à toutes les étapes des processus de consultation et de décision. Dans les meilleures périodes comme dans les temps de doute ou de divergences entre les secteurs. Elle proclame que le Comité aviseur, quoi qu'en disent certains, n'a jamais été et ne sera jamais une créature du gouvernement. Il est né de l'énergie et du désir du mouvement communautaire autonome, qui en a défini lui-même les

orientations, la mission, la composition et les mandats. S'il s'est vu reconnaître un rôle conseil par les gouvernements qui se sont succédés, ça ne l'a pas empêché de défendre avec détermination son autonomie. Elle reconnaît que ce double rôle représente une difficulté en soi mais considère que le Comité aviseur a su, jusqu'ici, triompher de ces difficultés.

Elle croit que la bataille se joue maintenant sur le terrain face aux ententes de services, à la sous-traitance plus ou moins déguisée, à l'accroissement des exigences envers les organismes. S'il est essentiel de demeurer lucides, vigilants, il faut aussi éviter le cynisme, le désabusement. Elle croit que les groupes auront plus que jamais besoin d'une instance de concertation solide, qui ne tremble pas au moindre coup de vent, qui les aide à se sentir solidaires, forts dans leurs luttes comme dans la conscience de l'importance de leur place dans la société. Qui en ce moment, demande-t-elle, peut porter la voix du mouvement et prétendre parler en son nom, sinon le Comité aviseur ? Quelle autre instance peut organiser des actions concertées impliquant une majorité de secteurs sur des dossiers communs ? Elle croit cependant que le mouvement attend du Comité aviseur un véritable leadership incarnant la voix du mouvement et qu'il a des réflexions à mener en ce sens. Faisant référence à Martin Luther King, qui affirmait dans un discours resté célèbre « *I have a dream...* », elle dit faire souvent le même rêve. Le rêve d'un mouvement qui sait reconnaître sa propre force et qui se déploie à partir de son imaginaire. Un mouvement qui préserve et amplifie son caractère précurseur. Un mouvement qui valorise l'apport de ses membres à la base. Un mouvement qui donne sa pleine confiance à celles et ceux qu'il place aux commandes. Un mouvement généreux, inclusif, ouvert sur le monde. Un mouvement qui toujours se souvient qu'il existe par et pour la population.

Des enjeux bien actuels pour l'avenir du mouvement

« La plus grande contribution du mouvement communautaire actuel est de tenir le tissu social québécois ensemble. Malgré une exploitation et une discrimination à outrance, malgré tout ce qui est difficile dans notre monde moderne, l'existence des groupes communautaires est, à mon avis, ce qui fait que le monde sent qu'il y a tout de même des endroits où on les traite encore de façon humaine. Donner de bons services, pour le moment, n'est donc pas nécessairement faire juste du service. »

Nicole Lacelle

« Pour lutter véritablement contre l'oppression et amener les gens dans ce sens, il faut combler certains besoins essentiels, mais le service doit demeurer une façon parmi d'autres de rejoindre les gens là où ils sont dans leurs préoccupations. Nos actions devraient leur permettre de redevenir les acteurs de leur vie. C'est à dire, des sujets et des citoyens plutôt que des clients. »

Guylaine Poirier

« Je crois que malgré la politique, de plus en plus d'organismes se retrouvent dans une position de sous-contractants de l'État et la venue massive de jeunes personnes diplômées, appliquant à leur pratique une logique de service, ne vient pas améliorer cette approche. Il n'y a pas, pour moi, de contradiction ou d'opposition entre professionnalisme et militantisme. Ce que je veux souligner surtout, c'est que ces nouvelles recrues ont besoin qu'on les forme et qu'on leur transmette l'histoire de leur organisme, sa mission, les approches privilégiées par le mouvement communautaire autonome ainsi que son histoire, ses revendications, ses luttes. Cette mémoire se perd actuellement et c'est dommage.»

Pierre Ducasse

« Il y a un très grand risque de récupération et d'utilitarisme à outrance des organismes, en complémentarité avec les services offerts par l'État. Sans une vigilance accrue, nous risquons d'en arriver à une uniformisation des pratiques. D'ailleurs, à certains égards, la pratique de certains organismes communautaires ressemble de plus en plus aux pratiques institutionnelles. Nous devons donc, de façon urgente, revenir à des pratiques plus alternatives et plus politisées. »

Chloé Serradori

« Ces organismes sont en train d'être récupérés par l'État. Je crois qu'il peut émerger des initiatives du mouvement populaire et que celles-ci peuvent être récupérées par l'État dans la mesure où elles deviennent des services essentiels. Je n'ai aucun problème avec ça. Ce dont il est question ici, c'est de la perversion d'une tranche du mouvement communautaire qui, pour aller chercher du financement, est instrumentalisée et utilisée à des fins purement économiques sans égard aux missions premières. »

Roch Lafrance

« Qu'il y ait tentative d'instrumentalisation par l'État malgré la politique ne signifie pas que la politique perd de sa pertinence. C'est un réflexe normal de la part de l'État, qui utilise tout ce qu'il peut pour rencontrer ses objectifs. Ce n'est pas la politique qui empêche les groupes de bouger. Il y a des organismes, très bien financés, qui ont mené des mobilisations importantes contre l'État sans jamais être coupés. C'est de notre côté qu'il faut se questionner. Tant sur ce que nous voulons être dans cette société que sur notre capacité réelle à nous mobiliser. »

Lorraine Guay

« Il y a une réflexion sérieuse à mener au sein de chaque organisme sur ce qu'on souhaite comme mouvement et où l'on veut aller. Quel sens les organismes donnent-ils à leur adhésion aux différents regroupements auxquels ils adhèrent ? Quels sont les rôles respectifs de chacun des niveaux d'intervention ? »

Sonia Vaillancourt

« La concertation est essentielle et sans elle nous ne pourrions aller plus loin. Le défi est de se rapprocher des organismes de base. Le Comité aviseur a toujours été perçu comme quelque chose de très loin d'eux. Le Comité aviseur fait un travail essentiel à mon avis et doit continuer à jouer un rôle de leader, les organismes étant trop pris dans leurs propres enjeux. »

Guylaine Poirier

« De par sa nature même, le Comité aviseur est éloigné de la base du mouvement dont les préoccupations quotidiennes sont d'une autre nature. Ce lien doit donc s'effectuer et se maintenir par le biais des secteurs d'abord, de leurs regroupements ensuite et parfois par le biais des structures régionales. Pour toutes sortes de raisons, la transmission de l'information n'est pas égale partout et parfois elle ne se rend même pas. Il y a là une lacune importante à corriger si le Comité souhaitait jouer un rôle plus large un jour. »

Régent Séguin

« Nous avons encore à apprendre le vivre et l'agir ensemble. Nous devons apprendre à respecter les différents points de vue, les différentes façons de faire, et à nous rallier sur des enjeux communs. Le Comité aviseur est une bonne école pour ça. Sans délaisser nos intérêts corporatistes, nous devons arriver à porter une vision du bien commun. Nous n'avons pas cette vision en ce moment. »

Robert Théoret

« Il y a eu développement, dans les dernières années, de nouveaux organismes, altermondialistes par exemple, plus militants mais non financés. Donc, non représentés au Comité aviseur. Cela crée un mouvement à deux vitesses, pour évoquer cette image connue. Il y a les organismes qui sont dans le système et ceux qui sont à l'extérieur de ce système. En principe, nous devrions travailler ensemble sur certains objectifs communs, mais nous ne nous rejoignons pas. Nous avons perdu la connexion avec des luttes émergentes et c'est problématique pour le déploiement d'un mouvement communautaire autonome.»

Stephan Reichhold

« Il y a, au niveau national et régional, des personnes expérimentées, articulées et fort capables de nous représenter, mais nous avons peur du leadership personnel. Bien sûr, un leadership doit s'appuyer sur une force collective et la représenter, mais je crois que l'absence au Comité aviseur d'une présidence l'empêche d'avoir une visibilité et un rayonnement plus grand. Peu de gens connaissent le Comité aviseur de l'action communautaire autonome pour ce qu'il est. »

Marie Leclerc

« Il s'est développé beaucoup d'expertise chez un certain nombre d'individus et beaucoup de connaissances pratiques. L'expertise étant une denrée précieuse pour le mouvement communautaire, il ne faudrait pas qu'elle se perde. »

Nicole Lacelle

Notes bibliographiques

1. Doucet, L., (1994), *Histoire de l'organisation communautaire au Québec*, dans : Favreau, L., Lachapelle, R. et L. Chagnon (sous la dir.), (1994), *Pratiques d'action communautaire en CLSC acquis et défis d'aujourd'hui*, PUQ, p. 53.
2. Lamoureux, H., (1994), « Intervention communautaire : des pratiques en quête de sens », dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no. 1, printemps, p. 35.
3. Gagné, J., (2000), *Évolution du rôle du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec*, Formation et réflexion, Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome, http://www.tabledesfedes.qc.ca/formation_evolution2.html.
4. Favreau, L., (1989), *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours, Continuités et ruptures*, Montréal, Les Éditions du fleuve, p. 46.
5. Rhéaume, R. et L. Gervais, pour le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, (1999), *Les enjeux de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome*, Document de formation, p. 3.
6. Panet-Raymond, J., (1985), « Nouvelles pratiques des organisations populaires. Du militantisme au bénévolat au service de l'État », dans : *Service social*, vol. 34, nos 2-3, p. 340-353.
7. Hamel, P., (1991), *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*, PUM, Montréal, p. 26.
8. Propos de Jean-Yves Joannette dans : Moisan, M., (2005), « Un mouvement de résistances », entrevue avec Jean-Yves Joannette, dans : *À bâbord !*, no. 10, été 2005, p 22-23.
9. Moisan, M., (2005), *op. cit.*
10. Coalition d'organismes communautaires du Québec, (1989a), *Le projet, les revendications*. Journée de mobilisation et de visibilité du mouvement communautaire et populaire autonome du Québec, lundi le 30 octobre 1989, COCQ, Montréal. Voir aussi : Parazelli, M., (1994), *Des enjeux politiques autour la définition du communautaire*, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, adopté en assemblée générale le 6 octobre 1994.
11. Coalition des organismes communautaires du Québec, (2000), *Document de base pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome*. Cité dans : Ministère de la Solidarité sociale, *Analyse de la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, présentée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Conseil central du Montréal métropolitain, (CCMM-CSN), la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) et le Syndicat de la Fonction publique du Québec (SFPQ), p. 15. Voir aussi : Parazelli, M., (1994), « La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique », dans : *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no. 1, printemps, p. 112.
12. Parazelli, M., (1994), *op.cit.*, p. 127.
13. Duplantie, J.-P., (s/d), « À petits pas... De la Commission Rochon à la Commission Clair », dans : *Ruptures*, no. 81. Référence : www.medsp.umontreal.ca/ruptures/pdf/articles/rup081_088.pdf.

14. Lamontagne, L., (1993), *Revendications communes de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles*, Document de synthèse, mars 1993, p. 5.
15. Lamontagne, L., (1993), *op. cit.*, p. 5.
16. Bélanger, P.-R. et B. Lévesque, (1992), « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) ». Dans Daigle, G. et G. Rocher (sous la dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, chapitre 26, p. 713-747.
17. Favreau, L., (1989), *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours, Continuités et ruptures*, Montréal, Le Centre de formation populaire et Les Éditions du fleuve, p. 125.
18. White, D., (1992), *La santé et les services sociaux : réforme et remises en question*, Document produit par Tremblay, J.-M., <http://www.uqac.ca/jmt-sociologie>.
19. Fédération du Québec pour le planning des naissances, (s/date), *Petite histoire des lois et des politiques concernant le planning des naissances au Québec*, référence consultée le 15 juin 2006. <http://www.fqpn.qc.ca/contenu/planning/textes/chronologie.php>.
20. Ministère de la Santé et des Services sociaux (1990), *Une réforme axée sur le citoyen*, Gouvernement du Québec, p. 58-59.
21. Assemblée nationale, *Loi sur les services de santé et les services sociaux, loi 120, titre II : Les organismes communautaires*, adoptée en 2001 et mise à jour le 1^{er} juillet 2006.
22. White, D., (1992), *op. cit.*, p. 23.
23. Hamel, P., (1999), « Demandes sociales et action collective : les défis des années 1980 et 1990 », dans Boily, R. (dir.), *L'année politique au Québec (1997-1998)*, PUM, Montréal.
24. Bélanger, P. et B. Lévesque, (1992), *op. cit.*, p. 713-747.
25. René, J.-F., Duval, M., Fournier, D. et S. Garon, (2000), *Transformations des pratiques des organismes communautaires dans le cadre de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux*, rapport de recherche, Fonds pour l'adaptation des services de santé (FASS) de Santé Canada, 30 septembre 2000.
26. Lamontagne, L., (1993), *op. cit.*, p. 10.
27. Lamontagne, L., (1993), *op. cit.*, p. 10.
28. Fortin, A., (1991), « La participation des comités de citoyens au mouvement communautaire », dans Godbout, J., (1991), *La participation politique*, Institut de recherche sur la culture, p. 119-244.
29. Parazelli, M., (1994), *op. cit.*, p. 115 et suivantes.
30. Parazelli, M., (1994), *op. cit.*, p. 115 et suivantes.
31. Parazelli, M., (1994), *op. cit.*, p. 113.
32. Parti québécois, (1994), *Programme du Parti québécois. Des idées pour mon pays*, Québec.
33. Bélisle, R., (2001), *Des rapports pluriels à l'écrit*, Rapport de recherche, Actualités News Attualita, Université de Sherbrooke, p. 29-30.
34. Bourgeault, J. et J.-I. Gow, (1995), « L'administration publique. Une autre façon de gouverner », Dans : *L'année politique au Québec 1994-1995*, UQAM-Université de Montréal, p. 1-8.
35. Gagnon, (1995), cité dans : Bélisle, R., (2001), *op. cit.*, p. 30.
36. Lessard, D., (1995), « Une tête qui roule... », *La Presse*, 23 novembre 1995, p. B1. Cité dans : Bélisle, R., (2001), *op. cit.*, p. 30.
37. Lessard, D., (1998), « L'aide communautaire repensée », *La Presse*, 19 juillet 1998, p. A1.
38. *Le Secrétariat à l'action communautaire, Document de consultation*, rencontre préliminaire de consultation, mardi le 17 janvier, Cabinet du premier ministre, p. 1-6.
39. Bélanger, L., Greason, V. et L. Guay, (rédigé pour le SACA par), (1995), *Le Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome*, Document de réflexion à la suite de la rencontre du 17 janvier 1995 entre les représentantes des organismes communautaires

- autonomes et les responsables gouvernementaux, Secrétariat à l'action communautaire autonome, 26 janvier 1995, p. 1-18.
40. Gouvernement du Québec, (1997), *Mémoire au Conseil des ministres*, no 95-034, partie accessible au public, 7 janvier 1997.
 41. Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire, Table nationale des corporations de développement communautaire et Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, (1995), *La souris entrera-t-elle dans le SACA ? : Synthèse des résultats de la consultation "Le Chat est sorti du SAC"*, p. 2.
 42. Bélanger, L., Greason, V. et L. Guay, *op. cit.*, p. 1-18.
 43. Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire, Table nationale des corporations de développement communautaire et Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, (1995), *op. cit.*, p. 7.
 44. Gouvernement du Québec, (1995), *Déclaration ministérielle du premier ministre du Québec*, Assemblée nationale du Québec, 27 avril 1995.
 45. Gouvernement du Québec, (1997), *op. cit.*, p. 5.
 46. Membres communautaires du Comité aviseur provisoire du SACA, 1996, *Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome, guide de consultation des organismes*, octobre 1996, p. 3.
 47. Fédération des femmes du Québec, (2006), Marche du pain et des roses, <http://www.ffq.qc.ca> Site consulté le 4 juillet 2006.
 48. Gouvernement du Québec, (1995), *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec*, Projet de loi 111 (1995, chapitre 66), section III, 1; nos 3.30 à 3.41, Loi 111, adoptée et sanctionnée le 15 décembre 1995.
 49. Harel, L., (1997), *Étude des crédits de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité*, Allocution-débat, Assemblée nationale, Commission permanente des affaires sociales, Les travaux parlementaires, 35^e législature, 2^e session (du 25 mars 1996 au 21 octobre 1998), p. 5.
 50. Membres communautaires du Comité aviseur provisoire du SACA, (1996), *Un effort sans précédent de concertation*, Communiqué 2, (signé par Marie Leclerc et Patricia Morin).
 51. Harel, L., (1997), *op. cit.*, p. 4-5.
 52. Membres communautaires du Comité aviseur provisoire du SACA, (1996), *Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome*, Proposition commune soumise aux organismes des secteurs membres du Comité aviseur du SACA, Rencontre nationale, 14 et 15 novembre 1996.
 53. Comité aviseur du SACA, (1996), *Recommandation d'ensemble « Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome, 14 et 15 novembre 1996 »*, Actes de la Rencontre Nationale, *Échos du SACA*, no. 2, décembre 1996.
 54. Comité aviseur du SACA, (1996), *op. cit.*, p. 3.
 55. Harel, L. (1996), « Une reconnaissance en bonne voie », allocution, Mme Louise Harel, ministre de l'Emploi et de la Solidarité et responsable de l'action communautaire autonome, dans : *Échos du SACA*, *op. cit.*, pages complémentaires.
 56. Reichhold, S., (1996), « Perspectives », lettre de représentants du Comité aviseur, Dans : *Échos du SACA*, *op. cit.*, pages complémentaires.

57. Guay, L., (1996), « Une autonomie à affirmer », Extrait de la conférence d'ouverture, dans *Échos du SACA*, no. 2, décembre 1996, pages complémentaires.
58. Membres communautaires du Comité aviseur du SACA, (1996), *Lettre à Mme Louise Harel*, 16 décembre 1996.
59. Membres communautaires du Comité aviseur, (1997), *Demande de financement – Activités du Comité aviseur*, adressée à Mme Louise Harel, ministre responsable de l'action communautaire autonome, 10 février 1997.
60. Comité aviseur du SACA, (1997), *Programme de travail 1997-1998 et fonctionnement du Comité aviseur du SACA*, adopté par les membres du Comité aviseur, 23 avril 1997.
61. Comité aviseur, (1996-97), Demandes contenues dans les lettres du 18 novembre 1996 et du 28 février 1997 respectivement.
62. Harel, L., (1997), *op. cit.*, p. 6. Voir aussi : Les membres communautaires du Comité aviseur du SACA, (1997), *Compte-rendu de la rencontre du 18 février 1997*, archives du Comité aviseur, p. 2.
63. ———, (1997), *Mémoire relatif à la création d'un comité interministériel en vue d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome*, 27 mars 1997.
64. Comité aviseur du SACA, (1996), *op. cit.*, p. 8-9.
65. Comité aviseur du SACA, (1997), *Rapport des échanges de la rencontre élargie du Comité aviseur du SACA tenue le 21 mai 1997 sur les enjeux de la future politique gouvernementale sur la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome*, 5 septembre 1997, p. 17-19.
66. Comité aviseur du SACA, (1998), « Que s'est-il passé depuis la Rencontre nationale des 14 et 15 novembre 1996 ? », *Échos du Comité aviseur*, no. 3, juin 1998, p. 2-3.
67. Comité aviseur, (1997), *Séminaire des 6, 7 et 8 novembre*, projet. Réunion du Comité de coordination, mercredi le 22 octobre 1997, Archives du Comité aviseur de l'action communautaire autonome.
68. Comité aviseur du SACA, *Proposition de Déclaration commune des organismes d'action communautaire autonome face à la future politique gouvernementale*, Assemblée extraordinaire du 18 avril 1998, p. 1.
69. Comité aviseur du SACA (1998), *Proposition concernant le rôle et la stratégie du Comité aviseur de l'action communautaire autonome face à la future politique gouvernementale et aux programmes d'aide financière*, Assemblée extraordinaire du 18 avril 1998.
70. Comité aviseur du SACA, (1998), *Déclaration des organismes d'action communautaire autonome*, p. 1.
71. Comité aviseur du SACA, (1998), *op. cit.*, p. 2.
72. Comité aviseur de l'ACA, (1999), *Analyse du rapport de la consultation gouvernementale fait par impact recherche, mai 1999*, document soumis à Mme Louise Paquette, directrice générale, Secrétariat à l'action communautaire (SACA), 25 août 1999, p. 1-11.
73. Comité d'orientation, (1998), *Rapport de la rencontre du Comité d'orientation par les représentantes et représentants du Comité aviseur*, rencontre tenue à Québec, le 29 septembre 1998.
74. Le contenu des quatre thèmes proposés pour le Comité d'orientation par le Comité ministériel de développement social est détaillé dans l'Annexe 1 de cette lettre. Paquette, L., (1999), *Lettre de Mme Louise Paquette, porte-parole du SACA, à Mme Marie Leclerc, coordonnatrice du Comité aviseur de l'ACA*, 30 juillet 1999, archives du Comité aviseur.
75. Comité aviseur du SACA, (1998), *Compte-rendu Réunion du Comité aviseur du SACA*, 11 mai 1998, Place Victoria, Montréal, p. 2-3.

76. Larose, G., (2000), *Consultation publique sur la proposition de politique gouvernementale québécoise de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire*, rapport remis au ministre de la Solidarité sociale, édité par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (novembre 2000), Annexe : *Les principales étapes qui ont conduit à la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, p. 33.
77. Comité aviseur de l'action communautaire autonome, (1999), *Éléments de réflexion : Définition opérationnelle vs intermédiation*, document de travail, rapport en vue de l'atelier sur la reconnaissance, 29-30 mars 1999; et Comité aviseur de l'action communautaire autonome, (1999), *Document de discussion sur nos revendications dans le cadre de la politique de financement*, soumis aux membres du Comité aviseur de l'action communautaire autonome, en préparation des échanges des 29 et 30 mars 1999.
78. Comité aviseur de l'action communautaire autonome, (29-30 mars 1999), *op. cit.*, p. 1-9.
79. Comité aviseur de l'ACA, (1999), *Le mouvement communautaire autonome, une richesse à préserver*, déclaration publique, version corrigée, 14 octobre 1999, p. 2.
80. Boisclair, A., (1999), *Orientations de travail pour l'élaboration de l'avant-projet de politique*, document de travail déposé au Comité aviseur le 20 août 1999.
81. Lévesque, S. (par le Comité aviseur de l'ACA), (1999), « La politique gouvernementale : enjeux et défis, agir pour faire changer les choses », *Échos du Comité aviseur de l'ACA*, no. 4, Bulletin d'information, automne 1999, p. 1.
82. Rhéaume, R. et L. Gervais, (1999), *Les enjeux de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome*, document de formation, Comité aviseur de l'ACA, octobre 1999.
83. Comité aviseur de l'ACA, (1999), *Note d'information : les enjeux de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome*, 16 septembre 1999.
84. Comité aviseur de l'ACA, (1999), *Front commun d'organismes pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome*, communiqué no. 2, Conférence de presse, dimanche, 31 octobre 1999.
85. Pichette, J., (1999), « Journée de visibilité : les groupes communautaires se mobilisent », *Le Devoir*, lundi 1^{er} novembre 1999, p. A2.
86. Delisle, C., (1999), « Financement : les organismes communautaires veulent plus que des promesses », *Le Quotidien*, mardi le 2 novembre 1999, p. 9.
87. Comité aviseur de l'ACA, (2000), *Mémoire concernant la proposition de politique Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, Comité aviseur de l'ACA, juillet 2000.
88. Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, (2000), *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec. Proposition de politique*, document de consultation, 5 avril 2000, p. 3.
89. Comité aviseur de l'ACA, (2000), *Le mouvement communautaire autonome réagit au dépôt précipité de la proposition de politique sur l'action communautaire*, communiqué, 6 avril 2000.
90. Secrétariat à l'action communautaire autonome, (3 mars 2000), *Proposition de politique sur l'action communautaire autonome*, 3 mars 2000. Les paragraphes suivants font référence expresse à ce document.
91. Secrétariat à l'action communautaire autonome, (2000), *op. cit.*, Sections 1.1. à 1.5.2. de la proposition de politique.
92. Économie sociale, <http://www.globenet.org/transversales/generique/57/ecosolidaire.html> et <http://www.ulb.ac.be/project/feerie/AA25.html>
93. Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, (2000), *op. cit.*, Sections 2.1. à 2.5. de la proposition de politique.

94. Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, (2000), *op. cit.*, Sections 3.1. à 3.6. de la proposition de politique.
95. Comité aviseur de l'ACA, (2000), *Commentaires du Comité aviseur sur le Document de travail du 3 mars 2000* (Proposition de politique en remaniement), 12 mars 2000, 12 p.
96. Comité aviseur de l'ACA, (12 mars 2000), *op. cit.*, p. 6.
97. Comité aviseur de l'ACA, (12 mars 2000), *op. cit.*, p. 7-9.
98. Gouvernement du Québec, (2000), *Gérald Larose présidera la consultation publique sur la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, Le ministre de la Solidarité sociale et leader adjoint du gouvernement. communiqué, 5 avril 2000.
99. Gouvernement du Québec, (2000), *Gérald Larose dépose son rapport sur la consultation publique et ses recommandations à propos de la proposition de politique : « Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec »*, communiqué, 6 novembre 2000.
100. Corporation de développement communautaire, (14 juin 2000), *Position de la Corporation de développement communautaire*, Laval, p. 25; Voir aussi, *L'analyse de la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, présentée par la Centrale des syndicats du Québec, le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM–CSN), la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN), la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et le Syndicat de la Fonction publique du Québec, publié en juillet 2000; aussi, ROCAJQ (juillet 2000), *L'action communautaire autonome : pour un espace d'expérimentation sociale de démocratie*, mémoire, Québec. Dans ce sens, lire aussi, Bellavance, Y., TROVEP de Montréal (2000) « La politique de reconnaissance de l'action communautaire déposée par le ministre Boisclair, Pour reconnaître quoi ? », dans : *L'express-o*, avril 2000.
101. Groupe de recherche en animation et planification économique, (juillet 2000), *op. cit.*, partie 2.
102. Johnston, R. (2000), « Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome, un projet à démystifier », dans *Bulletin de la Ligue des droits et libertés*, printemps-été 2000, cité dans la centrale des syndicats du Québec et autres, *op. cit.*, p. 27.
103. Comité aviseur de l'ACA, (2000), *La proposition de politique du ministre André Boisclair sur l'action communautaire : une menace pour l'autonomie des groupes*, communiqué, 24 août 2000.
104. Larose, G., (2000), *Consultation publique sur la proposition de politique gouvernementale québécoise de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire*, rapport remis au ministre de la Solidarité sociale, édité par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, novembre 2000.
105. Larose, G., (2000), *op. cit.*, p. 8.
106. Larose, G., (2000), *op. cit.*, p. 9-10.
107. Larose, G., (2000), *op. cit.*, p. 10-11.
108. Larose, G., (2000), *op. cit.*, p. 11.
109. Larose, G., (2000), *op. cit.*, p. 12.
110. Larose, G., (2000), *op. cit.*, p. 13-14.
111. Johnston, R., (2001), « Le rapport Larose. Intéressant, mais inquiétant », dans : *Bulletin de la ligue des droits et libertés*, hiver 2001, p. 30.
112. Comité aviseur de l'ACA, (2001), *Échos du Comité aviseur*, semaine du 5 février 2001.
113. Comité aviseur de l'ACA, (2001), *Échos du Comité aviseur*, semaine du 5 mars 2001.
114. Vastel, M., (2001), *Landry, le grand dérangeant*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, Québec, p. 407.

115. Conseil du Patronat du Québec, (2001), *Le rapport de la Commission Clair, des recommandations susceptibles d'améliorer la performance du système de santé*.
116. Venne, M., (2002), « L'année politique : changement d'époque », dans : Côté, R., (2002), *Québec 2002, Annuaire politique, social, économique et culturel*, FIDES, 2002, p. 477-478.
117. Comité aviseur, (2001), *Où sont les engagements clairs face aux populations les plus vulnérables ?*, communiqué, 30 mars 2001.
118. Comité aviseur, (2000), *Journées d'étude régionales intersectorielles du mouvement communautaire autonome*, décembre 2000.
119. Cabinet de la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté, M^{me} Nicole Léger, Communiqué c8648, le 26 avril 2001.
120. Comité aviseur de l'ACA, (2001), *Avis concernant le document de travail du 12 avril 2001 sur le projet de politique gouvernementale « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec »*, document soumis à M. Jean Rochon, ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale et à Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, juin 2001, p. 1-7.
121. Comité aviseur de l'ACA, (2001), *Échos du Comité aviseur*, semaine du 4 juin 2001.
122. Comité aviseur de l'ACA, (2001), *Avis officiel d'appui conditionnel du mouvement communautaire autonome*, communiqué, 6 juin 2001.
123. SACA, (2001), *L'action communautaire autonome : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Politique gouvernementale, 5 septembre 2001.
124. Gouvernement du Québec, (2001), *La ministre Nicole Léger dévoile la première politique nationale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire – 50 millions de plus aux organismes communautaires du Québec*, communiqué no. 1, 5 septembre 2001.
125. Gouvernement du Québec, (2001), *La ministre Nicole Léger dévoile la première politique nationale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire - Valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire au Québec*, communiqué no. 2, 5 septembre 2001.
126. Comité aviseur de l'ACA, (2001), *Procès-verbal, Réunion du conseil d'administration du Comité aviseur*, mercredi, 17 octobre 2001.
127. Comité aviseur de l'ACA, (2001), *Lettre à Mme Léger*, 19 octobre 2001.
128. Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), (2001), *Plan de mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 14 décembre 2001.
129. Le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* et le *Cadre de référence en matière d'action communautaire* ne seront adoptés que le 10 août 2004 par le gouvernement libéral de Jean Charest.
130. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Rassemblement pour une vraie reconnaissance de l'action communautaire autonome*, communiqué, 9 février 2002.
131. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Séminaire du Comité aviseur de l'ACA*, Procès-verbal, 14 et 15 février 2002.
132. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Lettre ouverte : Où sont les suites données aux engagements du gouvernement envers les groupes communautaires autonomes ?*, Montréal, 21 février 2002.

133. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Avis concernant le document de travail préparé par le SACA sur les programmes de soutien financier du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome pour l'année 2002-2003*, document soumis à Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et à Mme Linda Goupil, Ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, 21 février 2002.
134. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Quel financement pour les groupes communautaires autonomes ?*, communiqué, 28 mars 2002.
135. Comité aviseur de l'ACA, (2002), « Plan d'action, c'est parti ! », dans : *Nouvelles du ComAvis*, semaine du 20 mai 2002.
136. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *La politique sur l'action communautaire un an plus tard. Le mouvement communautaire autonome déplore l'absence de respect des engagements gouvernementaux*, communiqué no. 1, 29 mai 2002.
137. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Réunion du Comité aviseur*, Procès-verbal, 17 juin 2002.
138. Communiqués des Parti québécois, Parti libéral du Québec et Action démocratique du Québec, 23 octobre 2002.
139. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Avis du Comité aviseur concernant la consultation sur les transferts des organismes d'action communautaire autonome dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sur l'action communautaire*, document soumis à Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et à Mme Linda Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, 17 décembre 2002.
140. Comité aviseur de l'ACA, (2002), *Financement des groupes communautaires autonomes : après l'attente, la déception*, communiqué, 21 janvier 2003.
141. Dumont, M., (2003), *L'ADQ donnera plus de moyens à ceux qui aident le monde. Action communautaire : simplification bureaucratique et autonomie accrue*, communiqué, 27 mars 2003.
142. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *Proposition révisée du Plan de travail*, assemblée générale annuelle, procès-verbal, 20 mai 2003.
143. Personnes présentes : Serge Hamel et Ginette Beaudoin, de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (DGARES); Marie-Josée Ouellet et Ginette Drouin-Busque, du SACA; Anne Marquis, de la Régie régionale de Montréal; Solange Matte, de SCF; Joselyne Lamoureux, de l'UQAM; Marie Leclerc et Céline Métivier, du Comité aviseur. Dans : Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Aperçu de la participation du Comité aviseur*, 6 juillet 2005.
144. Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), (2001), *Plan de mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 14 décembre 2001, p. 9.
145. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *Rencontre entre le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Monsieur Claude Béchar, et les représentantes et représentants du Comité aviseur de l'ACA*, à Québec, le 10 juin 2003.
146. Béchar, C., (2003), « Où en sommes nous ? », *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale "L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec"*, vol. 2, no. 7, 24 juillet 2003.
147. Guay, L., Reichhold, S. et L. Bélanger, (2003), « Quelle place occupera l'action communautaire autonome au Québec ? », *Le Devoir*, mercredi le 6 août 2003.
148. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *Comité sur l'évaluation de la mise en œuvre de la politique*, Compte-rendu des rencontres du 8 juin et du 8 octobre 2003.

149. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *Avis en vue de l'élaboration du Plan d'action gouvernemental sur l'action communautaire, document soumis à M. Claude Bécharde, Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille*, 1^{er} octobre 2003, p. 4.
150. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *op. cit.*, p. 27-28.
151. Marcoux, A., (2003), *Une coalition contre la réingénierie Charest*, Réseau de vigilance.
152. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *Les groupes communautaires autonomes s'inquiètent de la réingénierie de l'État*, Communiqué, le 23 octobre 2003.
153. Bécharde, C., (2003), *Lettre à M^{me} Guylaine Poirier, membre du Comité exécutif, Comité aviseur de l'action communautaire autonome*, Gouvernement du Québec, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le 19 novembre 2003.
154. Assemblée nationale, (2003), *Projet de loi 25 sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*, présenté le 11 novembre 2003, première session, 37^e législature, Québec (sanctionné le 18 décembre 2003).
155. Assemblée nationale, (2003), *Projet de loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, 1^{re} session, 37^e législature, Québec (sanctionné le 18 décembre 2003).
156. Comité aviseur, (2003), *Compte-rendu du Séminaire de travail*, tenu à Châteauguay les 26 et 27 novembre 2003, p.11.
157. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *op. cit.*, p. 11-12.
158. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *Lettre au ministre Yves Séguin, ministre des Finances*, le 19 février 2004. Voir aussi : Comité aviseur, (2003), *Compte-rendu de la rencontre du Comité exécutif avec le ministre des Finances, Yves Séguin*, 16 février 2004, archives du Comité aviseur, 3 mars 2004.
159. Comité aviseur de l'ACA, (2003), *Rapport de la rencontre du 2 mars 2003*.
160. M^{me} Sylvie Lévesque remplace M^{me} Marie Leclerc au sein du Comité d'encadrement sur l'évaluation de la politique. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Compte-rendu*, 17 décembre 2003.
161. Pour en savoir plus sur ce sujet : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, (2006), « Évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire », *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale*, avril, 2006.
162. Gouvernement du Québec, (2004), *Appel d'offres pour une évaluation portant sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, mené en concertation avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), mars 2004.
163. Séguin, Y., (2004), *Discours sur le budget 2004-2005*, Prononcé à l'Assemblée nationale par Yves Séguin, ministre des Finances, le 30 mars 2004, p. 25.
164. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Le budget Séguin : du surplace pour les groupes d'action communautaire autonome*, Communiqué le 30 mars 2004.
165. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Procès-verbal, réunion du 15 juin 2004*, Centre Saint-Pierre, Montréal.
166. Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), (2004), *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, Gouvernement du Québec, p. 7.
167. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Vers l'encadrement du mouvement communautaire ?*, Communiqué, 18 août 2004.
168. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Le mouvement communautaire autonome accueille avec circonspection le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, Communiqué, 14 septembre 2004.

169. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Procès-verbal, réunion du 14 septembre 2004*, Québec, p. 9.
170. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Lettre au ministre Claude Bécharde*, 21 septembre 2004.
171. Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Analyse du Plan d'action en matière d'action communautaire et du Cadre de référence en matière d'action communautaire*, 4 octobre 2004. Une version sommaire dans : Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Nouvelles du Comavis*, septembre 2004.
172. Guay, L., (2004), *Forum populaire alternatif pour un Québec solidaire*, Alternatives, 2 octobre 2004, <http://www.alternatives.ca/article1486.html>
173. Lamoureux, D. (2004), « Après le Forum populaire alternatif... une nouvelle vague de mobilisation en perspective », *Tribunes solidaires*, 15 octobre 2004.
174. Pour plus de renseignements : Comité aviseur de l'ACA, (2004), *Procès verbal, réunion du 24 novembre 2004*, Conseil d'administration, Centre Saint-Pierre à Montréal.
175. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Énoncé de principes*, Rencontre du conseil d'administration, archives du Comité aviseur, 24-25 novembre, dossier sur le droit associatif.
176. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Recommandations du Comité aviseur de l'ACA à l'égard du programme du Fonds d'aide à l'ACA*, adressée le 8 février au SACA.
177. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Procès-verbal, conseil d'administration*, 25 janvier 2005.
178. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Lettre au premier ministre*, 26 janvier 2005.
179. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Rencontre du Comité interministériel sur l'action communautaire et du Comité aviseur de l'ACA*, tenue à Montréal, le mercredi 16 mars 2005.
180. Gouvernement du Québec, « Perspectives 2004-2006 », dans *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale*, vol. 3, no. 1, mars 2005.
181. Comité de réflexion sur l'ACA et son financement, (2005), *L'ACA et son financement, réflexion du Comité aviseur de l'action communautaire autonome dans le cadre du Séminaire du 25 mai 2005*, 1^{er} mai 2005, p. 3-4.
182. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Procès-verbal*, Résolution CE05082504, 25 août 2005.
183. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Procès-verbal*, 15 juin 2005.
184. Comité aviseur de l'ACA, (2005), *Lettre aux regroupements et organismes*, 17 novembre 2005.
185. Comité aviseur de l'ACA, (2006), *Nouvelles du Comavis*, mars 2006.

Sigles et acronymes

ACA	Action communautaire autonome
Afeas	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATTAQ	Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec
CDC	Corporation de développement communautaire
CDÉC	Corporation de développement économique communautaire
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CMDS	Comité ministériel du développement social
COCQ	Coalition des organismes communautaires du Québec
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CTROCs	Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
CRSSS	Conseil régional de la santé et des services sociaux
DGARES	Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
FAFMRQ	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
FQRSC	Fonds québécois de recherche sur la société et la culture
JEC	Jeunesses étudiantes catholiques
MÉPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
OSBL	Organisme sans but lucratif
RGPAQ	Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec
ROJAQ	Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
SAC	Secrétariat à l'action communautaire
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome
SQACA	Société québécoise de l'action communautaire autonome
SSOC	Service de soutien aux organismes communautaires
TFONEPA	Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome
TNCDC	Table nationale des corporations de développement communautaire
TROC	Table régionale d'organismes communautaires
TRPOCB	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
UTTAM	Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal

Table des matières

Remerciements	7
Préface	9
Introduction	11
1. Avant 1995 : Un mouvement en quête d'identité	15
• Les années 80 : l'heure des coalitions sectorielles	17
• Un tournant important : la loi 120	21
• Autonomie ou institutionnalisation ?	23
• La main tendue de l'État	24
2. De 1995 à 1998 : L'ère de la structuration	29
• La naissance mouvementée du Secrétariat à l'action communautaire autonome	29
• Le Comité aviseur provisoire du SACA	31
• 1996 Première Rencontre nationale : on se définit	37
• Le Comité interministériel	41
• 1998 Deuxième Rencontre nationale : une réaffirmation	45
• Une consultation contestée	47
3. De 1999 à 2001 : Une politique de reconnaissance	53
• Le Comité d'orientation	53
• Les spécificités de l'ACA	55
• Vers une mobilisation plus organisée	59
• Une première proposition de politique de reconnaissance	61
• Une réponse ferme à la première proposition de politique	65
• La consultation Larose et le rejet de ses conclusions	66
• 2001 Troisième Rencontre nationale : une entente sous conditions	76
• La politique de reconnaissance et de soutien	80
4. De 2002 à 2006 : Une mise en œuvre mouvementée	87
• Les premières mesures et l'Avis sur le Fonds d'aide à l'ACA	87
• L'heure des transferts	96
• L'Avis sur le cadre de référence sur les balises nationales	97
• Plan d'action gouvernemental et Cadre de référence	108
• La réforme du droit associatif	113
• La refonte des programmes du Fonds d'aide à l'ACA	114
• Vers le congrès d'orientation 2006 : la quatrième Rencontre nationale	115
Épilogue	127
Quelques pionnières et pionniers	129
Notes bibliographiques	163
Index des sigles	173

